



SENEGAL

Février 2020

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SENEGAL

Dans le cadre de la demande d'un accord triennal au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 10 janvier 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, qui ont pris fin le 23 septembre 2019. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 19 décembre 2019.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Déclaration de Politiques*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 20/6
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 10 janvier 2020

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal en faveur du Sénégal au titre de l'instrument de coordination de la politique économique¹

Le 10 janvier 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un nouvel accord triennal en faveur du Sénégal au titre de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE)¹.

L'accord ICPE en faveur du Sénégal reposera sur les enseignements tirés des programmes précédents appuyés par le FMI. Il a pour objectif de soutenir les efforts déployés par le pays pour consolider la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance soutenue et inclusive. Les revues du programme suivront un calendrier semestriel prédéfini. Bien que le FMI n'accorde aucun financement dans le cadre de l'ICPE, l'achèvement des revues du programme démontrera la détermination du Sénégal à continuer de mener des politiques économiques et des réformes structurelles solides.

À l'issue des délibérations du conseil d'administration, M. Tao Zhang, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

Évaluation par le conseil d'administration²

« Les résultats économiques obtenus par le Sénégal pendant la première phase du Plan Sénégal Émergent ont été solides. La croissance a été robuste, portée par des conditions extérieures favorables et des investissements publics considérables, tandis que le climat des affaires s'améliore. Bien que la dette publique ait augmenté et que le déficit courant se soit

¹L'ICPE est mis à la disposition de tous les pays membres du FMI qui n'ont pas besoin de ressources financières du FMI au moment de l'approbation. Il est conçu pour les pays qui cherchent à démontrer leur volonté d'exécuter un programme de réforme ou à débloquer et à coordonner des financements d'autres créanciers officiels ou investisseurs privés. (voir <https://www.imf.org/en/About/Factsheets/Sheets/2017/07/25/policy-coordination-instrument>).

²À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

creusé, les perspectives restent favorables, à condition que les autorités mettent en œuvre leur vaste stratégie de réforme ainsi que visant à consolider la stabilité macroéconomique.

Le programme économique des autorités qui est appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique met l'accent sur une croissance élevée, durable et inclusive, la consolidation de la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente et à une bonne gestion de la dette, et la gestion transparente du secteur du pétrole et du gaz. Le programme ICPE offrira un cadre approprié pour un dialogue étroit et signalera les priorités et les engagements de réforme aux partenaires de développement.

Il est noté avec satisfaction que le programme de réformes met l'accent sur la promotion d'une croissance inclusive et tirée par le secteur privé. Les mesures visant à favoriser le développement du secteur privé devront être bien ciblées et efficaces afin d'atteindre les objectifs du programme.

La politique budgétaire sera ancrée par le critère de convergence de l'UEMOA qui limite le déficit budgétaire à 3 % du PIB. Il est nécessaire de continuer de chercher à mieux évaluer et contenir les risques budgétaires, notamment en apurant les obligations impayées de 2017 et 2018, en améliorant l'enregistrement et le suivi des arriérés, en éliminant les opérations au-dessous de la ligne et en gérant mieux les subventions.

Pour créer davantage d'espace budgétaire, il sera essentiel d'accroître les recettes intérieures et l'efficacité des dépenses. La stratégie de recettes à moyen terme vise à juste titre une augmentation du ratio impôts/PIB jusqu'à 20 % du PIB d'ici 2023.

La production future de pétrole et de gaz aura probablement des bienfaits économiques considérables. La forte volonté des autorités de mettre en place un dispositif transparent de gestion des recettes pétrolières et gazières est notée avec satisfaction. »

ANNEXE

Évolution économique récente

La croissance économique a atteint 6,5 % en moyenne au cours des cinq dernières années, portée par l'investissement public effectué dans le cadre de la première phase de la stratégie de développement du Sénégal, le « Plan Sénégal Émergent » (PSE), et le dynamisme de la consommation privée. Les besoins élevés de financement de l'État ont entraîné une hausse rapide de la dette publique et un creusement du déficit des transactions extérieures courantes. La croissance économique est estimée à 6% en 2019 et l'inflation reste faible, à 1,3 % pour la période de 12 mois prenant fin en octobre. Le déficit du compte courant s'est creusé en 2018 pour atteindre 8,8 % du PIB, en raison de l'augmentation des importations d'énergie et de biens d'équipement.

Les perspectives économiques restent favorables. Après avoir ralenti quelque peu en 2019, la croissance devrait accélérer à 7 % en 2020-21, portée par la deuxième phase du PSE, la vigueur de l'activité dans l'agriculture et les services, et l'augmentation des investissements liés aux hydrocarbures, ce qui entraînerait aussi un creusement temporaire du déficit du compte courant, aux environs de 11 % du PIB. Les perspectives risquent toutefois d'être affectées par la hausse des menaces sécuritaires dans la région, la montée des obstacles au commerce et des fortes variations dans les prix de l'énergie.

Résumé du programme

Le programme qui serait appuyé par le nouvel accord ICPE est totalement aligné sur la deuxième phase du PSE des autorités et repose sur trois grands piliers : i) réaliser une croissance élevée, durable et inclusive ; ii) consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente, notamment en augmentant les recettes et en améliorant l'efficacité des dépenses, et à une bonne gestion de la dette ; et iii) gérer le secteur du pétrole et du gaz de manière durable et transparente.

Parmi les réformes prévues pour promouvoir une croissance inclusive, il est prévu d'améliorer le système judiciaire, les compétences des travailleurs, l'accès à la propriété et au crédit, le fonctionnement du marché du travail et l'inclusion financière. La politique budgétaire des autorités a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique en visant un déficit de 3 % du PIB sur toute la période couverte par le programme, ce qui correspond au critère de convergence de l'UEMOA. En ce qui concerne les recettes intérieures, une stratégie à moyen terme est en cours d'élaboration et vise à porter le ratio impôts/PIB à 20 % d'ici à 2023. L'objectif des autorités de mettre en place un dispositif de gouvernance solide et transparent pour le secteur des hydrocarbures, et le cadre juridique et budgétaire y afférent sont en train d'être mis à jour conformément aux meilleures pratiques internationales.

Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Eff.	Prél.	Projections					
(variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	7,1	6,7	6,0	6,8	7,0	8,4	11,6	8,0
<i>Dont : PIB hors hydrocarbures</i>	7,1	6,7	6,0	6,8	7,0	7,1	7,4	7,3
<i>Dont : PIB hydrocarbures</i>	359,6	21,3
<i>Dont : PIB hors agriculture</i>	6,3	6,4	6,0	6,6	7,0	8,8	12,2	7,3
Déflateur du PIB	0,6	0,6	1,1	1,1	1,8	1,2	2,4	2,3
Prix à la consommation								
Moyenne annuelle	1,3	0,5	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Fin de la période	-0,7	1,3	2,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	12,0	10,0	13,8	13,8	13,4	24,0	37,0	10,1
Importations, f.à.b. (francs CFA)	21,2	13,5	7,8	11,4	10,8	6,2	8,6	11,3
Volume des exportations	11,3	7,9	12,0	13,6	12,0	28,9	41,6	8,8
Volume des importations	19,0	11,7	7,5	10,3	12,3	6,5	9,5	9,7
Termes de l'échange (- = détérioration)	-1,3	0,4	1,4	-0,8	2,6	-3,5	-2,5	-0,2
Taux de change effectif nominal	1,8	4,1
Taux de change effectif réel	0,5	1,7
(variations en pourcentage de la monnaie au sens large en début)								
Monnaie au sens large	9,2	14,2	9,1	6,6
Avoirs intérieurs nets	6,6	4,8	4,9	9,1
Crédit à l'État (net)	-0,8	1,5	3,4	3,0
Crédit à l'économie (net)	12,9	1,4	4,4	6,6
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Opérations financières de l'État								
Recettes	19,5	18,6	20,3	20,7	21,5	22,0	22,7	23,0
Dons	2,2	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7	1,6
Total des dépenses	22,5	22,2	24,0	23,7	24,5	25,0	25,7	26,0
Capacité/besoin de financement (solde global)								
Dons non compris	-5,2	-5,6	-5,7	-4,9	-4,9	-4,8	-4,7	-4,7
Dons compris	-3,0	-3,6	-3,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Capacité de financement(hors SENELEC)	-3,0	-3,6	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire primaire	-1,1	-1,6	-1,8	-0,9	-1,1	-1,3	-1,5	-1,5
Épargne et investissement								
Solde courant (transferts officiels inclus)	-7,3	-8,8	-9,2	-10,7	-10,5	-7,7	-3,8	-3,7
Solde courant (transferts officiels exclus)	-7,8	-9,0	-9,4	-10,9	-10,9	-8,0	-4,1	-4,0
Investissement brut intérieur	29,7	30,1	30,7	32,2	35,2	35,0	35,6	36,6
Public ²	6,8	6,4	7,5	7,7	8,5	8,8	9,2	9,4
Non public	22,9	23,7	23,2	24,5	26,8	26,2	26,4	27,2
Épargne nationale brute	22,4	21,3	21,5	21,5	24,7	27,3	31,9	32,9
Publique	6,1	5,7	7,9	8,6	8,9	9,5	11,5	12,6
Non publique	16,3	15,6	13,7	12,9	15,8	17,8	20,4	20,3
Dettes publiques totales ³	61,2	61,4	63,7	61,9	60,8	59,6	56,0	54,7
Dettes publiques intérieures ⁴	21,4	13,0	10,2	10,0	9,8	10,9	11,5	12,7
Dettes publiques extérieures	39,8	48,5	53,5	51,9	51,0	48,8	44,5	42,0
Service total de la dette publique ³								
Pourcentage des recettes publiques	28,3	42,7	29,8	29,8	22,8	22,0	19,6	22,6
Pour mémoire :								
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	12 159	13 046	13 983	15 085	16 421	18 015	20 573	22 722
Dont non-hydrocarbures (milliards de FCFA)	12 159	13 046	13 983	15 085	16 421	17 740	19 277	21 119
Produit intérieur brut (milliards de dollars)	20,9	23,5
Part des hydrocarbures dans le PIB total (%)	1,5	6,3	7,1
Monnaie nationale/dollar (moyenne)	581	555

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des nouveaux comptes nationaux, avec année de base 2014.

² Reflète le reclassement de l'investissement public.

³ À compter de 2017, la dette, le service de la dette et les recettes publiques incluent des données préliminaires qui couvrent le secteur public au sens plus large.

⁴ La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.



SÉNÉGAL

19 décembre 2019

DEMANDE D'UN PROGRAMME DE TROIS ANS AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte : La croissance économique s'est établie à 6,5 % en moyenne au cours des cinq dernières années, portée par les investissements publics réalisés dans le cadre de la phase I du « Plan Sénégal Émergent » (PSE), la stratégie de développement du Sénégal, et par une consommation privée dynamique. Les besoins élevés de financement public ont entraîné une rapide augmentation de la dette publique et un creusement du déficit courant. Les perspectives demeurent favorables sous réserve que le Sénégal respecte strictement l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et qu'il crée de l'espace budgétaire pour l'investissement en augmentant les recettes et en renforçant l'efficacité des dépenses afin de stabiliser la dette publique. Le démarrage de la production d'hydrocarbures est prévu en 2022. Les autorités ont demandé début 2019 l'annulation de l'accord au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) 2015-19 (alors qu'il ne restait qu'une seule revue à effectuer) et sollicitent maintenant l'approbation d'un programme de trois ans appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) en appui à la mise en œuvre de la seconde phase du PSE.

Principaux engagements

- **Croissance inclusive tirée par le secteur privé.** Pour pérenniser une forte croissance, les autorités se sont engagées à améliorer le système judiciaire, les compétences de la main-d'œuvre, l'accès au foncier et au financement, le fonctionnement du marché du travail et le climat des affaires, en insistant plus particulièrement sur le soutien aux PME.
- **Politique budgétaire.** La politique budgétaire est cadrée par les critères de convergence de l'UEMOA. Le budget 2019 révisé et le budget 2020 ciblent un déficit global de 3 % du PIB et prévoient une stratégie pour faire face aux obligations impayées. Pour ce qui est des recettes, une stratégie à moyen terme visant à atteindre l'objectif de 20 % du PIB fixé par l'UEMOA d'ici 2023 est en cours d'achèvement, et les autorités poursuivent la mise en œuvre des directives portant sur la gestion des finances publiques de l'UEMOA. Associés à une gestion de la dette renforcée, ces engagements permettraient de maintenir la tendance baissière des ratios de dette publique.

- **Gestion des recettes issues des hydrocarbures.** Les autorités entendent instaurer un cadre de gouvernance du secteur des hydrocarbures solide et transparent. À cet égard, l'actualisation des cadres juridiques et budgétaires conformément aux meilleures pratiques internationales est en cours.

Risques. Étant donné les solides résultats enregistrés par le Sénégal dans le cadre de programmes successifs appuyés par le FMI, les risques entourant le programme sont faibles. Une dégradation des perspectives est possible, car des investissements privés inférieurs aux attentes, des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes, un démarrage tardif de la production d'hydrocarbures ou la réalisation de risques extérieurs pourraient peser sur la croissance.

Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'un programme de trois ans au titre de l'ICPE.

**Document
approuvé par**
Annalisa Fedelino
(département Afrique)
et Maria Gonzalez
(département de la
stratégie, de la
politique et de
l'évaluation)

Les entretiens ont eu lieu à Dakar entre le 1^{er} et le 12 juillet 2019 et entre le 12 et le 23 septembre 2019. Les missions étaient constituées de C. Deléchat (chef de la mission de septembre), M. Lazare (chef de la mission de juillet), B. Versailles, D. Stenzel (département Afrique), E. Yéhoué (département de la stratégie, de la politique et de l'évaluation), et M. Queyranne (département des finances publiques, mission de septembre), assistés par C. Sancak (représentante résidente du FMI), S. Ba et A. Fame (économistes locaux). O. Diakite (bureau des administrateurs) a également participé aux réunions de ces missions. H. Devine et N. Quartey (département Afrique) ont aussi contribué à ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
EVOLUTION RECENTE	7
DISCUSSIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES	9
A. Pilier I : Réaliser une croissance inclusive et tirée par le secteur privé	10
B. Pilier II : Consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente et à une bonne gestion de la dette	14
C. Pilier III : Assurer une gestion transparente et durable des recettes pétrolières et gazières	20
MODALITES ET RISQUES DU PROGRAMME	21
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	22
ENCADRE	
1. Plan Sénégal Émergent	6
GRAPHIQUES	
1. Indicateurs socioéconomiques, 2000-17	24
2. Secteurs réel et extérieur, 2013-2019	25
3. Indicateurs budgétaires et financiers, 2013-19	26
4. Indicateurs de fréquence élevée, 2016-19	27
5. Perspectives, 2018-24	28
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-24	29
2. Balance des paiements, 2017-24 (en milliards de FCFA)	30

3. Balance des paiements, 2017-24 (en pourcentage du PIB) _____	31
4. Opérations financières de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2017-24 (en milliards de FCFA) _____	32
5. Opérations budgétaires de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2017-24 (en pourcentage du PIB) _____	33
6. Situation monétaire, 2017-20 _____	34
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2011-18 _____	35
8. Matrice d'évaluation des risques _____	36
9. Calendrier des revues dans le cadre de l'instrument de coordination des politiques économiques, 2019-22 _____	37

ANNEXES

I. Résultats dans le cadre du programme ISPE 2015-19 _____	38
II. Évaluation du secteur extérieur _____	39
III. Transformer la production d'électricité _____	44
IV. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2020 _____	47

APPENDICE

I. Déclaration de Politiques _____	49
Pièce jointe I : Protocole d'accord technique _____	71

CONTEXTE

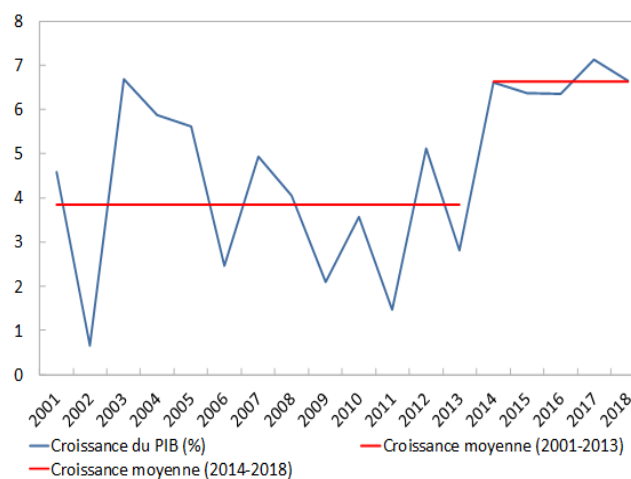
1. Le président Macky Sall a été réélu en février 2019 pour un mandat de cinq ans avec plus de 58 % des votes.

Il bénéficie ainsi d'une forte légitimité pour poursuivre les réformes à l'appui des objectifs de croissance ambitieux de la seconde phase de la stratégie de développement du Sénégal, le Plan Sénégal Émergent (PSE), qui couvre la période 2019–23 (encadré 1).

2. La première phase du PSE a été marquée par une croissance forte et stable, en nette rupture avec les ternes performances du passé.

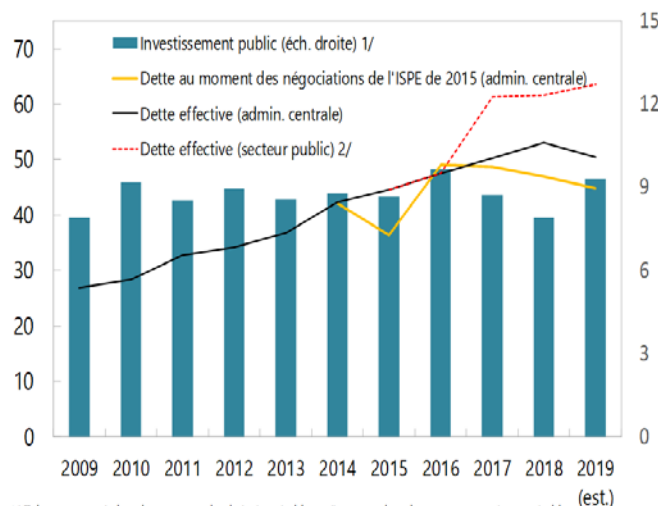
La croissance s'est établie à 6,5 % en moyenne sur la période 2014-18 (graphique 1 du texte) tandis que le taux de pauvreté a reculé de 4–7 points de pourcentage depuis 2011 (graphique 1). Le déficit d'infrastructures publiques a été réduit avec l'achèvement des projets d'aéroport, de routes et de voies ferrées, tandis que la fourniture des services publics s'est nettement améliorée.¹ La croissance a été tirée par une combinaison d'investissement public et de consommation privée vigoureuse portée par un environnement extérieur favorable (prix faibles des produits de base, forte croissance des partenaires commerciaux et augmentation des envois de fonds des travailleurs émigrés). Cependant, l'investissement public étant de plus en plus financé par des emprunts non concessionnels, le ratio dette/PIB a continué d'augmenter. Cette évolution défavorable a été accentuée par l'expansion

Graphique 1 du texte. Croissance, 2001-18
(en pourcentage)



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 2 du texte. Dette et investissement publics, 2009-19
(en pourcentage du PIB)



1/ Tel que mesuré dans les comptes budgétaires (tableau 4) et non dans les comptes nationaux (tableau 1).
2/ La dette du secteur public n'est calculée qu'à partir de 2017 en raison de l'expansion de la couverture de la dette. Avant 2017, la dette du secteur public était égale à celle de l'administration centrale.
Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

¹ L'annexe I analyse les performances de l'ISPE 2015-19.

du périmètre de la dette publique et par des besoins de financement du secteur public qui ont dépassé le déficit de l'administration centrale (graphique 2 du texte).

3. Le défi principal auquel fait face le Sénégal est de maintenir sa forte croissance tout en la rendant plus inclusive, de préserver la viabilité de la dette et d'assurer une bonne gouvernance des gisements de pétrole et de gaz découverts récemment. L'investissement public devrait être de plus en plus financé par des recettes intérieures en hausse et des dépenses plus efficaces, tandis que les améliorations apportées au climat des affaires devraient permettre au secteur privé de devenir le moteur d'une croissance forte et inclusive. La croissance vigoureuse enregistrée récemment ne s'est pas accompagnée d'une réduction proportionnelle des inégalités, l'incidence de la pauvreté est très variable d'une région à l'autre et le taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes est inférieur à celui qui est observé dans les pays comparables (graphique 1), ce qui pourrait faire obstacle à la stratégie gouvernementale de développement des services et de diversification de l'économie. Il sera crucial aussi de veiller à concrétiser les bénéfices potentiels de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières du pays tout en évitant les risques liés à une faible gouvernance du secteur de l'énergie et à la volatilité des prix.

Encadré 1. Plan Sénégal Émergent

En 2012, le Sénégal avait énoncé ses principaux objectifs de développement à moyen et long terme dans le Plan Sénégal Émergent. Ce plan, dont l'ambition globale est d'atteindre le statut de pays émergent en 2035, s'articule autour de trois axes :

i) transformation structurelle de l'économie et croissance, ii) renforcement du capital humain, protection sociale et développement durable et iii) amélioration de la gouvernance, paix et sécurité. Le PSE est pleinement aligné sur les OMD.

En décembre 2018, le Sénégal a lancé la seconde phase du PSE pour la période 2019–2023, qui privilégie une croissance inclusive tirée par le secteur privé. Les mesures destinées à améliorer le climat des affaires et

accroître les recettes sont des éléments clés du plan d'actions prioritaires (encadré 1, tableau 1) qui vise à améliorer les principaux indicateurs socioéconomiques (encadré 1, tableau 2). Les investissements dans le cadre du PSE privilégient nettement le premier axe, environ 60 % des dépenses du PSE étant allouées au développement des infrastructures et de l'agriculture. Les investissements en capital humain et en protection sociale représenteront 30 % du total, tandis que 10 % des fonds seront consacrés au renforcement des institutions publiques et de l'état de droit.

Encadré 1. Tableau 1. PSE II - Plan d'actions prioritaires (2019-2023)

Coût du PSE II (en milliards de FCFA)	
Total	14 098
Financement garanti	
État	4 248
dont projets en PPP	486
Donateurs	5 166
Financements attendus	
Donateurs	2 850
Secteur privé (projets en PPP)	1 834

Encadré 1. Tableau 2. PSE II - Principaux objectifs socioéconomiques

	Point de départ		Objectif
	Année	Valeur	
IDH	2015	0,49	0,53
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	2017	42	29,2
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)	2017	236	178,4
Taux brut de scolarisation dans le primaire (en % de la population d'âge primaire)	2017	87,3	96,3
Durée moyenne de scolarisation (en années)	2017	3,0	3,4
Coefficient de Gini	2011	40,2	35,8
Taux national de pauvreté (en % de la population)	2017	41,2	33,0
Seuil international de pauvreté (1,9 USD / jour)	2017	35,6	29,9
Accès à l'électricité (en % de la population)	2017	61,7	85,9
Créations d'emplois annuelles	2017	199 980	228 317
Part de l'industrie dans le PIB	2017	20,6	25
Exportations par habitant (FCFA)	2017	142 889	220 109

4. Les autorités ont annulé le programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) 2015–19 en février 2019 et demandé un nouveau programme au titre de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) à l'appui de la mise en œuvre du PSE II (2019–23). Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ISPE ont été

globalement satisfaisants (annexe I). Les autorités voient dans l'ICPE un moyen de maintenir le dialogue étroit avec le FMI, d'émettre un signal positif en direction des marchés et des partenaires au développement et d'assurer la mise en place d'un environnement macroéconomique propice à l'exécution du PSE II.

EVOLUTION RECENTE

5. Le Sénégal connaît une forte croissance et une inflation faible. En 2018, la croissance s'est établie à 6,7 %, dépassant 6 % pour la cinquième année consécutive (tableau 1). L'activité économique a légèrement fléchi au 1^{er} semestre 2019 sous l'effet d'un fléchissement dans l'industrie manufacturière et le secteur des services, dû en partie à un ralentissement des grands travaux publics résultant de retards de paiement de l'État à ses fournisseurs, et la croissance devrait s'établir à 6 % cette année. L'inflation demeure modérée, à 1,3 % à fin octobre (en glissement annuel). Les indicateurs monétaires sont en cohérence avec un ralentissement de l'activité économique : la croissance de la monnaie au sens large (+2,5 % au 30 septembre) a été freinée par la faible expansion du crédit au secteur privé (+ 2 %), tandis que les avoirs extérieurs nets ont légèrement décliné.

6. L'exécution du budget en 2018 et au 1^{er} semestre 2019 a été difficile. En 2018, les recettes n'ont atteint que 90 % des objectifs envisagés dans la loi de finances initiale, tandis que des pressions sur les dépenses hors investissement sont apparues dans un contexte pré-électoral, ce qui a conduit l'Etat à ne pas honorer certaines obligations² dans les secteurs de la construction et de l'énergie. Malgré une réduction radicale de l'investissement public et la révision de l'objectif de déficit du programme ISPE, porté à 3,5 % du PIB, le déficit a finalement atteint 3,6 % du PIB en 2018 (tableaux 4 et 5). Des difficultés analogues ont été observées au

Tableau 1 du texte. Sénégal : évolution budgétaire, 2018-2019
(en milliards de FCFA)

	2018	2019		
	31/12 réel	T2 (cum.)	T3 (cum.)	T4 (cum.)
Recettes (dons inclus)	2.425	1.269	1.935	2.833
Recettes fiscales	1.990	1.108	1.673	2.400
Recettes non fiscales (FSE inclus)	179	83	138	162
Dons	256	78	124	271
Dépenses	2.897	1.738	2.497	3.356
Rémunération des employés	682	361	540	744
Utilisation de biens et services	306	129	204	389
Intérêts	258	173	249	278
Subventions, dons courants et autres dépenses	614	376	582	625
<i>dont subventions au secteur de l'électricité</i>	70	70	195	209
<i>dont subventions pour les carburants</i>	15	3	12	17
Prestations sociales	7	7	11	25
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	1.030	692	910	1.295
Financées sur ressources internes	513	348	490	655
Financées sur ressources externes	518	344	419	641
Besoin de financement	-472	-469	-562	-523
Besoin de financement (hors transfert ponctuel à SENELEC)	-472	-469	-462	-423
Besoins de financement (en % du PIB)	-3,6	-3,4	-4,0	-3,7
Besoins de financement (en % du PIB, hors transfert ponctuel à SENELEC)	-3,6	-3,4	-3,3	-3,0
Pour mémoire : PIB nominal annuel (en milliards de FCFA)	13.046	13.983	13.983	13.983

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

² Les obligations impayées concernent des dépenses inscrites ou non inscrites au budget et sont définies comme des obligations de l'administration centrale à l'égard de tiers pour lesquelles aucune ressource n'a été réservée lors des affectations budgétaires initiales.

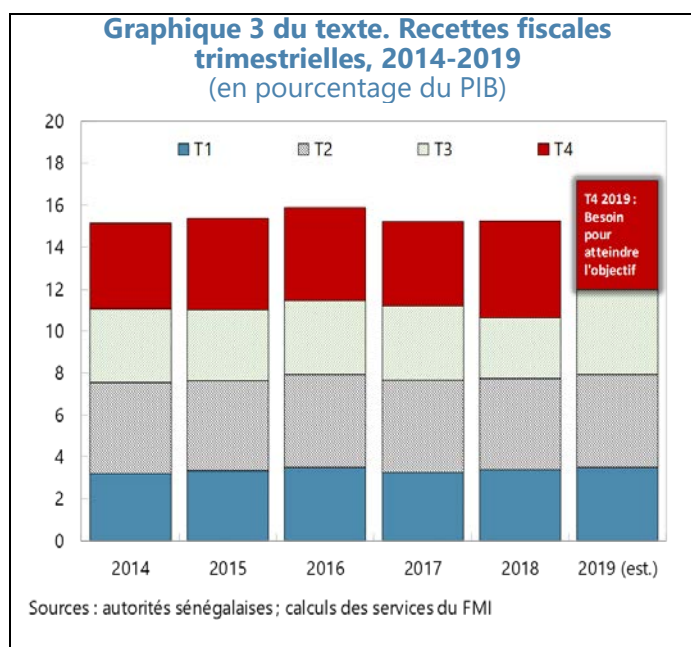
1^{er} semestre 2019 : les prix intérieurs fixes de l'énergie ont entraîné des coûts non budgétisés, les dépenses de santé et d'éducation ont augmenté, et les coûts de projets d'infrastructure se sont concentrés en début de période. Les recettes sont restées insuffisantes et n'ont atteint que 90 % de l'objectif au 1^{er} semestre 2019. En conséquence, le déficit à fin juin atteignait déjà 469 milliards de FCFA (3,4 % du PIB), et les obligations impayées continuaient à s'accumuler (tableau 1 du texte).

7. La gestion budgétaire s'est améliorée au 2^e semestre 2019, et l'objectif de déficit de 3 % du PIB apparaît réalisable. Les recettes ont augmenté de 54 % au 3^e trimestre par rapport au 3^e trimestre 2018, et l'objectif du budget révisé pour l'année entière apparaît ainsi réalisable (graphique 4 du texte). La maîtrise plus stricte des dépenses au 3^e trimestre 2019 a permis de les comprimer de 15 % par rapport à la moyenne trimestrielle du 1^{er} semestre 2019. Le déficit global à fin septembre s'établissait ainsi à 562 milliards de FCFA (4 % du PIB), mais ce chiffre est inférieur à celui de la fin juin si l'on exclut un transfert public ponctuel destiné à apurer des arriérés antérieurs à 2019 dus à la compagnie publique d'électricité SENELEC, qui représentent 0,7 % du PIB. Ce transfert s'inscrit dans la stratégie d'amélioration de la viabilité financière de SENELEC, qui est appuyée par la Banque mondiale.

8. Les prix intérieurs des carburants ont été relevés en juin 2019. Le gouvernement a augmenté les prix de l'essence à la pompe de 80 FCFA le litre (+11,5 %) et ceux du diesel de 60 FCFA (+10 %) en appliquant le mécanisme d'ajustement en place.³ La hausse des prix permet d'éliminer la subvention implicite de l'essence et du diesel pour les cours pétroliers internationaux à fin juin (où le baril de Brent se vendait 65 dollars). Cet ajustement fut bien préparé et n'a pas engendré de tensions sociales.

9. Les difficultés d'exécution du budget observées au 1^{er} semestre 2019 sont à l'origine d'une situation de trésorerie tendue, en dépit d'un financement disponible sur le reliquat de l'euro-obligation de 2018.

Les autorités sont donc retournées sur le marché obligataire régional et ont souscrit deux emprunts relais non concessionnels à court terme afin de couvrir les besoins de liquidités (150 milliards de FCFA en janvier) et de financer le paiement ponctuel à SENELEC mentionné plus haut (125 milliards de FCFA en septembre).



³ La formule permettant de fixer les prix intérieurs des carburants à des niveaux couvrant les coûts est en place ; elle est calculée mensuellement bien que les autorités préfèrent passer outre la formule et appliquer des changements discrétionnaires moins fréquents.

10. Le déficit du compte courant s'est creusé en 2018. Le déficit s'est creusé à 8,8 % du PIB par suite de l'augmentation des importations d'énergie et de biens d'équipement. Cependant, les données du 1^{er} semestre 2019 indiquent que la balance commerciale des biens s'améliore. La valeur des exportations de biens a nettement progressé (+26,4 % d'un an sur l'autre) tandis que celle des importations totales de biens a augmenté de 4,5 %. Les réserves mises en commun de l'UEMOA ressortaient à 13,6 milliards d'euros, couvrant 4,5 mois d'importations prospectives à fin août 2019.

DISCUSSIONS DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Perspectives et risques

11. Les perspectives demeurent favorables. Après un léger ralentissement en 2019, les services du FMI anticipent une accélération de la croissance à environ 7 % en 2020–21, portée par une robuste activité dans l'agriculture et les services et une augmentation des investissements liés aux hydrocarbures, qui entraînerait également un creusement temporaire du déficit du compte courant autour de 11 % du PIB. En 2022–24, le démarrage de la production d'hydrocarbures pourrait temporairement porter la croissance au-dessus de 10 %. L'inflation devrait demeurer faible, à moins de 2 %, grâce à l'ancrage du FCFA à l'euro. À moyen terme, la croissance hors hydrocarbures devrait atteindre 6 à 7 % sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population active, de l'amélioration du capital humain et de gains de productivité (tableau 2 du texte). Le déficit du compte courant devrait être ramené à moins de 4 % lorsque le pays commencera à exporter des hydrocarbures. La position extérieure du Sénégal en 2019 est modérément plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables, avec une appréciation en termes réels au cours des 3 dernières années (annexe II).

Tableau 2 du texte. Sénégal : cadre macroéconomique

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Réel	Prél.			Proj.		
Croissance du PIB réel (en %)	7,1	6,7	6,0	6,8	7,0	8,4	11,6
Inflation de l'IPC moyenne (en %)	1,3	0,5	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5
Solde courant (en % du PIB)	-7,3	-8,8	-9,2	-10,7	-10,6	-7,7	-3,8
Solde budgétaire global (en % du PIB) ¹	-3,0	-3,6	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Dette du secteur public	61,2	61,4	63,7	61,9	61,3	60,5	57,1

¹ Exclut une opération ponctuelle destinée à apurer les obligations non honorées de l'administration centrale vis-à-vis de la compagnie nationale d'électricité SENELEC en 2019.

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

12. Les perspectives risquent de se dégrader. À court terme, le ralentissement de l'activité économique observé au 1^{er} semestre 2019 pourrait se prolonger. Une mise en œuvre plus lente que prévue des réformes visant à améliorer le climat des affaires et à régulariser les obligations impayées vis-à-vis des fournisseurs pourrait aussi peser sur l'activité économique. De fortes incertitudes entourent le timing et le volume de la production d'hydrocarbures, ce qui pourrait retarder les exportations et les recettes budgétaires correspondantes. Les bonnes perspectives des projets d'extraction aurifère sont un facteur favorable. Sur le front extérieur, les menaces croissantes pour la sécurité dans la région,

l'augmentation des barrières au commerce, un ralentissement prolongé en Europe et de fortes fluctuations des prix de l'énergie pourraient peser sur les perspectives, y compris à moyen terme, si la faiblesse des prix de l'énergie retarde les investissements dans les hydrocarbures (tableau 8).

13. Les autorités partagent l'analyse des perspectives de croissance effectuée par les services du FMI tout en voyant davantage d'éléments favorables. Elles considèrent en particulier que la croissance à moyen terme serait portée par de plus fortes retombées positives de la production pétrolière et gazière pour le reste de l'économie et de la mise en œuvre de leur programme de réformes.

Discussions relatives au programme

Le programme qui serait appuyé par le nouvel accord ICPE est en parfaite cohérence avec le PSE II des autorités et repose sur trois grands piliers : i) réaliser une croissance élevée, durable et inclusive, principalement tirée par le secteur privé ; ii) consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente, y compris en augmentant les recettes, en renforçant l'efficacité des dépenses et en veillant à bien gérer la dette et iii) assurer une gestion soutenable et transparente du secteur des hydrocarbures.

A. Pilier I : Réaliser une croissance inclusive et tirée par le secteur privé

14. L'économie a gagné en compétitivité mais le développement du secteur privé se heurte toujours à des obstacles de taille. Ces dernières années, le Sénégal a amélioré son climat des affaires, tandis que la croissance des exportations a été vigoureuse et s'est accompagnée d'une diversification et d'une complexité croissantes des produits (graphique 5, annexe II).⁴ Toutefois, le développement du secteur privé se heurte à des obstacles persistants, notamment : i) une énergie coûteuse et peu accessible ; ii) les compétences insuffisantes de la main-d'œuvre dues à un système d'éducation et de formation professionnelle déficient ; iii) la réglementation rigide du marché du travail ; iv) la lourdeur et la lenteur des procédures fiscales et judiciaires ; v) le manque d'accès au crédit ; vi) le manque d'efficacité des investissements publics et vii) l'absence de concurrence sur certains marchés de produits.

Réformes visant à améliorer le climat des affaires

15. Afin de soutenir la dynamique de croissance élevée, les réformes visant à améliorer le climat des affaires et à stimuler l'investissement privé ont été placées au cœur du PSE II. Les engagements de réforme pris dans le cadre du programme ICPE et du Pacte du G20 avec l'Afrique s'appuient sur ces plans. Les services du FMI soulignent qu'il est important, pour une mise en œuvre réussie, de rationaliser et de regrouper les multiples entités chargées d'initiatives ou de fonds destinés à soutenir le secteur privé et les PME en particulier. Les autorités partagent cet avis et

⁴ FMI (2017), document de la série des questions générales, « Diversification des exportations et compétitivité au Sénégal ».

notent que le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération nouvellement créé prévoit d'achever une stratégie globale de développement du secteur privé (DP, 17).

16. Les réformes appuyées par le programme ICPE sont les suivantes :

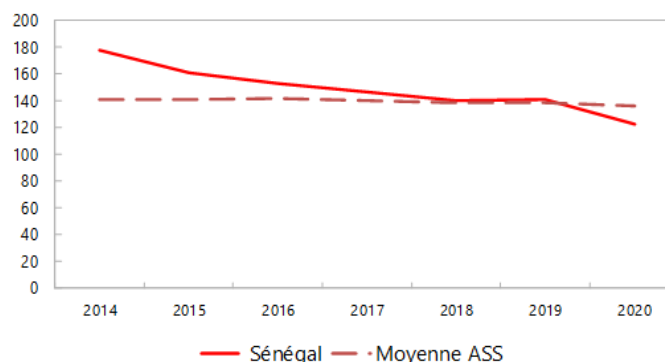
- Système judiciaire (DP, 19).** Le système de la justice commerciale sera renforcé grâce à la création d'une cour d'appel (**objectif de réforme, décembre 2021**) et à la numérisation des procédures des tribunaux commerciaux. Au cours de sa première année de fonctionnement, le Tribunal de commerce de Dakar a statué sur plus de 10 000 affaires pour un montant total de contentieux de 0,6 % du PIB, et a ainsi accéléré la résolution des litiges.
- Marché du travail (DP, 111).** Une révision du code du travail est en cours (**objectif de réforme, décembre 2021**) dans le but d'attirer davantage de travailleurs dans le secteur formel (moins de 10 % de la population sénégalaise occupe un emploi formel) et de mieux répondre aux besoins des PME en simplifiant les obligations d'enregistrement et de déclaration.
- Propriété foncière (DP, 112).** Les autorités prévoient de mettre en place un système de gestion foncière dématérialisé, intégré et centralisé (**objectif de réforme, juin 2021**) qui simplifiera l'enregistrement et l'administration. Cela facilitera le développement agricole et le recours aux sûretés immobilières pour l'accès au crédit.
- Loi sur l'investissement (DP, 118).** Les autorités envisagent d'adopter, en 2021, une nouvelle loi destinée à renforcer la transparence pour les investisseurs potentiels. Les services du FMI

Graphique 4 du texte. Climat des affaires et exportations

Le Sénégal a amélioré son climat des affaires...

Classement Doing Business, 2014-20

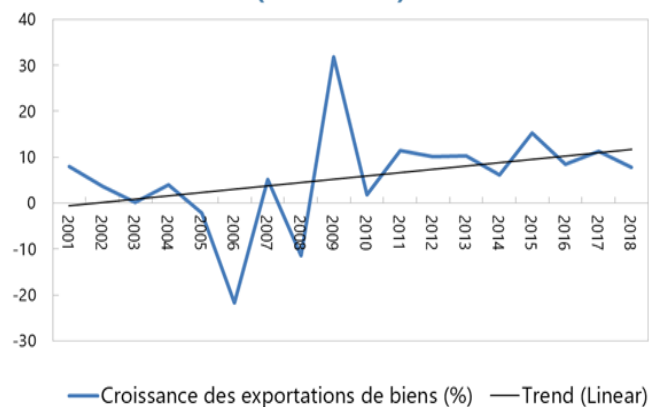
(rang du pays où 1 = meilleures performances)



Source : Banque mondiale

... et la croissance des exportations s'est accélérée.

Sénégal : croissance des exportations de biens (en volume) 2000-18



Sources : BCEAO ; calculs des services du FMI.

recommandent de rationaliser et de réduire la portée et la durée des incitations à l'investissement afin de contenir les dépenses fiscales.

- **Partenariats public-privé (PPP) (DP, ¶17).** Le recours accru aux PPP pour la mise en œuvre des projets d'investissement est une des pierres angulaires de la stratégie de développement des autorités. À ce jour, le secteur privé participe à 25 projets (routes à péage, nouvel aéroport, projets de production d'électricité), entraînant des investissements publics et privés d'environ 10 pour cent du PIB.⁵ Plus d'un tiers des projets ont été sélectionnés à la suite d'offres spontanées. Les services du FMI ont souligné qu'il était important d'introduire la concurrence dans la procédure de proposition de PPP et de réaliser systématiquement des analyses coûts-avantages. Ils ont également recommandé que les nouveaux PPP, comme les projets financés par des ressources extérieures, soient évalués par le Comité national de la dette publique et que le suivi des risques budgétaires soit renforcé. Les autorités ont observé qu'elles comptent actualiser la loi sur les PPP, qui imposera une évaluation préalable de tous les projets d'investissement de plus de 2 milliards de FCFA et une contre-expertise des offres spontanées réalisée par le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (**objectif de réforme, juin 2020**). Les autorités créeront en outre une base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité, qui indiquera leur impact budgétaire et quantifiera les principaux risques budgétaires (**objectif de réforme, juin 2021**).
- **Régimes incitatifs et soutien ciblé aux start-ups.** Il existe trois zones économiques spéciales pour stimuler les IDE et attirer les investissements dans l'industrie manufacturière tournée vers l'exportation, qui bénéficient d'incitations fiscales. Les investissements actuellement prévus représentent environ 3 % du PIB. Les services du FMI soulignent qu'il est important de contenir les risques budgétaires et que ces zones doivent être régies par des règles transparentes, en particulier en ce qui concerne les obligations à remplir pour bénéficier des incitations afin de minimiser les pertes de recettes, tout en s'attachant à fournir un cadre physique et juridique favorable. Les plateformes d'investissement et les réseaux de soutien ciblé aux agriculteurs, répartis sur l'ensemble du territoire, apportent un appui pratique et administratif aux entrepreneurs afin de stimuler l'activité économique hors de Dakar.
- **Dématérialisation.** Le Sénégal poursuit ses efforts en matière de plateformes d'administration électronique, de paiement électronique et de gestion des données numériques afin de réduire la charge administrative, mieux appréhender l'économie informelle et accroître les recettes. Pour faciliter le paiement des impôts, les autorités mettent en place le service M-tax qui permet aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts par téléphone mobile (**objectif de réforme, fin décembre 2020**).

17. Des initiatives visant à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, à accroître les opportunités et à réduire la pauvreté compléteront ces réformes.

⁵ Source : « IMF Investment and Capital Stock Dataset, 2019 »
https://www.imf.org/external/np/fad/publicinvestment/pdf/csupdate_aug19.pdf.

- **Les autorités examinent comment accroître le taux d'achèvement de l'enseignement secondaire (objectif de réforme, juin 2020) et adopteront une loi sur la formation technique et professionnelle d'ici à juin 2020.** 70 % des travailleurs ne sont pas qualifiés, le taux d'alphabétisation est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (un peu plus de 40 %, contre 60 %) et le système de formation professionnelle n'accueille que 7 % des élèves qui achèvent l'enseignement de base. Il sera pourtant essentiel, pour une transformation structurelle de l'économie et une croissance plus inclusive, de doter la main-d'œuvre, en particulier les jeunes, des compétences nécessaires.
- **Les autorités comptent renforcer les programmes mis en place dans le cadre du PSE I afin de réduire la pauvreté et de développer l'accès aux services sociaux,** notamment le programme d'assurance maladie universelle (AMU) et le Programme national de bourses de sécurité familiale, un programme de transferts monétaires dont plus de 300 000 ménages bénéficient actuellement. Le passage à un budget-programme permettra de porter une plus grande attention à l'impact de la dépense publique du point de vue du genre (**DP, ¶16 et ¶14**). Les services du FMI ont encouragé les autorités à évaluer l'efficacité des programmes de dépenses sociales (par exemple les subventions énergétiques et agricoles et les bourses pour les études supérieures) afin d'atteindre les objectifs du PSE et d'étudier les possibilités de mieux cibler les couches les plus pauvres, y compris en envisageant une expansion du programme de transferts monétaires.

18. L'adoption du gaz naturel et des sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité abaissera les prix et réduira les émissions (annexe III). Aujourd'hui, l'électricité est produite à partir de sources coûteuses, le fioul lourd et le diesel, ce qui nuit à la compétitivité du Sénégal. Les autorités ont l'intention de passer au gaz et aux sources d'énergie renouvelables, et de réduire ainsi les émissions et le besoin de subventions (**DP, ¶116**).

Stabilité financière et développement

19. La capitalisation du système bancaire reste adéquate durant la transition vers de nouvelles normes prudentielles. La transition vers les normes réglementaires Bâle II/III progresse, 2018 étant la première année où les données ont été déclarées conformément à la nouvelle norme et au nouveau plan comptable de l'UEMOA. Avec le temps, ces mesures devraient accroître la résilience du système bancaire en exigeant davantage de fonds propres tout en améliorant la qualité du crédit. La nouvelle norme réglementaire contraint les banques à passer les prêts improductifs en pertes au bout de 5 ans, ce qui a un effet négatif sur les ratios d'adéquation des fonds propres (tableau 7). Des poches de vulnérabilité existent dans les établissements financiers de taille modeste, qui pourraient nuire à la stabilité financière si elles ne sont pas traitées. Les autorités étudient les solutions possibles pour améliorer leur situation financière, ce qui pourrait entraîner des coûts budgétaires allant jusqu'à 0,5 % du PIB. Un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) dans l'UEMOA est prévu en 2020. Un rapport de 2018 a relevé des déficiences stratégiques du système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.⁶ Les autorités devraient les

⁶ Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), « Les mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme – Sénégal », Rapport d'évaluation mutuelle, Dakar, 2018.

traiter rapidement afin de prévenir les conséquences négatives pour les relations de correspondants bancaires d'une inscription publique dans la liste du GAFI.

20. Les autorités entendent stimuler la contribution du secteur financier à la croissance et à la réduction de la pauvreté (DP 113). Bien que l'inclusion financière progresse,⁷ la majorité de la population n'a toujours pas accès aux services financiers. En outre, des enquêtes montrent que l'accès des ménages et des petites entreprises au crédit se heurte encore à l'informalité, aux asymétries d'information et aux difficultés à faire respecter les contrats. Des améliorations sont nécessaires pour faciliter l'utilisation de sûretés immobilières, renforcer le Bureau d'information sur le crédit privé, promouvoir l'inclusion financière et améliorer l'accès des PME au crédit.

- Une stratégie nationale d'inclusion financière complétera la stratégie régionale de l'UEMOA en cernant les contraintes et les leviers d'action pour développer l'accès aux services financiers (**objectif de réforme, juin 2020**).
- Les autorités créeront un registre unique de garanties regroupant les données sur les sûretés mobilières et les hypothèques en coopération avec la BCEAO (**objectif de réforme, décembre 2021**).
- Le Bureau d'information sur le crédit est en pleine expansion et améliorera les sources de ses données grâce aux informations provenant des grands facturiers comme les entreprises de services aux collectivités. Il disposera ainsi d'informations de meilleure qualité et pourra réduire les asymétries d'information (**objectif de réforme, décembre 2020**).
- Les autorités poursuivront diverses initiatives afin de faciliter l'accès des PME au crédit.⁸

B. Pilier II : Consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente et à une bonne gestion de la dette

Mettre en place une politique budgétaire prudente conforme à l'objectif de déficit de l'UEMOA

21. Les autorités ont réitéré leur volonté de conduire des politiques budgétaires saines à compter de l'exécution du budget 2019 et de la loi de finances 2020. Le second budget supplémentaire⁹ soumis au Parlement en octobre 2019 (budget révisé ou LFR2) prévoit d'importantes mesures visant à garantir la réalisation de l'objectif de déficit global de 3 % du PIB (**mesure préalable**).

- *Un effort résolu pour améliorer la collecte des impôts.* Grâce au redressement des recettes observé depuis juillet, qui résulte principalement d'un effort accru de la collecte des impôts et d'améliorations au sein de l'administration fiscale (graphique 3 du texte et **DP 19**), l'objectif de

⁷ Le pourcentage d'adultes ayant un compte de dépôt dans une banque commerciale est passé de 8 % à 19 % entre 2004 et 2018, tandis que l'utilisation de l'argent mobile s'accroît rapidement, avec aujourd'hui 33,6 comptes d'argent mobile actifs pour 100 adultes (source : enquête du FMI sur l'accès aux services financiers).

⁸ Voir le rapport du FMI n° 19/27 (p. 53) pour une analyse plus complète des initiatives.

⁹ Le Parlement a approuvé deux budgets supplémentaires en 2019.

recettes du budget supplémentaire apparaît tout à fait réalisable (impliquant une augmentation de 2 points de pourcentage du PIB par rapport à 2018).

- *Allocations réalistes de crédits budgétaires.* Les obligations impayées, de 0,7 % du PIB, qui se sont accumulées dans les premiers mois de 2019 ont été recensées et ajoutées au budget révisé (tableau 3 du texte, trois premières colonnes). De même, le budget révisé tient pleinement compte des subventions énergétiques nécessaires pour combler l'écart entre les prix réglementés et le coût de production (annexe III).
- *Hiérarchisation des dépenses.* Les investissements financés sur ressources intérieures ont été réduits d'environ 100 milliards de FCFA par rapport au budget initial, essentiellement en reportant les projets qui n'ont pas encore démarré afin d'éviter l'accumulation d'obligations impayées.
- *Planification des imprévus.* Enfin, le budget révisé prévoit une enveloppe pour des imprévus en cas d'insuffisance des recettes en réservant 25 milliards de FCFA de dépenses qui ne peuvent être engagées tant que les recettes correspondantes ne se seront pas matérialisées (**DP 120**).

Tableau 3 du texte. Obligations impayées : estimations et plan de règlement, 2019-22¹

(en milliards de FCFA)

	Obligations impayées		LFR 2	Plan d'apurement		
	Ant. à 2019	2019 2/	2019 2/	2020	2021	2022
Secteur de l'électricité	68.3	13.9	13.9	22.8	22.8	22.8
Importateurs de carburants	90.5	32.2	2.2	30.0	45.3	45.3
Dépenses sociales 3/	0.0	16.0	16.0	0.0	0.0	0.0
Obligations vis-à-vis du secteur bancaire	9.9	56.0	56.0	5.0	5.0	0
Autres (relatives à 2019)	0.0	1.1	1.1	0.0	0.0	0.0
Banque agricole (anciennement CNCAS)	50.0	0.0	10.0	10.0	10.0	20.0
Agence de la couverture maladie universelle (ACMU)	24.9	0.0	0.0	8.3	8.3	8.3
Établissements privés d'enseignement supérieur	15.5	0.0	0.0	7.8	7.8	0.0
Infrastructures	34.5	0.0	0.0	13.7	11.1	9.7
Intrants agricoles	15.5	0.0	0.0	7.7	7.7	0.0
Autres (antérieures à 2019)	18.9	0.0	0.0	7.3	5.8	5.8
Total (milliards de FCFA)	328.1	119.2	99.2	112.6	123.7	111.8
Total (% du PIB 2019)	2.35	0.85	0.71	0.81	0.88	0.80

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les obligations impayées peuvent concerner des dépenses inscrites ou non au budget et sont définies comme les obligations de l'administration centrale à l'égard de tiers auxquelles aucun crédit n'a été alloué dans le budget initial.

2/ Les engagements de dépenses de l'administration centrale en 2019 qui n'étaient pas inscrits dans la loi de finances initiale ont été inclus dans la LFR2, hormis les paiements aux importateurs de carburants effectués fin 2019 (estimés à 30 milliards de

3/ Inclut : i) le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), ii) le Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA) et iii) le Programme de modernisation des villes (PROMOVILLES).

22. Les opérations de trésorerie sur comptes de dépôt au-dessous de la ligne impliquent un besoin additionnel de financement. Ces opérations correspondent à des tirages effectués sur le stock des comptes de dépôt antérieur à 2019, estimé à 220 milliards de FCFA, et ont trait principalement à des recettes dues aux organismes de sécurité sociale et au Fonds routier ou collectées par ceux-ci. Environ 100 milliards de FCFA (0,7 % du PIB) doivent être réglés en 2019, le

solde (soit 121 milliards de FCFA) devrait être entièrement pris en compte dans le budget 2020, et le report des flux futurs ne sera pas autorisé.¹⁰

23. Les services du FMI ont plaidé pour une répercussion plus grande et plus régulière des cours internationaux du pétrole.

Les autorités se sont engagées à appliquer le décret relatif au mécanisme de révision régulière des prix des carburants afin d'éliminer la nécessité de subventions aux carburants sur une base annuelle. Pour l'heure, elles ont préféré conserver la faculté de décider ou non d'ajuster les prix intérieurs sur une base mensuelle, mais elles se sont engagées à dégager un espace supplémentaire (au moyen d'un budget supplémentaire s'il le faut) si l'ajustement des prix était suspendu afin d'éviter une nouvelle accumulation d'arriérés (**DP 122, objectif de réforme continu**). Les autorités et les services du FMI ont convenu de poursuivre les discussions autour d'un mécanisme d'ajustement plus automatique, mais qui s'accompagnerait d'une campagne de communication et de mesures de protection des segments vulnérables de la population (par exemple en élargissant les bourses familiales, le programme de transferts monétaires). En novembre 2019, les autorités

ont annoncé une augmentation de 6 à 10 % des tarifs de l'électricité à partir du 1^{er} décembre 2019, pour tous les ménages sauf ceux à faible consommation, qui restent exemptés. Cela devrait permettre de ramener le montant de compensation à environ 3 milliards de FCFA en 2019 aux cours mondiaux actuels (le baril de Brent étant légèrement au-dessus de 60 USD).

24. Le budget 2020 cible un déficit du PIB de 3 % et commence l'apurement des obligations impayées de 2017–18 (mesure préalable, tableaux du texte 3 et 4).

Le budget 2020 vise à accroître les recettes fiscales d'environ 0,5 % du PIB grâce à des mesures d'expansion de la base fiscale et d'amélioration des administrations fiscale et douanière en vertu de la stratégie de recettes à moyen terme.¹¹ Les dépenses courantes restent à peu près constantes en termes réels, notamment grâce aux

Tableau 4 du texte. Sénégal : cadre budgétaire 2018-2020

(en pourcentage du PIB)

	2018 (réel)	2019 (est.)	2020 (proj.)
Recettes (dons inclus)	18.6	20.3	20.7
Recettes fiscales	15.3	17.2	17.7
Recettes non fiscales (FSE inclus)	1.4	1.2	1.0
Dons	2.0	1.9	1.9
Dépenses	22.2	24.0	23.7
Rémunération des salariés	5.2	5.3	5.4
Utilisation des biens et services	2.3	2.8	2.9
Intérêts	2.0	2.0	2.2
Subventions, dons courants et autres charges	4.7	4.5	3.6
<i>dont subventions au secteur de l'électricité</i>	0.5	1.5	0.7
<i>dont subventions pour les carburants</i>	0.1	0.1	0.2
Prestations sociales	0.1	0.2	0.2
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	7.9	9.3	9.5
Financées sur ressources internes	3.9	4.7	4.4
Financées sur ressources externes	4.0	4.6	5.0
Besoin de financement (% du PIB)	-3.6	-3.7	-3.0
Besoin de financement (% du PIB, hors paiement ponctuel à SENELEC)	-3.6	-3.0	-3.0
<i>Pour mémoire : PIB nominal annuel (milliards de FCFA)</i>	13,046	13,983	15,085

Sources : Ministère des finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹⁰ Le programme ISPE 2015–19 a résorbé des lacunes vis-à-vis d'autres dépenses au-dessous de la ligne comme La Poste et le Fonds national de retraite (FNR), tout en évitant le report des reliquats des comptes de dépôt sur l'exercice budgétaire de l'année suivante à compter de 2019 (voir le tableau des repères structurels du rapport du FMI n° 19/27).

¹¹ Les mesures envisagées sont notamment les suivantes : i) revoir les acomptes de taxe sur les importations afin de limiter les pertes de recettes fiscales (y compris de TVA), ii) limiter les exonérations de TVA, iii) améliorer la situation

(continued)

mesures suivantes : i) gestion active de l'immobilier et des véhicules publics ; ii) réduction des factures des services publics (en particulier, les factures de téléphone des fonctionnaires), iii) fermeture de certaines représentations de l'État à l'étranger et iv) rationalisation des organismes publics. Ces mesures permettent d'accroître les dépenses en capital d'environ 3 % du PIB tout en ménageant un espace pour l'apurement d'obligations impayées à hauteur de 0,8 % du PIB. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de poursuivre l'inventaire de leurs obligations impayées, notamment en réalisant des audits ciblés. Pour l'avenir, les autorités se sont engagées à mettre en place un système d'alerte automatique sur la nouvelle dette faisant appel à un système intégré de gestion des finances publiques (**DP 120**).

Accroître les recettes intérieures

25. Pour mettre en œuvre le PSE II et améliorer le capital humain et physique tout en maintenant la viabilité de la dette, le Sénégal doit mobiliser davantage de recettes intérieures.

Leur stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SMRMT) vise à atteindre l'objectif de ratio recettes fiscales/PIB de 20 % fixé par l'UEMOA (hors recettes liées aux hydrocarbures) en intégrant la politique fiscale, l'administration des recettes et les aspects de droit fiscal de la réforme de la fiscalité en une seule stratégie globale de réforme (**objectif de réforme, juin 2020, voir DP 126-135**).¹²

26. La priorité immédiate de la stratégie à moyen terme sera d'élargir l'assiette de l'impôt.

Les taux d'imposition au Sénégal étant déjà relativement élevés en comparaison régionale, les réformes insisteront sur l'expansion de l'assiette de l'impôt, notamment en rapatriant progressivement le secteur informel dans le filet fiscal et en rationalisant les exonérations et leur application.¹³ Pour amener les contribuables à respecter leurs obligations fiscales, il est prioritaire notamment d'améliorer l'application des règles de perception de l'impôt et les contrôles fiscaux et de renforcer les contrôles et procédures en douane. À court terme, les acomptes en douane (l'obligation pour les importateurs de payer l'IS à la date d'importation) sur les impôts sur le revenu seront majorés pour les contribuables non enregistrés afin de les inciter à se formaliser (**objectif de réforme, juin 2020**).

27. La stratégie à moyen terme visera à améliorer la gestion des données et à développer les applications fiscales numériques. La numérisation contribuera aussi à améliorer la gestion des données, avec une meilleure coordination entre les douanes et les services de la fiscalité intérieure, y compris l'établissement d'un rapport trimestriel sur l'utilisation des données et les échanges d'informations et l'utilisation de rapprochements manuels jusqu'à l'achèvement de l'interconnexion

déclarative des contribuables, iv) améliorer la fonction d'audit tandis que v) l'augmentation des prix intérieurs des carburants et des tarifs de l'électricité aura un effet positif sur les recettes.

¹² Une première version de la SMRMT est attendue fin 2019/début 2020. Une mission d'assistance technique en avril 2019 a jeté les bases de la SMRMT tandis qu'une mission TADAT a été réalisée en septembre 2019. Une autre mission d'assistance technique intensive du FAD est en cours au 4^e trimestre 2019, qui aide le comité directeur de la SMRMT à préparer la première version de haut niveau de son document de SMRMT.

¹³ Un récent audit des 100 plus grandes conventions a montré que 65 % des entreprises ne respectaient pas leurs obligations.

entre les bases de données des douanes et de l'administration fiscale (**objectif de réforme, trimestriel à compter de janvier 2020**).

Améliorer l'efficacité et la gouvernance des dépenses

28. Le programme ICPE favorise une réallocation progressive des ressources de la consommation publique peu prioritaire vers l'investissement en capital humain et en infrastructures. Afin de ménager un espace budgétaire pour l'investissement public, les autorités ont redoublé d'efforts pour réduire les subventions énergétiques et rationaliser la consommation des administrations (**DP 136**). En outre, les nouveaux projets d'investissement de plus d'un milliard de FCFA seront soumis à une analyse coûts-avantages préalable afin d'optimiser les ressources (hors projets affectant la défense et la sécurité) (**objectif de réforme, décembre 2020**), conformément aux recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics de 2018. Pour garantir la viabilité budgétaire, la planification des investissements publics sera en outre mieux alignée sur les plafonds d'autorisations d'engagements pour 2021-23 (**objectif de réforme, décembre 2020**).

29. Les autorités se sont engagées à mieux gérer les finances publiques. Si le programme ISPE 2015–19 a permis de réduire fortement les opérations au-dessous de la ligne, d'autres mesures sont nécessaires pour garantir que toutes les dépenses de l'administration centrale soient exécutées par le biais du budget et au cours de l'exercice budgétaire correspondant. Il conviendrait aussi de réduire la part des dépenses financées sur ressources intérieures exécutée en vertu de procédures exceptionnelles ou simplifiées (environ 60 % des dépenses totales en 2017) et celle des marchés publics passés sans appel à la concurrence (29 % du total en 2018). À cette fin, les autorités ont indiqué qu'elles entreprendront une étude de la chaîne de la dépense en 2020 (**objectif de réforme, juin 2020**) et qu'elles rationaliseront la liste des dépenses exécutées en procédures simplifiées (**objectif de réforme, décembre 2020**), avec l'aide de l'assistance technique du FMI. En outre, les lettres d'engagement budgétaire seront limitées afin de réduire les opérations hors budget (**objectif de réforme, décembre 2020**). Les comptes ouverts par les agences publiques dans des banques commerciales seront clôturés et les soldes seront rapatriés dans le compte unique du Trésor afin d'améliorer la gestion de la trésorerie (**objectif de réforme, décembre 2021**).

30. En 2020, le Sénégal procède à une vaste modernisation de sa gestion budgétaire en commençant à mettre en œuvre les directives de l'UEMOA en matière de gestion des finances publiques.¹⁴ Ces directives portent sur les aspects suivants : i) budget-programme basé sur les performances, ii) dévolution partielle des responsabilités en matière d'autorisation des dépenses aux ministères de tutelle, iii) système amélioré d'enregistrement et de déclaration des opérations budgétaires et iv) autorisations pluriannuelles d'engagements pour gérer les projets d'investissement pluriannuels (et réduire la nécessité des comptes de dépôt).

¹⁴ Au 30 novembre 2019, le Sénégal avait transposé sept des huit directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA (**DP 137**).

31. Le Sénégal entend mieux gérer les risques budgétaires. L'évaluation de la transparence des finances publiques réalisée en 2019 a montré que les risques budgétaires ne sont pas toujours bien saisis et suivis, en particulier les passifs conditionnels des entreprises publiques et des PPP. Afin de remédier à ces insuffisances, les autorités publieront une déclaration des risques budgétaires en annexe au budget 2022 (**objectif de réforme, décembre 2021**).

Maintenir la viabilité de la dette publique

32. La nouvelle AVD conduite par le FMI et la Banque mondiale montre que le risque de surendettement du Sénégal est passé de faible à modéré (supplément 1). La dette a triplé depuis 2008 pour atteindre 61,4 % du PIB en 2018 et devrait, selon les prévisions, représenter 63,7 % du PIB en 2019. La composition de la dette fait aussi une plus grande part aux emprunts extérieurs avec les émissions successives d'euro-obligations réalisées en 2017 et 2018 pour un montant de 3,3 milliards USD. Le financement d'investissements stratégiques qui sont sources de croissance, y compris pour développer les réserves pétrolières et gazières, est au cœur de cette augmentation de la dette publique, mais d'autres facteurs comme les dépenses au-dessous de la ligne et l'inclusion de la dette des entreprises publiques, dont SENELEC et Air Sénégal, y ont aussi contribué. Bien que le pays ait peu de marge pour absorber les chocs à court terme, il conserve une forte capacité d'emprunt à long terme.

33. La nette augmentation de la dette publique enregistrée ces dernières années requiert une stratégie pour stabiliser le ratio dette/PIB et suivre activement les risques. La politique budgétaire proposée, qui implique un déficit primaire moyen de 1,3 % du PIB entre 2019 et 2024 pour l'administration centrale et l'élimination des dépenses au-dessous de la ligne, cadre avec une réduction progressive du stock de la dette à moyen terme. Étant donné la forte capacité de gestion de la dette et l'accès actuel aux marchés de capitaux internationaux et régionaux, la dette publique nominale totale serait suivie en vertu de l'ICPE afin de garantir une trajectoire baissière du ratio dette/PIB (**objectif quantitatif**).

34. Il sera essentiel d'appliquer une stratégie prudente de gestion de la dette pour en garantir la viabilité dans la durée. Cela implique de privilégier les financements intérieurs et les financements extérieurs concessionnels tout en recherchant des échéances plus longues pour la dette émise sur le marché national et régional (**DP 142**). En 2019, le Sénégal a couvert le risque de change lié au service de la dette en euro-obligations, tout en étalant le remboursement de l'euro-obligation de 2011 (qui était à l'origine entièrement due en 2021) sur trois ans (2020-22). Les autorités ont indiqué qu'elles poursuivront l'étude des possibilités d'opérations de dette similaires. Elles rééchelonnent environ 150 milliards de FCFA sur les emprunts relais de 275 milliards de FCFA contractés en 2019 (pièce jointe I).

35. La coordination des fonctions de gestion de la dette et la couverture des données peuvent être encore améliorées. Les autorités ont accueilli favorablement la proposition visant à activer le Comité national de la dette publique (CNDP) pour faciliter la coordination de la dette publique, dont plusieurs entités se partagent aujourd'hui la gestion (**DP 143**). Le Comité sera chargé d'examiner les nouvelles propositions d'endettement extérieur de la part de l'administration centrale

et des entités publiques, ainsi que les projets financés par PPP. Un manuel des procédures du CNDP doit être rédigé (**objectif de réforme, juin 2020**). Étant donné le périmètre élargi de la dette, les services du FMI ont souligné l'importance des travaux en cours pour étendre également la couverture des comptes budgétaires à l'ensemble du secteur public, l'élargissement aux administrations publiques étant une mesure intermédiaire importante.

36. Point de vue des autorités. Les autorités ont souligné que l'emprunt public avait permis de développer une infrastructure de premier ordre et la production d'hydrocarbures, ce qui générerait un important supplément de ressources pour les générations futures. Elles auraient préféré que le risque reste jugé faible, notant que le ratio dette/PIB suivrait une trajectoire nettement baissière après 2019. Elles ont réitéré leur volonté de limiter les emprunts non concessionnels.

C. Pilier III : Assurer une gestion transparente et durable des recettes pétrolières et gazières

37. Les récentes découvertes de pétrole et de gaz pourraient accroître le PIB du Sénégal d'environ 5 % par an sur l'horizon de production. Les gisements pétroliers et gaziers liés aux réservoirs de SNE et GTA devraient entrer en production en 2022, avec un supplément de recettes fiscales de 1,5 % du PIB en moyenne chaque année.¹⁵ En outre, les récentes activités d'exploration du réservoir de Yakaar-Teranga révèlent des quantités de gaz récupérable similaires à celles du champ GTA, ce qui pourrait nettement relever les estimations ci-dessus. Cependant, de fortes incertitudes demeurent en ce qui concerne la taille des réserves, le calendrier et le profil de production et le coût des projets, les nouvelles découvertes augmentant aussi les besoins globaux d'investissement. Les services du FMI ont encouragé les autorités à continuer de développer leurs capacités de gestion de projets complexes d'hydrocarbures et des risques associés.

38. Les autorités se sont engagées à établir un cadre de gouvernance du secteur pétrolier et gazier solide et transparent, conforme aux meilleures pratiques internationales. La gestion des ressources naturelles s'accompagne de risques considérables en termes de gouvernance, de compétitivité et de volatilité. Sur le front juridique, des progrès ont été réalisés en 2019 avec l'adoption par le Parlement de la loi portant code pétrolier et de la loi relative au contenu local (**DP 148**), tandis qu'une prochaine loi sur le partage des recettes pétrolières posera les principes de la répartition entre les dépenses et l'épargne des recettes provenant des hydrocarbures (**DP 151, objectif de réforme, juin 2020**). Enfin, les autorités prévoient d'actualiser le cadre juridique pour refléter les améliorations du cadre budgétaire qui sont envisagées, et notamment de modifier la loi organique régissant les lois de finances.

39. Les autorités ont énoncé une série de principes qui régiront la gestion des ressources budgétaires issues des gisements d'hydrocarbures récemment découverts (DP 149). Les services du FMI ont souligné qu'il est important d'accroître la transparence sur l'ensemble du cycle

¹⁵ Pour plus de détails, voir le rapport du FMI n° 19/28.

de l'extraction et de la gestion des ressources, de faire transiter tous les flux de ressources par le budget central et de publier les informations sur la structure des bénéficiaires réels des entreprises. Des travaux sont en cours afin de définir une règle d'ancrage budgétaire à long terme et une règle budgétaire d'opérationnalisation à court terme ciblant un solde primaire ou global non pétrolier (**DP 150**) conforme aux critères de convergence régionale (**objectif de réforme, décembre 2020**).

40. Au moyen de son assistance technique, le FMI aide à l'élaboration d'un cadre budgétaire pour le secteur pétrolier et gazier du Sénégal. Le département des finances publiques du FMI apporte une assistance technique dans le cadre d'un programme de trois ans au titre du fonds spécialisé dans la gestion des ressources naturelles, en étroite coopération avec la Banque mondiale, qui conseille le pays sur les aspects techniques et de coûts des projets gaziers et pétroliers. Les autorités ont accueilli favorablement le projet de renforcement des capacités à moyen terme et la coopération entre institutions.

MODALITES ET RISQUES DU PROGRAMME

41. La déclaration de politiques économiques (DP) ci-jointe détaille les engagements des autorités. Le Sénégal remplit les critères d'accès à l'ICPE et l'analyse actuelle des services du FMI n'indique pas de besoin présent, prospectif ou potentiel de financement de la balance des paiements. Les objectifs quantitatifs proposés, à suivre sur une base semi-annuelle et continue (tableau 9) pour les 12 premiers mois du programme sont fixés au tableau 1a de la DP. Les objectifs continus standards concernant les restrictions au commerce et aux taux de change, les accords de paiement bilatéraux et les pratiques de devises multiples et les arriérés extérieurs s'appliqueront (DP, tableau 1b). Les objectifs de réforme des autorités sont proposés au tableau 2 de la DP. **Les deux mesures préalables ont été satisfaites** : un budget 2019 révisé et le projet de budget 2020 ont été soumis au Parlement le 14 octobre 2019.

42. Une stratégie globale de développement des capacités contribue à l'exécution du programme. Les priorités de l'assistance technique sont étroitement alignées sur les objectifs du programme (annexe IV). L'accent sera mis sur l'augmentation des recettes, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et l'instauration d'un solide cadre juridique et budgétaire pour gérer les recettes issues des hydrocarbures.

43. Le programme est entièrement financé pour 12 mois avec de bonnes perspectives pour sa durée résiduelle. Le programme ICPE pourrait aider à mobiliser des financements considérables, conformément à la stratégie de financement du PSE II (encadré 1). Le soutien budgétaire anticipé (dons et prêts) en 2020 s'élève à 0,8 % du PIB (125 milliards de FCFA), les principaux contributeurs étant la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la France. Le Sénégal bénéficie de l'accès aux marchés financiers internationaux, comme le montre le succès de ses émissions d'euro-obligations en 2017 et 2018, et il n'y a pas d'arriérés souverains vis-à-vis de créanciers bilatéraux, multilatéraux ou commerciaux.

44. Compte tenu des solides antécédents du pays, les risques entourant la mise en œuvre du programme sont faibles. Néanmoins, le morcellement administratif pourrait freiner l'avancement de l'ambitieux programme de réformes. En outre, les incertitudes relatives à la production pétrolière et gazière pourraient avoir des implications à moyen terme pour les investissements, les exportations et les recettes budgétaires.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

45. Le Sénégal enregistre une forte croissance depuis plusieurs années. L'amélioration du climat des affaires, les conditions extérieures favorables et les investissements publics de grande ampleur ont stimulé l'activité économique. Les enjeux sont doubles aujourd'hui : d'une part, maintenir la forte croissance tout en consolidant la stabilité macroéconomique et, d'autre part, veiller à ce que la croissance soit inclusive afin de réduire la pauvreté et de créer des emplois pour tirer profit du dividende démographique. La position extérieure du Sénégal en 2019 est un peu plus fragile que ce qu'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables. Il convient de profiter de la période post-électorale actuelle pour accélérer les réformes et jeter les bases d'un avenir prospère.

46. Le programme de réforme des autorités, énoncé dans le PSE II, fixe les bonnes priorités. Les réformes visant à améliorer le système judiciaire, les compétences de la main-d'œuvre, l'accès au foncier et au crédit, le fonctionnement du marché du travail et l'inclusion financière aideront à desserrer les fortes contraintes qui pèsent sur la croissance. Les autorités devraient évaluer soigneusement, mieux coordonner et, à terme, rationaliser les multiples régimes incitatifs et fonds spécialisés pour le secteur privé (y compris le soutien aux PME, les exonérations fiscales, les zones économiques spéciales et les subventions spécifiques à certains secteurs), gérés par différentes entités de l'administration afin de limiter les coûts budgétaires et d'en garantir l'efficacité et l'efficience. La nouvelle stratégie pour le développement du secteur privé conduite par le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération devrait être utilisée pour coordonner ces initiatives.

47. L'ancrage budgétaire est approprié. Les récents résultats budgétaires, y compris la bonne tenue des recettes et les mesures de rationalisation des dépenses, sont encourageants. La politique budgétaire visera un déficit de 3 % du PIB, conforme au critère de convergence de l'UEMOA, tout au long de la durée du programme, ce permettra d'atteindre un équilibre entre les besoins de dépenses et la préservation de la stabilité macroéconomique, tout en plaçant la dette publique sur une trajectoire baissière. La nouvelle AVD conduite par le FMI et la Banque mondiale montre que le risque de surendettement du Sénégal est passé de « faible » à « modéré ».

48. Il faut continuer de chercher à mieux évaluer et contenir les risques budgétaires. Il est souhaitable que les autorités apurent les obligations impayées accumulées depuis 2017 et 2018 conformément au plan prévu dans le budget 2020, qu'elles améliorent l'enregistrement et le suivi des dépenses en attente de paiement et des arriérés, qu'elles éliminent les opérations de trésorerie au-dessous de la ligne et gèrent mieux les subventions aux carburants et à l'électricité, soit en ajustant les prix, soit en allouant des fonds suffisants via le budget. En outre, les services du FMI

conseillent aux autorités de prendre garde à ne pas considérer un recours croissant aux PPP comme une alternative à l'emprunt public, compte tenu des coûts et des risques associés. La gestion de la dette doit être améliorée, y compris grâce à une coordination renforcée des activités liées à la dette.

49. Il est essentiel d'augmenter les recettes et l'efficacité des dépenses pour atteindre les objectifs du programme. Pour augmenter les recettes, les autorités s'attachent à juste titre à élargir l'assiette de l'impôt, y compris en ciblant le secteur informel, et à renforcer l'administration des recettes. Il sera également indispensable de mettre davantage l'accent sur la réduction des dépenses fiscales pour atteindre l'objectif de ratio recettes fiscales/PIB de 20 % d'ici à 2023. Sur le front des dépenses, les récentes mesures tendant à abaisser les coûts administratifs et restructurer les agences publiques, et l'engagement pris de limiter les procédures de dépenses non standard sont positifs. Cela pourrait libérer un espace budgétaire considérable pour les dépenses de lutte contre la pauvreté et les investissements dans l'éducation et les infrastructures. Il sera essentiel de bien gérer le passage au budget-programme et d'adopter un nouveau logiciel de gestion des finances publiques pour éviter toute perturbation dans l'exécution du budget.

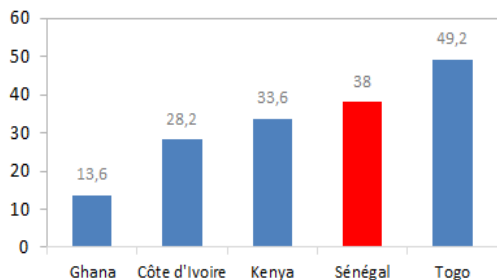
50. La future production d'hydrocarbures et les recettes qu'elle générera sont une opportunité considérable si elles sont bien gérées. L'étroite coopération des autorités avec les partenaires internationaux dans l'instauration d'un cadre transparent pour la gestion des recettes pétrolières et gazières est positive. Le projet de loi sur la gestion et l'affectation des recettes tirées des hydrocarbures, ainsi que le cadre budgétaire opérationnel doivent être alignés sur les meilleures pratiques internationales. Tous les flux de ressources devraient transiter par le budget central et il conviendrait de publier les données sur la structure des bénéficiaires réels des entreprises. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer d'investir dans leurs capacités de prévision de la production, des recettes et des coûts futurs.

51. Un programme ICPE sur trois ans est approprié pour soutenir la politique macroéconomique et les engagements des autorités. Les services du FMI ne voient pas de besoin potentiel de financement de la balance des paiements sur l'horizon de prévision car le Sénégal a accès aux marchés régionaux et mondiaux et reçoit un soutien stable de ses partenaires du développement. Le programme continuera de signaler les politiques et les engagements de réforme à ces partenaires et servira de cadre à des consultations étroites avec le FMI. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'un programme de 3 ans appuyé par l'ICPE.

Graphique 1. Sénégal : indicateurs socioéconomiques, 2000-17

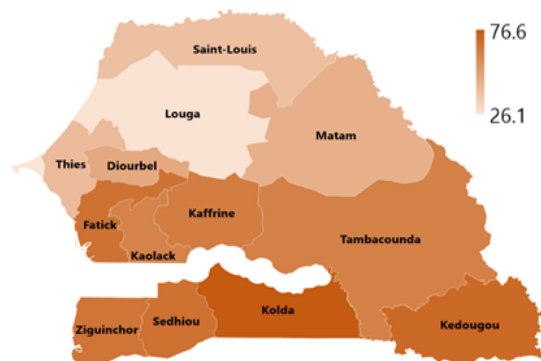
Les données de 2011 montraient que 38 % de la population vit avec moins de 1,9 USD par jour.

Taux de pauvreté au Sénégal et dans des pays comparables (année la plus récente)
(en % de la population)



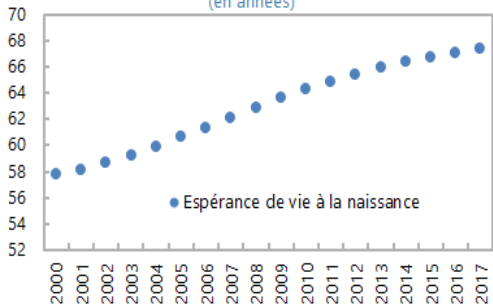
L'incidence de la pauvreté est nettement plus forte dans certaines régions.

Incidence de la pauvreté (en %)



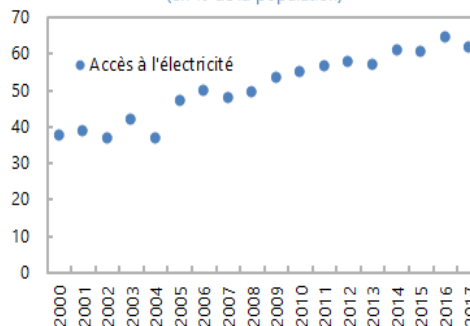
L'espérance de vie à la naissance a nettement progressé...

Espérance de vie à la naissance au Sénégal
(en années)



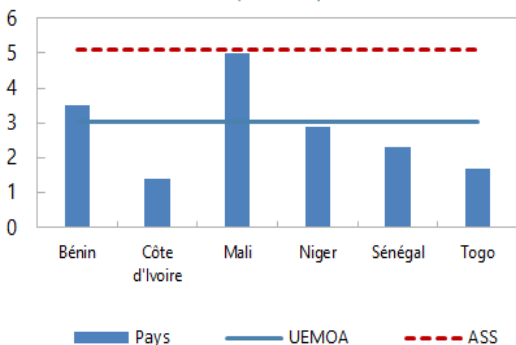
...tout comme l'accès à l'électricité.

Accès à l'électricité
(en % de la population)



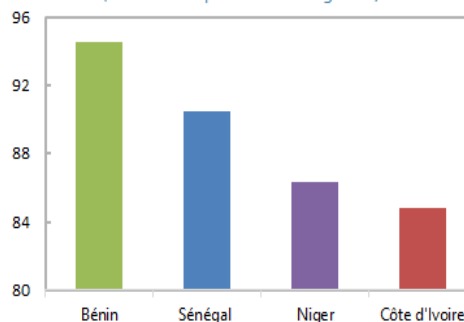
Le Sénégal est à la traîne des pays africains comparables en termes de performances éducatives...

Durée moyenne de scolarisation, 2015
(en années)



... et l'économie se caractérise par une forte informalité.

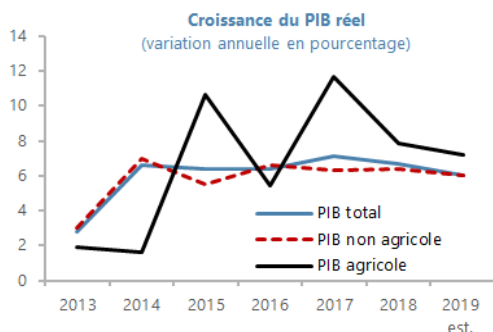
Part de l'emploi informel
(en % de l'emploi total non agricole)



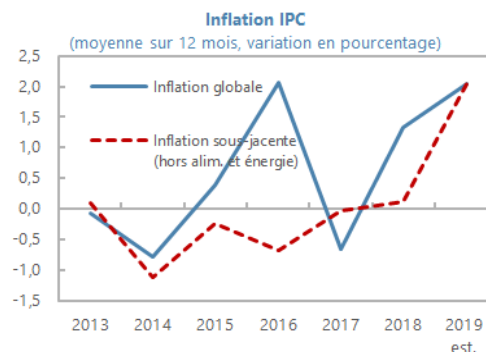
Sources : Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale ; autorités sénégalaises ; rapports du PNUD sur le développement humain ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal : secteurs réel et extérieur, 2013-2019

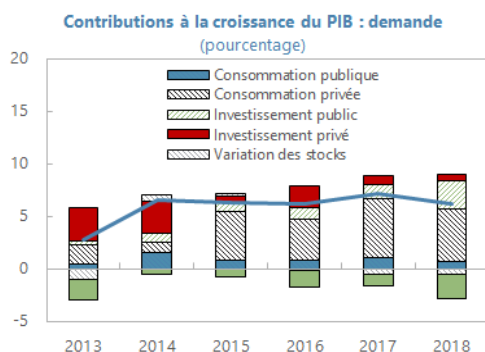
La croissance est plus faible qu'en 2017, mais elle devrait rester supérieure ou égale à 6 % pour la 5^e année consécutive...



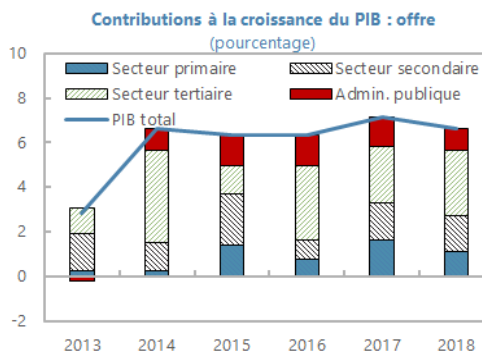
...et l'inflation, qui était très basse, s'est redressée et reste inférieure à 2 %.



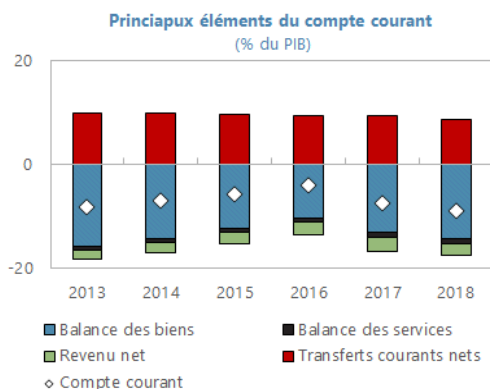
Côté demande, l'investissement public et la consommation privée ont tiré la croissance en 2018...



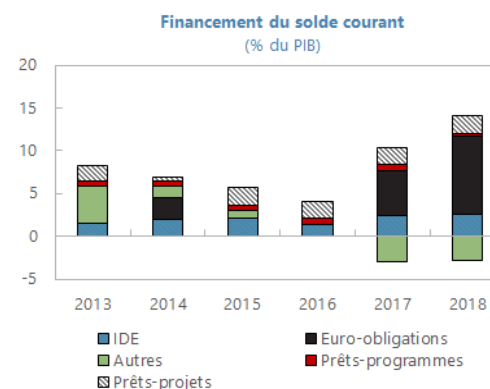
...et, côté offre, le secteur des services en particulier a contribué à la croissance du PIB.



Les déficits commerciaux croissants sont partiellement compensés par les envois de fonds..



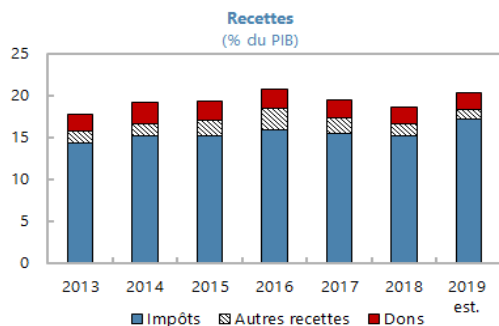
.. le déficit courant grandissant étant en grande partie financé par des euro-obligations.



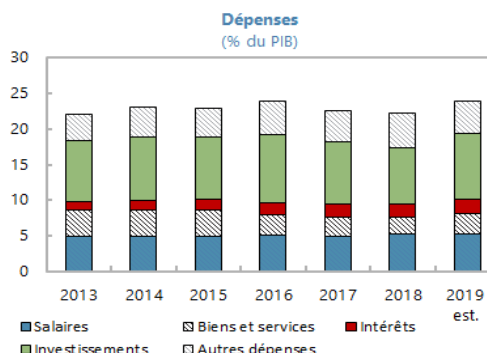
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI

Graphique 3. Sénégal : indicateurs budgétaires et financiers, 2013-19

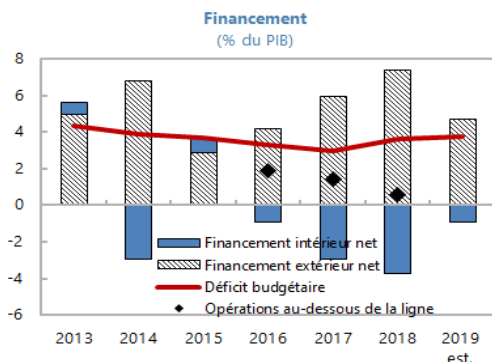
Les recettes fiscales, décevantes, sont inférieures aux 20 % fixés par l'UEMOA après le changement de base.



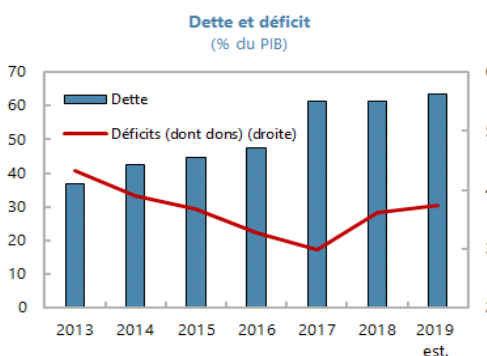
L'investissement public a diminué en 2017-18 afin de maîtriser les dépenses.



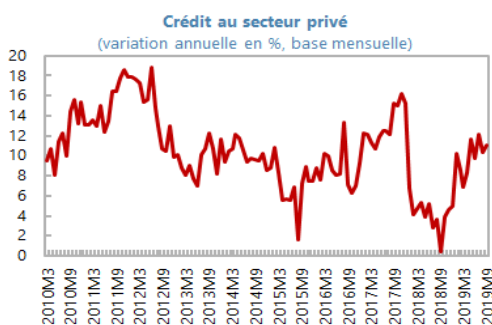
Le financement s'appuie de plus en plus sur des sources extérieures..



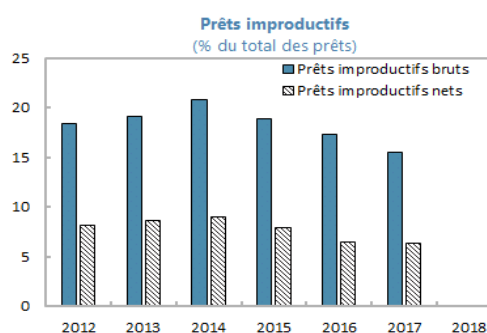
.. contribuant à une forte augmentation de la dette, qui s'est accrue en 2018 avec l'aggravation du déficit.



La croissance du crédit au secteur privé a ralenti en 2018, mais elle s'est redressée au S1 2019



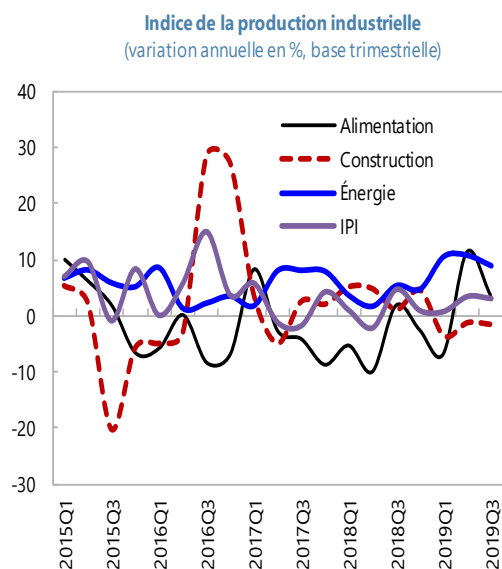
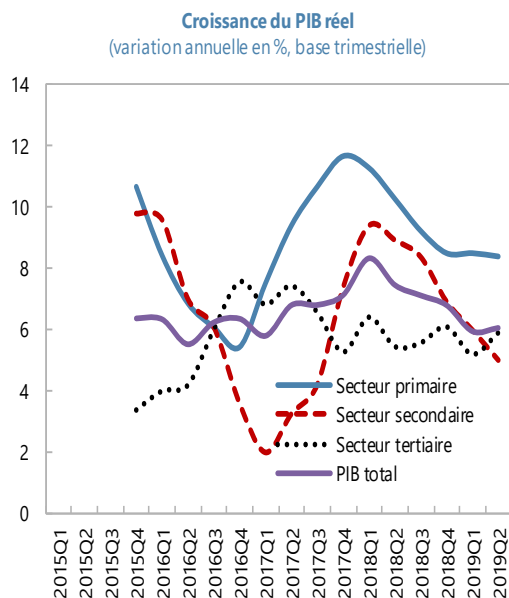
Le ratio de prêts improductifs est en baisse et inférieur à 10, net des provisionnements



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI

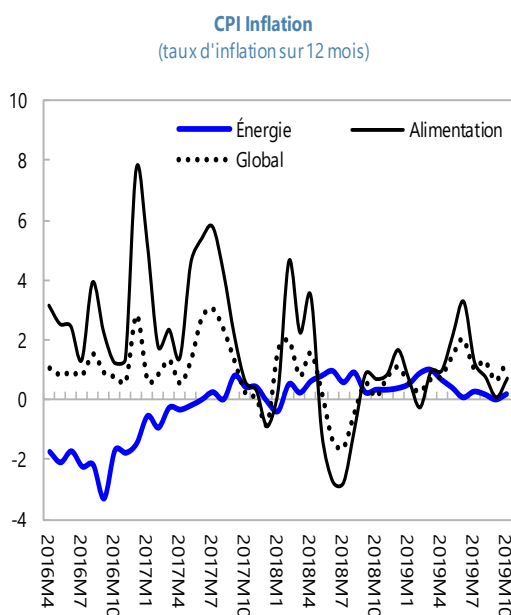
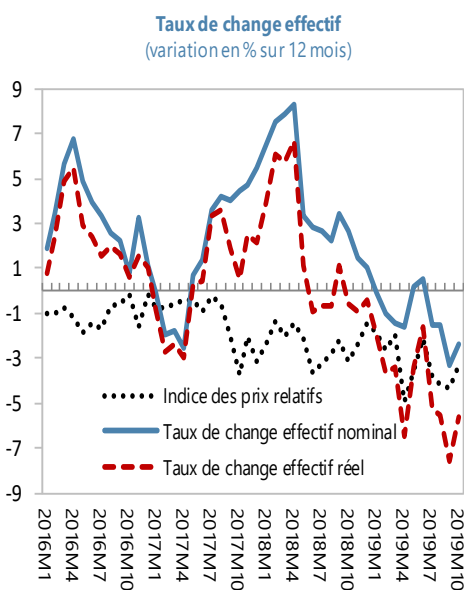
Graphique 4. Sénégal : indicateurs de fréquence élevée, 2016-19

Les indicateurs de l'activité économique font apparaître un ralentissement au S1 2019, dû principalement au secteur secondaire et en particulier à la construction.



Le TCER s'est déprécié au T1 2019, mais il s'est redressé au T2, imitant les variations du taux de change euro-dollar

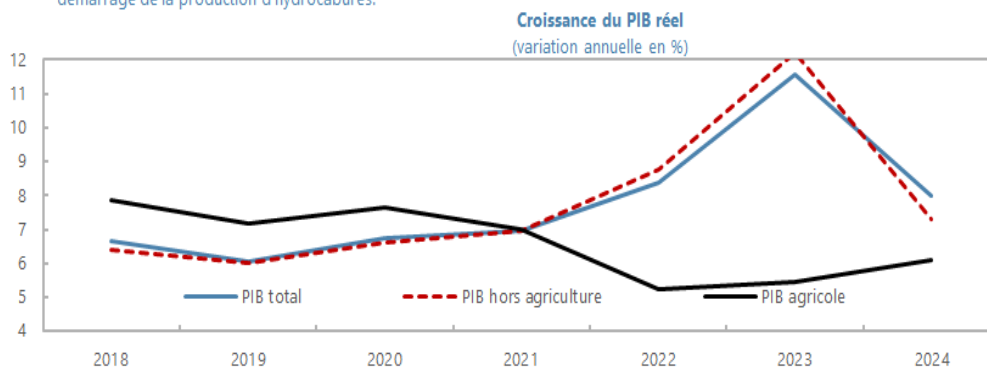
L'inflation reste faible et inférieure à 2 % en 2019.



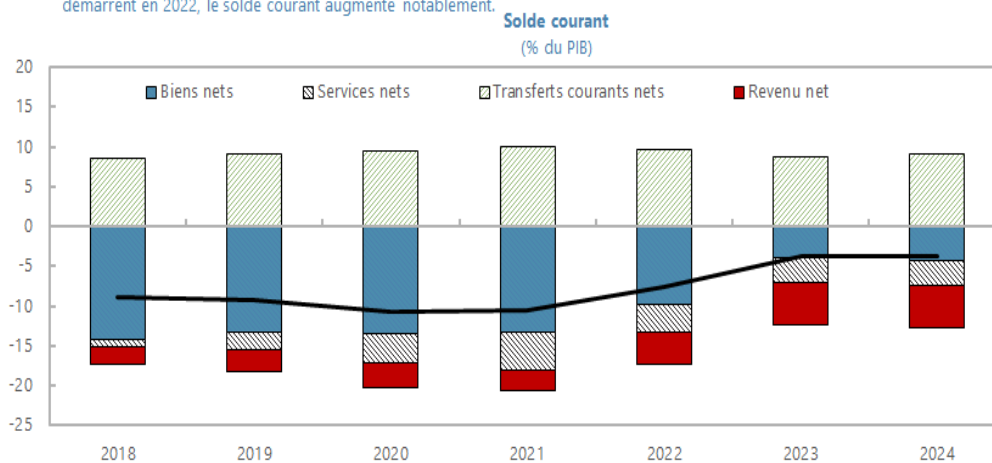
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 5. Sénégal : perspectives, 2018-24

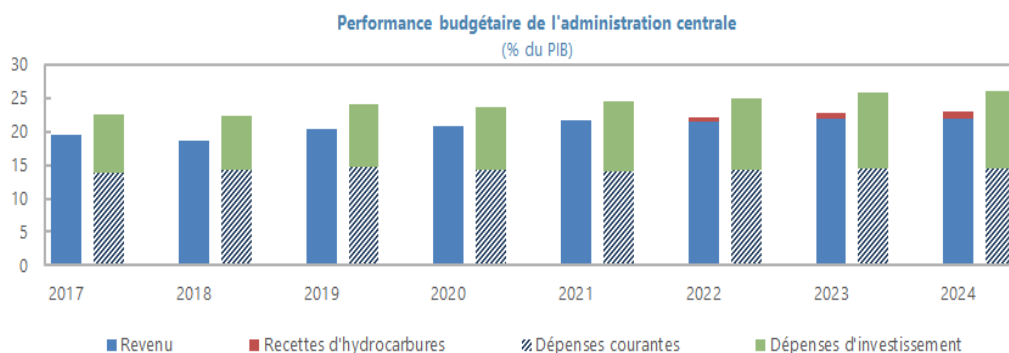
La mise en oeuvre du PSE II devrait maintenir la croissance à son niveau élevé, soutenue par l'augmentation des investissements dans le pétrole et le gaz. Le PIB fait ensuite un bond en 2022, et surtout en 2023 avec le démarrage de la production d'hydrocarbures.



Les découvertes de pétrole et de gaz entraînent initialement une baisse du solde courant en raison du bond des investissements correspondants avant la mise en production. Une fois que la production et les exportations démarrent en 2022, le solde courant augmente notablement.



Le revenu croît régulièrement, soutenu, à compter de 2022, par les recettes pétrolières et gazières, tandis que la part de l'investissement dans la dépense totale augmente progressivement à moyen terme.



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-24¹

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réal.	Prél.	Projections					
	(variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	7.1	6.7	6.0	6.8	7.0	8.4	11.6	8.0
<i>Dont : PIB hors hydrocarbures</i>	7.1	6.7	6.0	6.8	7.0	7.1	7.4	7.3
<i>Dont : PIB hydrocarbures</i>	359.6	21.3
<i>Dont : PIB hors agriculture</i>	6.3	6.4	6.0	6.6	7.0	8.8	12.2	7.3
Déflateur du PIB	0.6	0.6	1.1	1.1	1.8	1.2	2.4	2.3
Prix à la consommation								
Moyenne annuelle	1.3	0.5	1.0	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Fin de période	-0.7	1.3	2.0	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	12.0	10.0	13.8	13.8	13.4	24.0	37.0	10.1
Importations, f.à.b. (francs CFA)	21.2	13.5	7.8	11.4	10.8	6.2	8.6	11.3
Volume des exportations	11.3	7.9	12.0	13.6	12.0	28.9	41.6	8.8
Volume des importations	19.0	11.7	7.5	10.3	12.3	6.5	9.5	9.7
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	-1.3	0.4	1.4	-0.8	2.6	-3.5	-2.5	-0.2
Taux de change effectif nominal	1.8	4.1
Taux de change effectif réel	0.5	1.7
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹								
Opérations financières de l'État								
Recettes	19.5	18.6	20.3	20.7	21.5	22.0	22.7	23.0
Dons	2.2	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8	1.7	1.6
Dépenses totales et prêts nets	22.5	22.2	24.0	23.7	24.5	25.0	25.7	26.0
Solde budgétaire global								
Base ordres de paiement, dons exclus	-5.2	-5.6	-5.7	-4.9	-4.9	-4.8	-4.7	-4.7
Base ordres de paiement, dons inclus	-3.0	-3.6	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Capacité de financement (solde global, hors opération SENELEC)	-3.0	-3.6	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde budgétaire primaire	-1.1	-1.6	-1.8	-0.9	-1.1	-1.3	-1.5	-1.5
Épargne et investissement								
Solde courant (transferts officiels inclus)	-7.3	-8.8	-9.2	-10.7	-10.5	-7.7	-3.8	-3.7
Solde courant (transferts officiels exclus)	-7.8	-9.0	-9.4	-10.9	-10.9	-8.0	-4.1	-4.0
Investissement intérieur brut								
Public ²	6.8	6.4	7.5	7.7	8.5	8.8	9.2	9.4
Non public	22.9	23.7	23.2	24.5	26.8	26.2	26.4	27.2
Épargne nationale brute								
Publique	6.1	5.7	7.9	8.6	8.9	9.5	11.5	12.6
Non publique	16.3	15.6	13.7	12.9	15.8	17.8	20.4	20.3
Dettes publiques totales³								
Dettes publiques intérieures ⁴	21.4	13.0	10.2	10.0	9.8	10.9	11.5	12.7
Dettes publiques extérieures ³	39.8	48.5	53.5	51.9	51.0	48.8	44.5	42.0
Service de la dette publique								
En pourcentage des recettes publiques	28.3	42.7	29.8	29.8	22.8	22.0	19.6	22.6
Pour mémoire								
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	12,159	13,046	13,983	15,085	16,421	18,015	20,573	22,722
dont PIB hors hydrocarbures (milliards de FCFA)	12,159	13,046	13,983	15,085	16,421	17,740	19,277	21,119
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	21	23
Part des hydrocarbures dans le PIB total (%)	...	-	1.5	6.3	7.1
Taux de change nominal (FCFA/dollars, moyenne annuelle)	581	555

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des nouveaux comptes nationaux, rebasé en 2014² Tient compte de la reclassification des investissements publics.³ À partir du niveau d'endettement de 2017, le service de la dette et les recettes de l'État tiennent compte des données préliminaires portant sur le secteur public au sens large.⁴ La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2017-24
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réal.	Prél.	Projections					
(milliards FCFA, sauf indication contraire)								
Solde des transactions courantes	-887	-1.150	-1.284	-1.612	-1.731	-1.381	-778	-844
Balance des biens	-1.569	-1.847	-1.865	-2.023	-2.173	-1.758	-824	-982
Exportations, f.à.b.	1.908	2.098	2.388	2.716	3.079	3.820	5.235	5.764
Importations, f.à.b.	-3.477	-3.945	-4.253	-4.739	-5.252	-5.577	-6.059	-6.745
Services (net)	-119	-131	-311	-560	-802	-626	-617	-716
Exportations	758	743	782	823	878	1.029	1.101	1.149
Importations	-878	-874	-1.093	-1.383	-1.680	-1.655	-1.717	-1.866
Revenu (net)	-341	-296	-384	-463	-410	-744	-1.115	-1.216
Crédits	194	209	226	243	218	226	237	245
Débits	-535	-505	-610	-706	-628	-969	-1.352	-1.461
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-178	-205	-242	-281	-258	-309	-322	-390
Transferts courants sans contrepartie (net)	1.142	1.123	1.275	1.434	1.655	1.747	1.779	2.070
Privés (net)	1.097	1.107	1.246	1.407	1.601	1.691	1.721	2.024
Publics (net)	45	16	30	28	54	55	57	46
<i>Dont: dons budgétaires</i>	49	20	20	21	44	46	49	36
Compte de capital et compte financier	1.033	1.507	1.528	1.495	1.655	1.666	1.740	1.756
Compte de capital	222	250	253	273	285	305	325	345
Transferts de capitaux privés	9	15	15	15	10	10	9	10
Dons projets	215	237	240	260	279	298	319	338
Annulation de la dette et autres transferts	-2	-2	-2	-2	-3	-3	-3	-3
Compte financier	811	1.257	1.275	1.221	1.370	1.361	1.415	1.411
Investissements directs	294	341	523	718	773	779	831	915
Investissements de portefeuille (net)	525	910	21	115	56	88	122	353
Dont : émission d'eurobonds	641	1.185	0	0	131	0	0	208
Autres investissements	-7	7	731	388	541	493	461	144
Secteur public (net)	324	58	835	447	528	519	492	168
<i>Dont: décaissements</i>	409	321	1.005	869	832	832	727	644
prêts programmes	79	40	285	82	81	80	80	80
prêts projets	241	281	401	501	426	405	364	364
autres	88	0	319	286	325	347	284	200
amortissement	-150	-263	-170	-422	-304	-314	-235	-476
Secteur privé (net)	-122	-50	-104	-59	13	-25	-30	-24
Erreurs et omissions	-209	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	146	357	243	-117	-76	285	962	1.013
Financement	-146	-357	-243	117	76	-285	-962	-1.013
Avoirs extérieurs nets ¹	-71	-212	-243	117	76	-285	-962	-1.013
Utilisation nette des ressources du FMI	-20	-19	-13	-3	0	0	0	0
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-20	-19	-13	-3	0	0	0	0
Autres	-52	-193	-230	120	76	-285	-962	-1.013
Banques créatrices de monnaie	-75	-145	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
Solde des transactions courantes								
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-7,3	-8,8	-9,2	-10,7	-10,5	-7,7	-3,8	-3,7
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-7,8	-9,0	-9,4	-10,9	-10,9	-8,0	-4,1	-4,0
Produit intérieur brut	12.159	13.046	13.983	15.085	16.421	18.015	20.573	22.722

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Table 3. Sénégal : balance des paiements, 2017-24
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réal.	Prél.	Projections					
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-7.3	-8.8	-9.2	-10.7	-10.5	-7.7	-3.8	-3.7
Balance des biens	-12.9	-14.2	-13.3	-13.4	-13.2	-9.8	-4.0	-4.3
Exportations, f.à.b.	15.7	16.1	17.1	18.0	18.8	21.2	25.4	25.4
Importations, f.à.b.	-28.6	-30.2	-30.4	-31.4	-32.0	-31.0	-29.5	-29.7
Services (net)	-1.0	-1.0	-2.2	-3.7	-4.9	-3.5	-3.0	-3.2
Exportations	6.2	5.7	5.6	5.5	5.3	5.7	5.3	5.1
Importations	-7.2	-6.7	-7.8	-9.2	-10.2	-9.2	-8.3	-8.2
Revenu (net)	-2.8	-2.3	-2.7	-3.1	-2.5	-4.1	-5.4	-5.4
Crédits	1.6	1.6	1.6	1.6	1.3	1.3	1.1	1.1
Débits	-4.4	-3.9	-4.4	-4.7	-3.8	-5.4	-6.6	-6.4
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-1.5	-1.6	-1.7	-1.9	-1.6	-1.7	-1.6	-1.7
Transferts courants sans contrepartie (net)	9.4	8.6	9.1	9.5	10.1	9.7	8.6	9.1
Privés (net)	9.0	8.5	8.9	9.3	9.7	9.4	8.4	8.9
Publics (net)	0.4	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.4	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2
Compte de capital et compte financier	8.5	11.6	10.9	9.9	10.1	9.2	8.5	7.7
Compte de capital	1.8	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Dons projets	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.5
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	6.7	9.6	9.1	8.1	8.3	7.6	6.9	6.2
Investissements directs	2.4	2.6	3.7	4.8	4.7	4.3	4.0	4.0
Investissements de portefeuille (net)	4.3	7.0	0.1	0.8	0.3	0.5	0.6	1.6
Dont : émission d'eurobonds	5.3	9.1	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.9
Autres investissements	-0.1	0.1	5.2	2.6	3.3	2.7	2.2	0.6
Secteur public (net)	2.7	0.4	6.0	3.0	3.2	2.9	2.4	0.7
<i>Dont: décaissements</i>	3.4	2.5	7.2	5.8	5.1	4.6	3.5	2.8
prêts programmes	0.7	0.3	2.0	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
prêts projets	2.0	2.2	2.9	3.3	2.6	2.2	1.8	1.6
autres	0.7	0.0	2.3	1.9	2.0	1.9	1.4	0.9
amortissement	-1.2	-2.0	-1.2	-2.8	-1.9	-1.7	-1.1	-2.1
Secteur privé (net)	-1.0	-0.4	-0.7	-0.4	0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Erreurs et omissions	-1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	1.2	2.7	1.7	-0.8	-0.5	1.6	4.7	4.5
Financement	-1.2	-2.7	-1.7	0.8	0.5	-1.6	-4.7	-4.5
Avoirs extérieurs nets ¹	-0.6	-1.6	-1.7	0.8	0.5	-1.6	-4.7	-4.5
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-0.4	-1.5	-1.6	0.8	0.5	-1.6	-4.7	-4.5
Banques créatrices de monnaie	-0.6	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	12,159	13,046	13,983	15,085	16,421	18,015	20,573	22,722

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2017-24¹
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réal.	Prél.	Projections					
	(milliards FCFA)							
Recettes	2,377	2,425	2,833	3,122	3,537	3,962	4,674	5,223
Recettes fiscales	1,876	1,990	2,400	2,675	3,059	3,448	4,118	4,620
Taxes sur les hydrocarbures	4	119	146
Taxes hors hydrocarbures	1,876	1,990	2,400	2,675	3,059	3,443	3,999	4,474
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	559	603	700	740	856	947	1,097	1,211
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	14	5	10	7	16	17	20	22
Impôts sur le patrimoine	34	39	36	38	49	63	82	102
Impôts sur les biens et services	904	1,016	1,269	1,412	1,593	1,800	2,096	2,361
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	266	290	345	437	501	567	648	715
Autres recettes fiscales	99	36	39	41	45	50	57	62
Dons	264	256	271	293	312	331	352	375
Budget	49	20	31	33	33	33	33	36
Projets	215	237	240	260	279	298	319	338
Autres recettes	236	179	162	154	167	183	204	228
Dépenses	2,739	2,897	3,356	3,574	4,026	4,500	5,295	5,909
Charges	1,679	1,867	2,061	2,147	2,312	2,552	2,959	3,269
Rémunération des salariés	600	682	744	818	887	973	1,111	1,227
Utilisation des biens et services	326	306	389	437	476	522	617	682
Intérêts	234	258	278	324	301	310	314	343
Aux non-résidents	178	205	242	281	258	266	265	287
Aux résidents	56	53	36	43	43	44	49	56
Subventions	43	130	292	189	163	142	89	72
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0	70	209	107	88	68	60	45
dont : subventions aux carburants	0	15	17	30	45	45	0	0
Dons (courants hors FSE)	190	207	212	190	261	308	427	472
Prestations sociales	7	7	25	31	53	99	153	206
Autres charges	280	278	121	158	172	198	249	268
Acquisition nette d'actifs non financiers ⁴	1,059	1,030	1,295	1,428	1,713	1,948	2,336	2,640
Financés sur ressources intérieures	603	513	655	666	1,009	1,245	1,653	1,938
Financés sur ressources extérieures	456	518	641	762	705	703	683	702
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-362	-472	-523	-452	-489	-538	-621	-687
Capacité/besoin de financement (hors opération ponctuelle SENELEC) ⁵	..	-472	-423	-452	-489	-538	-621	-687
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-362	-472	-523	-452	-489	-538	-621	-687
Acquisition nette d'actifs financiers	24	166	-36	-130	0	0	0	0
Intérieurs	24	166	-36	-130	0	0	0	0
Numéraire et dépôts	24	166	-36	-130	0	0	0	0
Titres de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	0	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation nette de passifs	386	638	487	322	489	538	621	687
Intérieurs	-334	-326	-167	-40	148	195	209	292
FMI et DTS	-20	-19	-13	-3	0	0	0	0
Titres de dette (nets)	-88	-183	1	159	194	230	270	325
BOAD	0	0	-7	-9	-8	-9	-36	-9
Crédits	-55	-48	-49	-67	-38	-25	-25	-25
Autres comptes à payer ²	-172	-75	-100	-121	0	0	0	0
Extérieurs	720	964	655	362	341	343	412	395
Titres de dette (nets)	461	906	14	141	78	111	144	367
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	-180	-279	14	141	-54	111	144	159
Euro-obligations	641	1,185	0	0	131	0	0	208
Crédits	259	58	641	221	263	231	268	28
Prêts programmes	79	40	285	82	81	80	80	80
Prêts projets	241	281	401	501	426	405	364	364
Prêts non concessionnels	88	0	125	-65	60	60	60	60
Autres	-150	-263	-170	-297	-304	-314	-235	-476
Autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :								
Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non budgétaire)	534	547	623	573	489	538	621	687
Apurement des obligations impayées	100	113	124	112
Recettes d'hydrocarbures ³	5	148	183
PIB nominal	12,159	13,046	13,983	15,085	16,421	18,015	20,573	22,722

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel de statistiques des finances publiques; (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

² À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

³ Ce chiffre est le total des recettes d'hydrocarbures revenant au Sénégal et il est supérieur au montant annuel inscrit dans le budget de l'administration

⁴ L'investissement public différé de l'acquisition nette d'actifs non financiers présentée dans les tableaux budgétaires car il inclut les dépenses publiques relatives aux salaires du personnel de première ligne de l'éducation et de la santé, tous deux considérés comme des investissements en capital humain

⁵ Opération ponctuelle destinée à apurer les obligations impayées de l'administration centrale vis-à-vis de la compagnie d'électricité SENELEC. Cette somme est principalement liée à la compensation au titre des tarifs de l'électricité subventionnés datant de la période 2017-2018.

Tableau 5. Sénégal : opérations budgétaires de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2017-24¹
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réal.	Prél.			Projections			
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Recettes	19.5	18.6	20.3	20.7	21.5	22.0	22.7	23.0
Recettes fiscales	15.4	15.3	17.2	17.7	18.6	19.1	20.0	20.3
Taxes sur les hydrocarbures	0.0	0.6	0.6
Taxes hors hydrocarbures	15.4	15.3	17.2	17.7	18.6	19.1	19.4	19.7
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	4.6	4.6	5.0	4.9	5.2	5.3	5.3	5.3
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Impôts sur le patrimoine	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4
Impôts sur les biens et services	7.4	7.8	9.1	9.4	9.7	10.0	10.2	10.4
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.2	2.2	2.5	2.9	3.0	3.1	3.1	3.1
Autres recettes fiscales	0.8	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dons	2.2	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8	1.7	1.6
Budget	0.4	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Projets	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.5
Autres recettes	1.9	1.4	1.2	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses	22.5	22.2	24.0	23.7	24.5	25.0	25.7	26.0
Charges	13.8	14.3	14.7	14.2	14.1	14.2	14.4	14.4
Rémunération des salariés	4.9	5.2	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
Utilisation des biens et services	2.7	2.3	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0
Intérêts	1.9	2.0	2.0	2.1	1.8	1.7	1.5	1.5
Aux non-résidents	1.5	1.6	1.7	1.9	1.6	1.5	1.3	1.3
Aux résidents	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Subventions	0.3	1.0	2.1	1.3	1.0	0.8	0.4	0.3
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0.0	0.5	1.5	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2
dont : subventions aux carburants	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.0	0.0
Dons (courants hors FSE)	1.6	1.6	1.5	1.3	1.6	1.7	2.1	2.1
Prestations sociales	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.5	0.7	0.9
Autres charges	2.3	2.1	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2
Acquisition nette d'actifs non financiers	8.7	7.9	9.3	9.5	10.4	10.8	11.4	11.6
Financés sur ressources intérieures	0.6	3.9	4.7	4.4	6.1	6.9	8.0	8.5
Financés sur ressources extérieures	3.8	4.0	4.6	5.0	4.3	3.9	3.3	3.1
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-3.0	-3.6	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Capacité/besoin de financement (hors opération ponctuelle SENELEC) ⁴	0.0	-3.6	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-3.0	-3.6	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Acquisition nette d'actifs financiers	0.2	1.3	-0.3	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	0.2	1.3	-0.3	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Numéraire et dépôts	0.2	1.3	-0.3	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres de dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	3.2	4.9	3.5	2.1	3.0	3.0	3.0	3.0
Intérieurs	-2.7	-2.5	-1.2	-0.3	0.9	1.1	1.0	1.3
FMI et DTS	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres de dette (nets)	-0.7	-1.4	0.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4
BOAD	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	0.0
Crédits	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Autres comptes à payer ²	-1.4	-0.6	-0.7	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	5.9	7.4	4.7	2.4	2.1	1.9	2.0	1.7
Titres de dette (nets)	3.8	6.9	0.1	0.9	0.5	0.6	0.7	1.6
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	-1.5	-2.1	0.1	0.9	-0.3	0.6	0.7	0.7
Euro-obligations	5.3	9.1	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.9
Crédits	2.1	0.4	4.6	1.5	1.6	1.3	1.3	0.1
Prêts programmes	0.7	0.3	2.0	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Prêts projets	2.0	2.2	2.9	3.3	2.6	2.2	1.8	1.6
Prêts non concessionnels	0.7	0.0	1.0	-0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Autres	-1.2	-2.0	-1.2	-2.0	-1.9	-1.7	-1.1	-2.1
Autres comptes à payer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>								
Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non honoré)	4.4	4.2	4.5	3.8	3.0	3.0	3.0	3.0
Apurement des obligations non honorées	0.0	..	0.7	0.7	0.8	0.6
Recettes d'hydrocarbures ³	0.0	0.7	0.8
Taxes hors hydrocarbures / PIB hors hydrocarbures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.4	20.7	21.2
PIB nominal	12,158.9	13,046.1	13,982.7	15,085.1	16,420.6	18,015.4	20,573.1	22,722.2
dont : PIB hors hydrocarbures	12,158.9	13,046.1	13,982.7	15,085.1	16,420.6	17,739.8	19,276.7	21,118.7

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel de statistiques des finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

² À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

³ Ce chiffre est le total des recettes d'hydrocarbures du Sénégal et il est supérieur au montant annuel inscrit dans le budget de l'administration centrale

⁴ Opération ponctuelle destinée à apurer les obligations non honorées de l'administration centrale vis-à-vis de la compagnie d'électricité SENELEC. Cette somme est principalement liée à la compensation au titre des tarifs de l'électricité subventionnés datant de la période 2017-2018.

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2017-20

	2017	2018	2019	2020
	Act.	Proj.		
	(en milliards de FCFA)			
Avoirs extérieurs nets	1,311	1,820	2,063	1,946
BCEAO	803	1,167	1,410	1,293
Banques commerciales	508	653	653	653
Avoirs intérieurs nets	3,549	3,769	4,025	4,547
Crédit intérieur net	4,611	4,746	5,155	5,701
Crédit net à l'État ¹	402	471	651	822
Banque centrale	-6	-174	-151	-23
Banques commerciales	408	644	802	845
Autres établissements	2	2	2	2
Crédit à l'économie	4,209	4,275	4,504	4,880
Comptes du capital	-677	-717	-769	-829
Autres postes (net)	-385	-260	-362	-325
Monnaie au sens large	4,603	5,255	5,731	6,107
Circulation fiduciaire hors banques	1,032	1,190	1,414	1,507
Total dépôts	3,571	4,065	4,317	4,601
Dépôts à vue	2,091	2,418	2,637	2,810
Dépôts à terme	1,480	1,647	1,680	1,791
Passifs illiquides	257	334	357	386
	(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)			
Avoirs extérieurs nets	3.5	11.1	4.6	-2.0
BCEAO	1.7	7.9	4.6	-2.0
Banques commerciales	1.8	3.2	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	6.6	4.8	4.9	9.1
Crédit net à l'État ¹	-0.8	1.5	3.4	3.0
Crédit à l'économie	12.9	1.4	4.4	6.6
Autres postes (net)	-3.4	2.7	1.9	-0.6
Monnaie au sens large	9.2	14.2	9.1	6.6
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)			
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	2.6	2.5	2.4	2.5
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	7.8	7.3	7.2	7.9
Crédit au secteur privé (croissance en %)	15.3	4.9	6.0	9.3
Crédit au secteur privé/PIB (%)	29.7	29.1	28.8	29.2
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards FCFA)	-32.0	68.7	448.5	821.7

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2011–18

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ¹⁾
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
Ratios de solvabilité								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	15,7	16,7	18,3	17,0	19,1	14,5	13,6	12,4
Fonds propres de catégorie 1/actifs pondérés en fonction des risques	15,5	17,0	17,9	16,4	16,3	13,8	13,2	12,5
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	9,2	10,7	11,2	13,5	16,0	13,6	11,6	9,2
Fonds propres/total des actifs	9,9	9,8	10,3	9,0	8,3	7,2	7,6	8,0
Composition et qualité des actifs								
Total des prêts/total des actifs	61,1	62,5	61,2	59,5	55,5	53,6	60,5	61,3
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	74,6	66,4	58,0	54,7	46,4	63,7	71,6	68,4
Répartition sectorielle des prêts ²⁾								
Agriculture	2,3	2,1	1,6	2,1	2,6	2,2	2,4	2,4
Industries extractives	1,1	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	1,2
Industrie manufacturière	23,8	24,9	22,9	22,7	21,1	18,7	17,2	15,3
Électricité, eau et gaz	1,9	2,2	1,7	2,0	1,8	1,7	2,1	2,1
Construction	5,4	5,1	6,5	7,1	3,9	4,9	5,7	4,5
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	24,9	24,6	25,4	24,0	25,4	25,3	23,1	26,0
Transports et communication	8,2	7,1	8,1	7,8	10,0	12,0	12,9	12,8
Assurance, immobilier et services	6,1	6,3	6,3	6,7	7,0	7,1	8,6	7,5
Autres services	26,3	26,9	26,7	26,8	27,5	27,2	27,2	28,2
Prêts improductifs bruts/total des prêts	15,9	16,4	17,5	18,6	19,3	18,0	16,2	13,1
Taux de provisionnement	54,0	55,4	53,5	57,5	57,7	62,5	59,7	68,1
Prêts improductifs nets/total des prêts	8,0	8,1	9,0	8,8	9,2	7,6	7,2	4,6
Prêts improductifs nets/fonds propres	49,7	51,4	53,3	58,5	61,4	56,4	57,7	35,0
Bénéfices et rentabilité ³⁾								
Coût moyen des fonds empruntés	2,2	2,4	2,2	2,2	2,2	2,3	2,4	...
Taux d'intérêt moyen des prêts	9,2	9,2	9,3	8,4	8,2	8,4	8,6	...
Marge d'intérêt moyenne ⁴⁾	7,0	6,8	7,1	6,2	6,0	6,1	6,2	...
Rendement moyen des actifs après impôts	1,8	1,0	1,1	0,3	0,8	1,0	1,7	0,7
Rendement moyen des fonds propres après impôts	14,7	9,9	10,5	3,6	9,0	13,0	19,9	7,2
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	56,4	57,9	57,7	59,6	61,0	57,7	58,0	57,3
Salaires/revenu bancaire net	24,3	23,7	25,6	25,4	26,1	25,0	24,9	26,8
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	31,0	32,3	30,5	28,9	27,4	26,8	28,3	31,8
Actifs liquides/total des dépôts	43,7	45,5	45,4	42,9	39,7	40,6	41,8	47,9
Total des prêts/total des dépôts	94,3	97,1	100,7	99,1	90,6	91,5	99,1	101,6
Total des dépôts/total des passifs	70,9	70,8	67,1	67,2	69,0	66,0	67,6	66,3
Dépôts à vue/total des passifs ⁵⁾	35,8	37,0	37,3	35,0	38,3	37,8	37,5	37,1
Dépôts à terme/total des passifs	35,2	33,9	29,7	32,3	30,6	28,2	30,1	29,2

Source : BCEAO.

¹⁾ Première année de déclaration conformément aux normes prudentielles Bâle II/III et au nouveau plan comptable bancaire (données intermédiaires).²⁾ Déclarés au registre central des risques.³⁾ Basées sur les comptes de résultat semestriels.⁴⁾ Hors taxe sur les opérations bancaires.⁵⁾ Comptes d'épargne inclus.

Tableau 8. Sénégal : matrice d'évaluation des risques¹

Source de risques	Probabilité relative	Répercussions potentielles	Riposte stratégique
Risques de contagion			
Montée du protectionnisme et retrait du multilatéralisme	Forte	Faibles. Étant donné la composition de ses partenaires commerciaux, le Sénégal ne devrait pas être sérieusement affecté par les tendances protectionnistes mondiales.	Réformes structurelles pour améliorer la compétitivité extérieure.
Fortes hausses des primes de risque	Forte	Fortes. Une hausse des taux d'intérêt augmenterait les coûts de financement et pourrait réduire l'accès du gouvernement sénégalais aux marchés internationaux.	Poursuivre l'assainissement des finances publiques et les efforts pour limiter les besoins de financement du Trésor et le renforcement de la gestion de la dette.
Croissance inférieure aux prévisions en Europe	Forte	Moyennes. Une croissance plus faible en Europe pourrait avoir un impact limité sur le secteur extérieur et la croissance du Sénégal.	Réformes structurelles pour améliorer la compétitivité extérieure.
Fortes variations des prix de l'énergie	Moyenne	Fortes. Des hausses des prix de l'énergie pourraient à court terme compliquer l'élaboration de la politique budgétaire et compromettre la réalisation de l'objectif de déficit budgétaire de 3% du PIB d'ici 2019.	Contenir les subventions à l'énergie, notamment en augmentant les prix de l'énergie sur le marché intérieur face à l'évolution des prix mondiaux.
Risques intérieurs / régionaux			
Retard dans la mise en œuvre des réformes visant à augmenter les recettes budgétaires et à attirer les investissements privés	Forte	Fortes. L'absence de progrès en matière de réformes structurelles risquerait d'engendrer un retour à la croissance plus faible du passé, susceptible d'avoir des conséquences sur la viabilité des finances publiques.	Mise en œuvre résolue du programme de réformes.
Sécheresse	Moyenne	Faibles. Le Sénégal a récemment connu une période de précipitations faibles. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la production agricole, avec des répercussions potentielles sur les finances publiques.	Fournir l'assistance nécessaire au secteur de l'agriculture.
Menaces pour la sécurité nationale et régionale	Moyenne	Moyennes. Une augmentation des problèmes de sécurité pour le Sénégal nécessiterait des dépenses de sécurité plus élevées et pourrait affecter l'investissement privé.	Veiller à ce que le cadre budgétaire pluriannuel laisse une marge de manœuvre pour faire face aux imprévus budgétaires.
Source : FMI.			
<p>¹La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « forte » une probabilité égale ou supérieure à 30 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur les sources de risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser ensemble.</p>			

Tableau 9. Sénégal : calendrier des revues dans le cadre de l'instrument de coordination des politiques économiques, 2019-22

Revue du programme	Date proposée	Date d'évaluation
Examen de la demande d'ICPE par le conseil d'administration	10 janvier 2020	
Première revue	Au plus tard le 30 juin 2020	Fin décembre 2019
Deuxième revue	Au plus tard le 31 décembre 2020	Fin juin 2020
Troisième revue	Au plus tard le 30 juin 2021	Fin décembre 2020
Quatrième revue	Au plus tard le 31 décembre 2021	Fin juin 2021
Cinquième revue	Au plus tard le 30 juin 2022	Fin décembre 2021
Sixième revue	Au plus tard le 31 décembre 2022	Fin juin 2022

Source : FMI.

Annexe I. Résultats dans le cadre du programme ISPE 2015-19

1. Le programme ISPE 2015-19 maintenait la conditionnalité quantitative du programme ISPE 2010-14, hormis pour les critères d'évaluation relatifs à la dette extérieure non

concessionnelle, qui étaient moins pertinents dans la nouvelle politique de limitation de la dette du FMI compte tenu du faible risque de surendettement extérieur du Sénégal et de ses fortes capacités de gestion de la dette.

2. La conditionnalité quantitative du programme ISPE 2015-19 a été globalement respectée, 79 % des critères d'évaluation et des objectifs indicatifs ayant été remplis pour les 7 revues achevées avant son annulation.

3. Cependant, deux objectifs indicatifs ont été manqués à plusieurs reprises ; ils visaient respectivement à limiter la valeur des contrats du secteur public de gré à gré et à préserver les objectifs de recettes fiscales du programme. Les sous-performances persistantes en matière de mobilisation des recettes fiscales ont incité à recourir à des opérations au-dessous de la ligne, génératrices de dettes, pour atteindre les objectifs de déficit budgétaire du programme. Compte tenu de ces éléments, la conditionnalité quantitative a été ajustée lors de la 5^e revue en ajoutant un plafond au besoin net de financement de l'administration et lors de la 6^e revue, en transformant en critère d'évaluation l'objectif indicatif correspondant au plancher de recettes fiscales.

4. L'avancement des réformes structurelles a été globalement conforme à ce qui était envisagé. Les repères structurels portaient sur la mobilisation des recettes par la maîtrise des dépenses fiscales et le renforcement de l'administration des recettes, le renforcement de la gestion des finances publiques et une meilleure gestion des projets d'investissement. La majorité d'entre eux ont été mis en œuvre dans les délais ou avec un léger retard, tandis que quelques-uns ont subi des retards plus conséquents en raison de capacités administratives limitées, de priorités de réforme concurrentes et de la résistance des intérêts particuliers.

	Revues dans le cadre de l'ISPE 2015-19							Moy. réalisés						
	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 th	6 ^e	7 ^e							
Objectifs quantitatifs (% réalisés)	88	86	86	57	86	63	88	79						
Critères d'évaluation (% atteints)	100	100	100	75	100	80	100	94						
Capacité/besoin de financement net de l'administration (solde budgétaire global)								86						
Dépenses de l'administration engagées hors des procédures normales et simplifiées								100						
Montant des instances de paiement								100						
Arriérés de paiement extérieurs du secteur public (stock)								100						
Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par le secteur	--	--	--	--	--	--	--	100						
Besoin net de financement de l'administration centrale	--	--	--	--	--			50						
Recettes fiscales	--	--	--	--	--	--		100						
Objectifs indicatifs	67	67	67	33	67	33	50	55						
Recettes fiscales								--	17					
Part du montant des marchés publics conclus par entente directe									43					
Dépenses sociales (% des dépenses totales)								100						
<table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Conditionnalité atteinte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oui</td> <td style="background-color: #92d050; width: 20px;"></td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td style="background-color: #92d050; width: 20px;"></td> </tr> </tbody> </table>									Conditionnalité atteinte		Oui		Non	
Conditionnalité atteinte														
Oui														
Non														

Source : Rapports des services du FMI

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

La position extérieure du Sénégal en 2019 est un peu plus fragile que ce qu'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables, contrairement à la dernière évaluation, à l'issue de laquelle elle avait été jugée conforme aux fondamentaux. Le déficit courant s'est à nouveau creusé en 2018 après la dégradation observée en 2017 et il devrait encore s'accroître en 2019 sous l'effet de l'augmentation des investissements liés aux hydrocarbures. Pour l'avenir, ce déséquilibre modéré sera résorbé par une politique budgétaire prudente, des réformes structurelles et le démarrage des exportations de gaz et de pétrole.

Évaluation de la position extérieure

- 1. Le net creusement du déficit courant observé en 2017 s'est poursuivi en 2018 et 2019.** Après avoir régulièrement baissé entre 2012 et 2016, période au cours de laquelle il a été ramené de 8,7 % du PIB à 4 %, le déficit courant s'est creusé pour atteindre 7,3 % du PIB en 2017, puis 8,8 % en 2018, et devrait s'établir à 9,2 % en 2019. Cette inversion de tendance s'explique par la hausse des importations d'énergie et de biens d'équipement et par des politiques budgétaires expansionnistes. La dégradation devrait se poursuivre en 2020-21 sous l'effet des investissements élevés réalisés dans la période précédant la mise en production du pétrole et du gaz. Le compte courant devrait s'améliorer à compter de 2022 lorsque la production de pétrole et de gaz débutera (graphique 1).
- 2. Les investissements directs étrangers (IDE) ont légèrement augmenté, et les entrées d'investissements de portefeuille ont bondi récemment.** Les entrées nettes d'IDE demeurent modestes, mais elles ont progressé, passant de 1,3 % du PIB en 2016 à 2,4 % en 2017, puis à 2,6 % en 2018. Elles devraient atteindre 3,7 % en 2019. Les entrées d'investissements de portefeuille ont fortement augmenté en raison du succès des émissions d'euro-obligations réalisées en 2017 et 2018 reflétant la confiance des investisseurs dans le Sénégal (graphique 1).
- 3. Les réserves mises en commun par l'UEMOA ont maintenu leur tendance haussière des deux dernières années.** Les réserves internationales se sont redressées depuis 2017, principalement grâce aux excédents du compte de capital et aux entrées d'investissements de portefeuille. Les réserves régionales mises en commun avoisinaient 15 milliards de dollars au 31 août 2019 (soit plus de 4 mois d'importations), contre 13,1 milliards fin 2017, cette augmentation étant largement attribuable aux émissions d'euro-obligations du Sénégal (2018), de la Côte d'Ivoire (2018, 2019) et du Bénin (2019).
- 4. Les estimations de l'évaluation allégée du solde extérieur (selon la méthode « EBA-lite ») basées sur les données de 2019 indiquent que la position extérieure du Sénégal est un peu plus fragile que ce qu'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables.**

- Le modèle du compte courant EBA-lite, auquel les services du FMI accordent le plus de poids parce qu'il tire pleinement parti des informations internationales, compare le solde courant réel à la norme estimée. Il indique une surévaluation de 13 % et un écart du solde courant de -2,7 % (avec un solde courant corrigé des variations cycliques de -9,7 % du PIB pour une norme estimée de -7,1 % du PIB). Cet écart pourrait résulter de facteurs propres au Sénégal qui sous-tendent l'évolution du compte courant.

Résultats de la méthodologie EBA-lite fondée sur le solde courant (% du PIB)	
Surévaluation (+)/sous-évaluation implicite (-)	
Modèle de TCER	-15,4
Modèle de SC	13
<i>Pour mémoire</i>	
SC corrigé des variations cycliques	-9,7
Norme de solde courant	-7,1
Écart de solde courant	-2,7
dont écart-politique	0,9

Plus précisément, le déficit courant est accentué par des facteurs temporaires, notamment une hausse des investissements et une forte croissance des importations attribuables en grande partie aux investissements pétroliers et gaziers de grande ampleur réalisés récemment ainsi qu'aux investissements réalisés par Air Sénégal.

- Bien que le taux de change effectif réel (TCER) du modèle EBA-lite indique une sous-évaluation d'environ 15 %, ce modèle a des limites pour un pays comme le Sénégal, caractérisé par i) une absence de pressions durables sur les prix (inflation inférieure à 2 %), ii) de vastes réformes structurelles et iii) un historique de données court.

Étant donné son avantage relatif aux informations internationales, combiné à un écart-politique relativement faible et à un déficit budgétaire proche de l'orientation politique à long terme de 3 % du PIB, le modèle du solde courant est plus adapté au Sénégal.

Compétitivité structurelle

5. La compétitivité du Sénégal s'est améliorée, mais elle pourrait bénéficier de réformes structurelles tendant à améliorer le climat des affaires. Par le passé, le Sénégal a obtenu de meilleurs résultats que les pays comparables de la région en matière de gouvernance en général et d'attractivité pour les entreprises en particulier, comme le montrent divers indicateurs tels que les indicateurs Doing Business et de gouvernance mondiale de la Banque mondiale (graphique 2). Toutefois, le développement du secteur privé reste freiné par des goulets d'étranglement, notamment : i) le manque d'accès à l'énergie et son coût élevé, ii) la lourdeur et la lenteur des procédures fiscales et judiciaires, iii) le droit du travail, iv) le manque d'accès au crédit, v) la faible efficacité des investissements publics, vi) l'insuffisance de capital humain et vii) des marchés de produits extrêmement réglementés. En outre, comme d'autres pays ont commencé à améliorer leur position dans divers indicateurs de compétitivité (graphique 2), il est crucial que le Sénégal accélère les réformes structurelles pour maintenir sa position, voire l'améliorer.

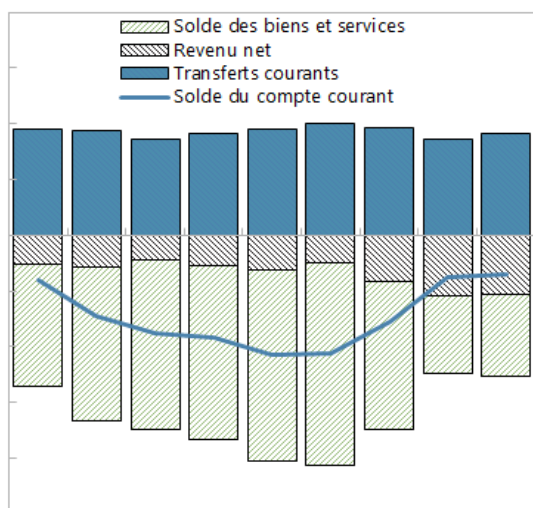
6. Le PSE II établi par les autorités vise à réorienter la stratégie de développement d'une croissance tirée par le secteur public vers un modèle de croissance impulsée par le secteur privé. À travers le PSE II, un ambitieux programme de réformes – couvrant le système judiciaire, le marché du travail, la réforme foncière, les partenariats public-privé, le code de l'investissement et la numérisation du système fiscal – a été proposé. Le Sénégal diversifie ses exportations du point de

vue des produits comme de ses partenaires commerciaux (rapport du FMI n° 17/2), mais il doit redoubler d'efforts pour rendre son projet de zone économique spéciale (ZES) complètement fonctionnelle au moyen du projet « Triangle de la prospérité ». L'achèvement de ce projet sera essentiel pour attirer davantage d'investissements directs étrangers et développer la capacité de production du pays axée sur l'exportation. L'amélioration de l'accès au crédit et la création d'un système fiscal transparent et basé sur des règles permettraient également de stimuler les investissements privés et de libérer le potentiel d'exportation du Sénégal.

Graphique 1. Sénégal : solde du compte courant et sources de financement

Solde du compte courant

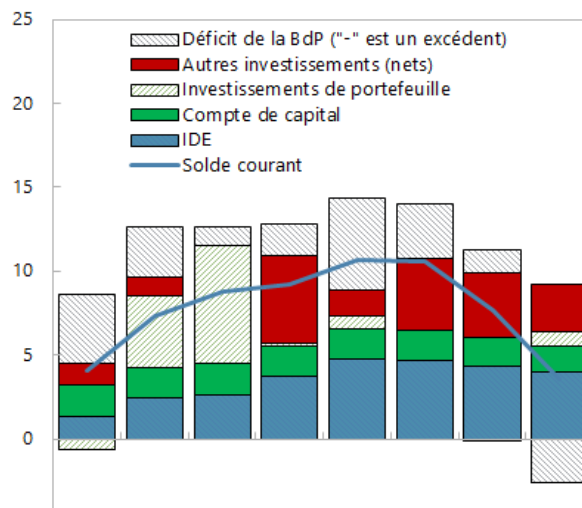
(% du PIB)



2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Sources de financement

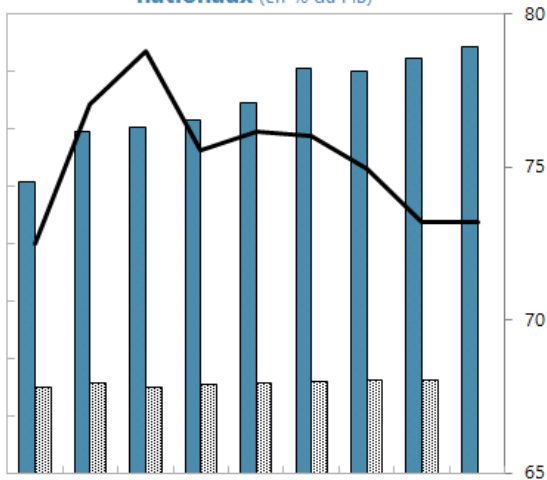
(% du PIB)



2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2024

Épargne et investissements nationaux

(en % du PIB)

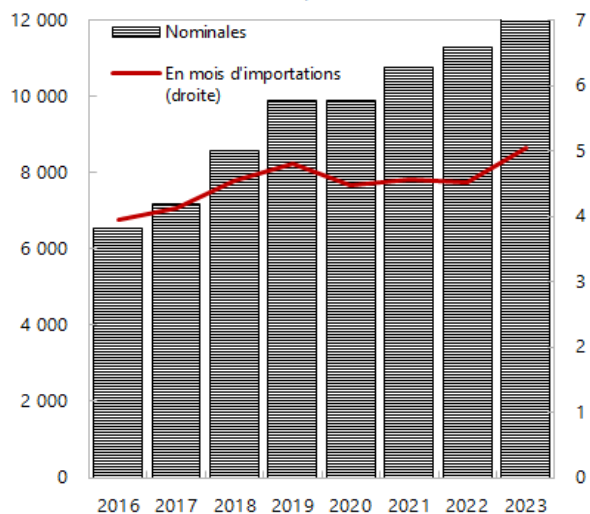


2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Investissement total
Investissement public
Investissement privé, part de l'investissement total (droite)

Réserves internationales brutes de l'UEMOA

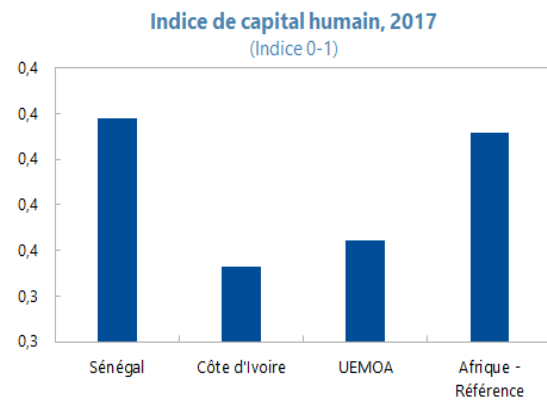
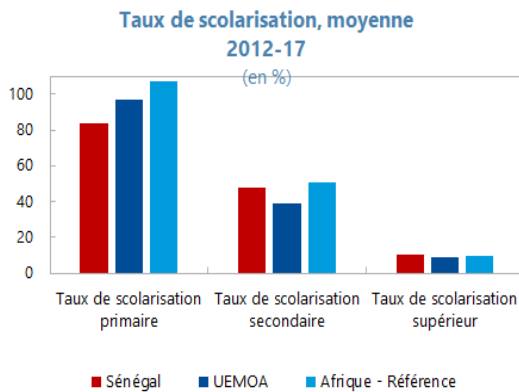
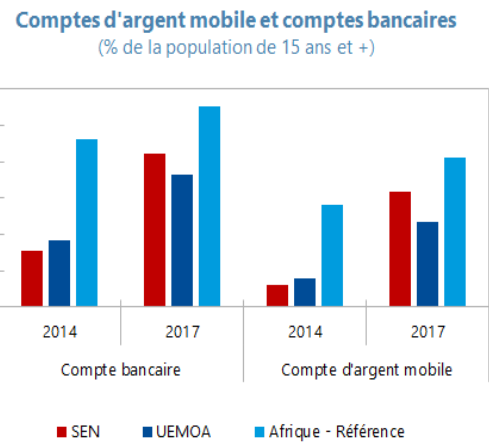
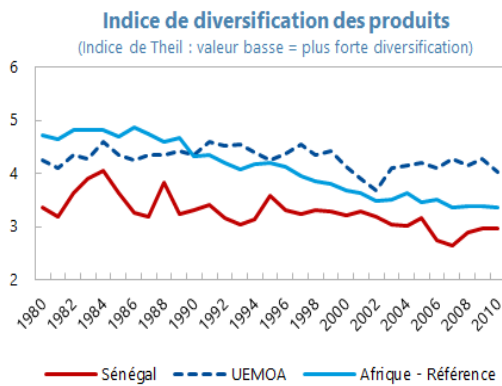
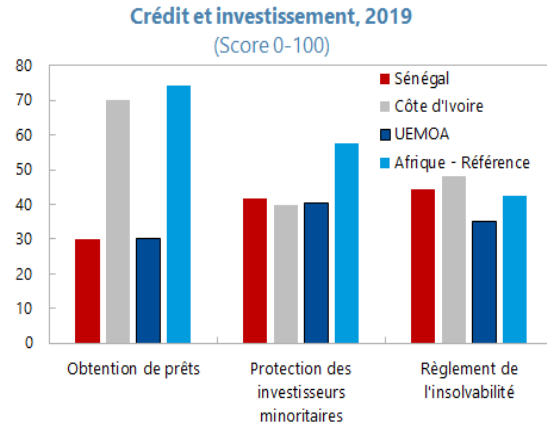
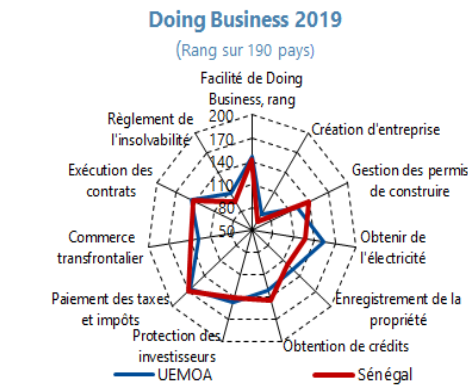
(en milliards de FCFA et mois d'importations hors région de l'année prochaine)



2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

Sources : BCEAO ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal : indicateurs Doing Business et compétitivité



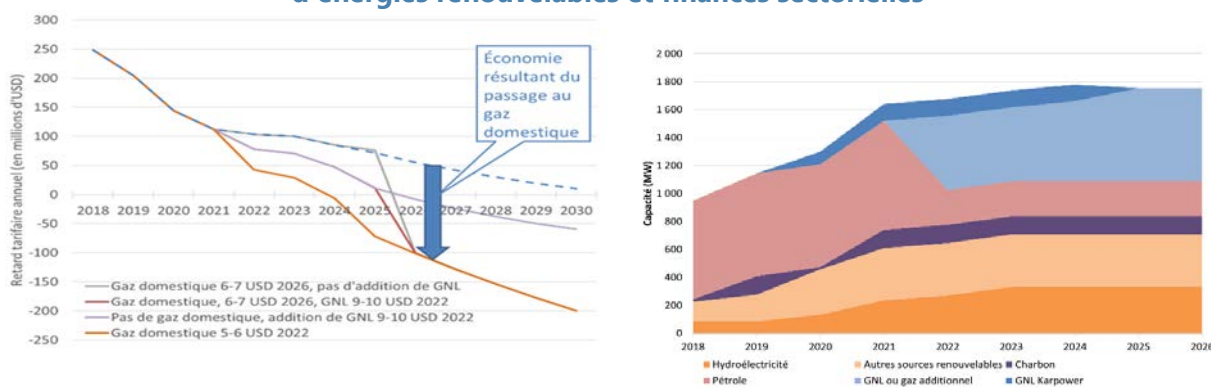
Source : Banque mondiale, Doing Business ; Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; Banque mondiale, base de données FINDEX ; FMI, base de données sur la diversification des exportations.
 Notes : Les données de référence pour l'Afrique comprennent le Ghana, le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie.

Annexe III. Transformer la production d'électricité¹

1. La production d'électricité au Sénégal est coûteuse. Elle fait aujourd'hui appel au fioul lourd et au diesel, qui sont coûteux ; les coûts sont donc très sensibles aux cours mondiaux du pétrole. Le coût d'approvisionnement moyen en 2018 s'élevait à 0,26 USD par kilowattheure (kWh), nettement plus que le repère mondial de 0,10 USD par kWh, ce qui pèse sur la compétitivité du pays. D'ailleurs, dans les enquêtes évaluant le climat des affaires au Sénégal, le coût de l'électricité et la fiabilité du réseau sont souvent en tête de liste des principaux obstacles à la croissance. Une profonde transformation de la production d'électricité est donc une priorité à la fois macroéconomique et environnementale.

2. Les autorités entendent remplacer le fioul lourd par le gaz et les sources renouvelables, dans le cadre de la stratégie « gaz pour l'électricité ». Une première étape du passage au gaz est prévue en 2022, en recourant à une solution relais au GNL.² Une deuxième étape porte sur du gaz produit dans le pays, que l'on anticipe actuellement vers 2026, qui réduirait les coûts de production à environ 0,17 USD par kWh.³ Le tarif moyen de l'électricité s'établit aujourd'hui à 0,18 USD par kWh ; une transition réussie vers le gaz domestique éliminerait donc la nécessité des subventions étatiques et pourrait à terme ouvrir la voie à une baisse des tarifs (annexe III, graphique 1). Les énergies renouvelables, un bouquet d'électricité solaire, d'hydroélectricité importée et d'électricité éolienne, devraient contribuer à environ un quart de la production totale d'électricité à partir de 2020. La mise en œuvre de cette stratégie est en cours, avec un appui important du Groupe de la Banque mondiale et de la Millennium Challenge Corporation.

Annexe III. Graphique 1 : scénario du mix énergétique du Sénégal avec une part accrue d'énergies renouvelables et finances sectorielles



Source : Banque mondiale.

¹ Cette annexe s'appuie largement sur des informations communiquées par la Banque mondiale.

² La solution relais utiliserait du GNL importé et une unité flottante de stockage et de regazéification du GNL ancrée près de Dakar, et approvisionnerait les centrales d'électricité de la région de Dakar qui ont été converties au gaz. L'unité flottante de stockage et de regazéification pourrait être installée à partir de 2022 jusqu'à ce que le gaz domestique devienne disponible.

³ Sous réserve qu'un système de transport du gaz soit en place et que le parc de centrales d'électricité soit converti au gaz.

3. Les performances opérationnelles et financières de l'entreprise d'électricité publique doivent être renforcées pour soutenir la transition.

Le gouvernement a réduit les tarifs de l'électricité de 10 % en moyenne début 2017 tandis que les coûts de production ont augmenté par la suite en raison de la hausse des cours du pétrole. Cela a accru les besoins de paiements de compensation à SENELEC. Toutefois, l'administration centrale n'a pas transféré suffisamment de ressources à SENELEC, ce qui s'est traduit par des arriérés vis-à-vis des fournisseurs et des fournisseurs d'électricité indépendants. En outre, les arriérés du secteur public relatifs aux factures d'électricité impayées ont augmenté. Au total, les obligations impayées de l'administration centrale vis-à-vis de SENELEC s'élèvent à 67,5 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) (voir annexe III, tableau 1), qui seront réglés dans le cadre du plan global d'apurement 2020-22. Ce chiffre s'entend après prise en compte du transfert ponctuel de 125 milliards de FCFA, réalisé par l'administration centrale en septembre 2019 en vertu d'une stratégie plus générale de réforme du secteur de l'énergie. À cet effet, 100 milliards de FCFA ont été ajoutés à l'enveloppe globale de dépenses de 2019 au-delà de l'objectif de déficit de 3,0 % du PIB, ce qui implique un déficit budgétaire global prévisionnel de 3,7 % du PIB.

Annexe III. Tableau 1. Obligations de l'administration centrale vis-à-vis de SENELEC

	Milliards de FCFA	% du PIB 2019
2017	38.6	0.3%
2018	57.3	0.4%
2019 1/	0.0	0.0%
Factures d'électricité	56.8	0.4%
Autres	39.8	0.3%
TOTAL	192.5	1.4%
Transfert ponctuel à SENELEC (2019)	125.0	0.9%
Reliquat (à payer sur 2020-22)	67.5	0.5%

Sources : autorités sénégalaises ; estimations des services du FMI et de la Banque Mondiale.

1/ suppose qu'il n'y a pas de nouvelle accumulation des obligations de compensation en 2019.

4. D'autres mesures sont attendues pour assainir la situation financière du secteur.

Premièrement, les autorités ont inscrit le montant total des paiements de compensation à SENELEC dus en 2019 dans le second budget supplémentaire et environ 55 milliards de FCFA dans le projet de loi de finances de 2020. Deuxièmement, elles ont modifié la formule de calcul de la compensation requise en incluant un ajustement ex-post traitant l'écart entre les investissements prévus et réalisés de SENELEC. Troisièmement, le 1^{er} décembre, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 6 à 10 % sauf pour les ménages à faible consommation qui restent exemptés. Le besoin de compensation devrait toutefois rester élevé, à environ 84 milliards de FCFA en 2020, 65 milliards de FCFA en 2021 et 45 milliards de FCFA en 2022.⁴ Ces estimations indiquent qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs à court terme pour alléger les difficultés de gestion de trésorerie de SENELEC. La mise en œuvre réussie de la stratégie « gaz pour l'électricité » impliquerait que les tarifs pourraient être réduits à moyen terme. Avec le temps, les tarifs devraient être fixés de façon à permettre à SENELEC de fonctionner sans pertes.

⁴ Ces estimations sont sous réserve de modifications des projections relatives au coût des carburants, aux ajustements tarifaires et au plan d'investissement de SENELEC pour la période réglementaire à venir.

5. Le gouvernement met en œuvre des réformes plus larges pour faciliter la transition énergétique. Au-delà des défis financiers immédiats, un plan de production d'électricité actualisé prend en compte le gaz naturel et les énergies renouvelables et apporte une plus grande sécurité aux investisseurs. Le gouvernement a également adopté un cadre juridique et réglementaire pour le secteur du gaz et a pris une décision publique sur la source du gaz dans sa stratégie « gaz pour l'électricité » (importation de gaz naturel liquéfié et unité flottante de stockage et de regazéification dans un premier temps).

Annexe IV. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2020

Stratégie de développement des capacités

1. Le Sénégal est un utilisateur intensif de l'assistance technique, doté d'assez fortes capacités institutionnelles. Ces dernières années, l'activité de l'assistance technique a soutenu la mise en œuvre de la stratégie de développement du Sénégal par des travaux portant sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et une compilation améliorée et plus rapide des statistiques macroéconomiques, qui a permis au Sénégal de souscrire à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Dans l'ensemble, la mise en œuvre des recommandations est satisfaisante. Les suggestions d'amélioration de l'administration des recettes et de certains aspects de la gestion des finances publiques ont eu des effets plus contrastés dans la période qui a précédé l'élection présidentielle de février 2019. À compter de 2022, des recettes conséquentes liées à la production d'hydrocarbures sont attendues, et l'assistance technique s'attachera à l'élaboration de solides cadres juridiques et budgétaires pour les secteurs pétrolier et gazier. En outre, les priorités sont de continuer à renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et la compilation et la diffusion des statistiques macroéconomiques.²⁰

Principales priorités d'ensemble en matière de développement des capacités

Priorités	Objectifs
Cadre pour les recettes budgétaires issues des hydrocarbures	Établir un solide cadre budgétaire et juridique incorporant toutes les questions importantes sur le plan macroéconomique liées à la gestion des recettes provenant des hydrocarbures et renforcer les capacités d'intégration du secteur pétrolier et gazier dans les prévisions macrobudgétaires.
Gestion de la dette	Renforcer les capacités de gestion de la dette, notamment en formulant une saine stratégie de gestion de la dette, en la liant plus étroitement aux décisions d'emprunt effectives, en développant les capacités de l'unité chargée de la dette et en renforçant toutes les unités et la commission nationale chargée de la gestion de la dette.
Gestion des finances publiques	Améliorer la préparation du budget ainsi que l'exécution et le contrôle des dépenses, y compris la budgétisation des investissements publics, pour soutenir la transition vers le budget par programme en 2020. Limiter les opérations au-dessous de la ligne. Améliorer la gestion de la trésorerie et consolider le compte unique du Trésor. Renforcer les capacités de gestion des partenariats public-privé afin de limiter les risques budgétaires.
Mobilisation des recettes	Développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme afin de porter le ratio recettes fiscales/PIB (hors hydrocarbures) à 20 % d'ici à 2023.

²⁰ Le Sénégal est membre de l'UEMOA, et une assistance technique sur la surveillance du secteur financier et les questions monétaires et de taux de change est apportée aux institutions régionales.

Principaux risques et mesures d'atténuation

2. L'apport de l'assistance technique pourrait être pénalisé par l'insécurité croissante dans la région du Sahel si elle s'étend au Sénégal. Pour optimiser les effets des recommandations de l'assistance technique, il sera important d'être très attentif à l'économie politique des réformes et de soutenir les fonctionnaires partisans de la réforme. Les mesures visant une forte augmentation des recettes pourraient se heurter à l'opposition des contribuables, mais aussi du personnel de l'administration fiscale. C'est pourquoi il est important de rechercher une large adhésion aux activités d'assistance technique et un fort soutien politique de haut niveau. Le manque d'effectifs, un taux de rotation du personnel élevé et des capacités limitées au sein de l'administration peuvent aussi poser des risques pour la réalisation des objectifs de réforme. Plusieurs grandes réformes de la gestion des finances publiques sont menées de front et le manque de capacité des ministères de tutelle pourrait compromettre leur mise en œuvre. Une intensification de la formation pratique pourrait atténuer ce risque. En outre, l'apprentissage entre pairs pourrait être un moyen de renforcer l'élan de réforme et de surmonter les résistances.

Point de vue des autorités

3. Les autorités ont souscrit aux priorités en matière de développement des capacités ci-dessus. Elles se sont félicitées de leur alignement sur les objectifs du « Plan Sénégal Émergent » et ont apprécié l'accent mis sur le renforcement de la mobilisation des recettes (notamment l'élargissement de la base fiscale et la numérisation), la gestion des finances publiques et la mise en place d'un solide cadre de gestion des recettes provenant des hydrocarbures. Elles ont souligné que les experts à long terme sont particulièrement utiles pour faire avancer des réformes cruciales et ont exprimé le souhait de recevoir davantage d'assistance technique de cette manière. Elles ont accueilli favorablement le soutien sur l'aspect modalités de la mise en œuvre des réformes, y compris en recourant à l'apprentissage entre pairs et à l'apprentissage pratique, comme méthodes d'assistance technique. Les autorités suggèrent d'associer davantage leur personnel à la préparation des activités d'assistance technique, notamment à la rédaction du cahier des charges et des demandes de financement. Elles souhaiteraient également une collaboration plus étroite en ce qui concerne la sélection des experts pour les activités d'assistance technique.

Appendice I. Déclaration de Politiques

Dakar, Sénégal
Le 18 décembre 2019

Ms. Kristalina Georgieva
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street N.W.
Washington, D.C. 20431
Etats Unis

Madame le Directeur général,

1. La mise en œuvre de la première phase du Plan Sénégal Emergent (PSE) de 2014 à 2018, soutenue par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE), a permis d'accélérer la croissance, notamment à travers la réalisation d'un ambitieux programme d'infrastructures publiques. Le PSE a également contribué à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, des politiques macroéconomiques prudentes ont permis de maintenir la soutenabilité du budget et de la dette.
2. Le gouvernement continuera à démontrer son engagement pour la poursuite de politiques macroéconomiques saines. A cet effet, je sollicite l'approbation d'un nouveau programme de réformes macroéconomiques et structurelles soutenu par l'Instrument de coordination des politiques économiques (ICPE). Ce programme sera mis en œuvre entre décembre 2019 et janvier 2023. Pour accompagner cette requête, la déclaration de politiques pour décembre 2019-janvier 2023 présente les objectifs et les politiques économiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre.
3. Le programme vise à accompagner la réalisation de la seconde phase du PSE, tout en maintenant la stabilité macroéconomique. En particulier, ses principaux objectifs sont les suivants :
 - (i) atteindre une croissance soutenue et inclusive, tirée principalement par le secteur privé,
 - (ii) renforcer la stabilité macroéconomique grâce au maintien de la viabilité des finances publiques et une gestion prudente de la dette, et
 - (iii) mettre en place une gestion soutenable et transparente des recettes tirées de l'exploitation des hydrocarbures.

4. La mise en œuvre de ce programme sera évaluée sur la base de critères quantitatifs, de critères continus, ainsi que d'objectifs de réforme tels que décrits dans la déclaration de politiques et le protocole d'accord technique. Le FMI effectuera six revues du programme sur une base semestrielle, afin d'évaluer le progrès dans sa mise en œuvre et s'accorder sur d'éventuelles mesures supplémentaires qui seraient nécessaires pour atteindre les objectifs du programme.

5. Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans la DP permettront d'atteindre les objectifs du programme. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, le gouvernement prendra, rapidement, toutes les mesures additionnelles qui seront nécessaires pour la réalisation de ces objectifs. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans la déclaration de politiques. Enfin, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT), le gouvernement communiquera régulièrement au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander dans le cadre du suivi et de l'évaluation du programme.

6. Enfin, le gouvernement autorise le FMI à publier la présente Lettre, la DP, le PAT et le rapport de ses services sur ce programme.

Veuillez agréer, Madame le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Abdoulaye Daouda Diallo
Ministre des Finances et du Budget

Pièce jointe :

I. Protocole d'accord technique

Déclaration de Politiques Économiques pour Décembre 2019– Janvier 23

I. DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS

1. L'année 2018 marque la fin de la première phase de mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE), caractérisée par une croissance soutenue, dans un contexte de faible inflation et de réduction significative du déficit budgétaire. En effet, pour la cinquième année consécutive, l'économie sénégalaise a enregistré en 2018 un taux de croissance de plus de 6%, largement au-dessus des 3% enregistrés sur la période 2009-2013. Sur la période 2014-2018, la croissance a été en moyenne de 6,6% par an.

2. L'année 2019, première année de mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires pour la seconde phase (PAP II, 2019-2023) du PSE, est caractérisée par la poursuite du dynamisme de l'économie. Au premier semestre de 2019, l'activité économique non agricole, mesurée par l'Indice Général d'Activité (IGA) est ressortie en hausse de 5,7%. Globalement, le taux de croissance du PIB est estimé à 6,0% pour l'année 2019. Pour ce qui est du niveau général des prix, mesuré par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC), l'inflation est ressortie à 1,0% sur les six (06) premiers mois de 2019 comparativement à la même période en 2018.

II. OBJECTIFS STRATEGIQUES DE NOTRE PROGRAMME DE REFORMES

3. Le gouvernement entend poursuivre l'exécution du Plan d'actions prioritaires (PAP) du PSE, articulé autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Pour consolider les performances enregistrées depuis 2015, un programme ambitieux de réformes sera mis en œuvre, portant sur mobilisation des ressources, la qualité des dépenses, le développement du capital humain, et l'amélioration de l'environnement des affaires.

4. Le nouveau programme, adossé au Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2019-2023) du PSE, vise à promouvoir une croissance inclusive tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Il met l'accent sur l'accélération des réformes structurelles afin de promouvoir un climat des affaires plus propice, et d'encourager le développement du secteur privé. Il vise aussi à consolider la viabilité des finances publiques à travers une meilleure mobilisation des recettes, une plus grande efficacité de la dépense et une gestion prudente de la dette. Il porte enfin sur la gestion transparente du secteur des hydrocarbures.

PILIER I : ATTEINDRE UNE CROISSANCE ELEVEE ET INCLUSIVE TIREE PAR LE SECTEUR PRIVE

5. Pour maintenir la performance de l'économie sénégalaise dans la durée, le gouvernement a placé le secteur privé au cœur de la phase II du PSE, démontrant ainsi toute sa confiance dans son savoir-faire et son engagement. Le Sénégal mise sur une accélération massive

de l'investissement privé à travers un programme ambitieux de projets stratégiques, matures, bancaables et développés avec un fonds de capital d'amorçage dédié.

6. L'ambition du gouvernement est de promouvoir une croissance forte et inclusive, qui générera l'emploi et des revenus et ainsi favorisera un développement solidaire. A ce titre, les différentes initiatives lancées au cours de la première phase du PSE devraient être renforcées. Il s'agit du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), dédiée aux zones rurales les plus défavorisées ; du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes Frontaliers (PUMA), dédiée à nos localités excentrées et démunies ; du Programme de Modernisation des Villes, axé sur des travaux à haute intensité de main d'œuvre (assainissement, voirie et éclairage public) ; du Programme National de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF) qui consiste en un transfert monétaire aux familles pauvres sous condition de la scolarisation et suivi sanitaire de leurs enfants ; et du Programme National de « Couverture Maladie Universelle/CMU », dont la priorité est de développer et promouvoir les mutuelles de santé.

7. Le gouvernement s'engage à élaborer une Stratégie de développement du secteur privé. Cette stratégie repose sur les piliers suivants :

- Le renforcement des bases à long terme du développement qui reposera sur l'amélioration de la couverture et la qualité des infrastructures physiques, la gestion durable des ressources naturelles, la valorisation et le renforcement du capital humain.
- L'amélioration de l'intervention de l'Etat passera par un ensemble de réformes concernant le cadre juridique et judiciaire, le financement, la simplification des procédures, la promotion de la concurrence, la législation du travail, la réforme de l'administration publique, la politique fiscale et la gestion des ressources publiques.
- Le développement des partenariats public-privé (PPP) pour améliorer l'efficacité de l'investissement public tout en veillant à leur impact budgétaire. A cet égard, la loi PPP de 2014 sera revue en profondeur. Une première version sera disponible d'ici janvier 2020 avec des dispositions pour transférer les compétences des organes institutionnels (Conseil National d'Appui aux Partenariats Public-Privés—CNAPP, Conseil des infrastructures) en vue d'opérationnaliser la loi. Le gouvernement mettra en place une base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques budgétaires (objectif de réforme, juin 2021). L'implication du secteur privé national et communautaire dans la réalisation et le développement des PPP sera renforcée à travers un niveau de sous-traitance et de co-traitance plus important et selon l'expertise et les capacités évaluées des entreprises locales.
- Le nouveau cadre légal spécifiera que tous les projets d'investissement en financement PPP de plus de deux milliards de FCFA seront soumis à une évaluation préalable et, pour les offres spontanées, à une contre-expertise du Ministère en charge des PPP (objectif de réforme, juin 2020).

8. En ce qui concerne la promotion de l'investissement privé, l'évaluation et la rénovation des régimes d'incitation à l'investissement est l'une des priorités pour donner plus de visibilité aux investisseurs et accroître l'impact de leur apport sur l'économie et l'emploi. Le rapport d'évaluation est attendu en octobre 2020 et servira de base pour l'adoption d'un nouveau Code des investissements en fin 2021, afin impulser des investissements productifs de la part de grandes entreprises et de PME innovantes, conformément aux orientations de développement du secteur privé.

9. Le gouvernement poursuivra les réformes en cours visant à améliorer l'environnement des affaires. Concernant la justice commerciale, il est envisagé une modification de la loi 2017-24 pour transférer les dossiers résiduels du Tribunal de Grande Instance au Tribunal de commerce de Dakar et de clarifier les compétences en saisie immobilière entre le Tribunal de Grande Instance et le Tribunal de Commerce d'ici la fin juin 2020. A terme, la mise en place d'un ordre juridictionnel autonome en matière commerciale est prévue pour instituer des tribunaux de première instance et d'appel (objectif de réforme, décembre 2021). Par ailleurs, le gouvernement poursuivra la modernisation de la justice commerciale avec la dématérialisation des activités judiciaires et du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM). Une solution applicative de numérisation des procédures du Tribunal de commerce de Dakar est en cours de déploiement et son achèvement est attendu en mi 2020.

10. L'initiative "Compact with Africa" constitue une opportunité pour accélérer la mise en œuvre des réformes de l'environnement des affaires au Sénégal. Le plan d'actions appuyé par l'Allemagne dans le cadre du Partenariat pour encourager les réformes met l'accent sur quatre (04) domaines prioritaires : (i) la législation et l'administration du travail, (ii) l'accès au foncier, (iii) l'accès au financement et le développement des PME, et (iv) la formation professionnelle.

11. Sur la base d'une évaluation participative, des réformes sur la législation et l'administration du travail qui sont adaptées à la situation des PME seront élaborées et mises en œuvre. Le gouvernement a entrepris la révision du Code du travail et s'engage à assurer sa finalisation d'ici à fin décembre 2021 (objectif de réforme, décembre 2021). Un volet des mesures d'accompagnement concernera l'optimisation des processus au niveau des Inspections du travail pour plus d'efficacité et de transparence avec (i) l'analyse du rôle des Inspections du travail dans le paysage institutionnel de l'emploi ; (ii) l'étude des processus au sein des Inspections du travail pour accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité de leurs structures ; (iii) et des mesures de renforcement de capacités et de numérisation.

12. L'accès au foncier constitue un obstacle majeur pour l'amélioration du climat des affaires. Les réformes dans ce domaine porteront sur l'accélération de l'attribution des affectations de terres (droit d'usage) et des titres fonciers dans les zones rurales et la dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégré et centralisé (objectif de réforme, juin 2021).

13. Le PSE vise aussi à améliorer l'accès au financement des entreprises privées. L'accent sera mis sur le soutien a) au processus de transformation institutionnelle du Fonds de Garantie des

Investissements Prioritaires (FONGIP), b) au Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) pour la création du fonds PME, notamment les aspects de gouvernance, c) aux institutions de microfinance (IMF), pour le développement de nouveaux produits de prêts et pour l'amélioration de l'analyse du crédit et du risque sur les PME, à travers la création d'une plate-forme unique pour l'échange d'informations entre institutions de microfinance et d) aux banques commerciales partenaires du Fonds africain de garantie (AGF) pour développer des produits de crédit adaptés aux PME et améliorer l'analyse du crédit et du risque sur les PME. Le gouvernement compte également réaliser les activités suivantes :

- **mettre en place un registre unique de garanties disponible sur Internet et qui abritera les données des suretés mobilières et des hypothèques** en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour renforcer la qualité de l'information sur le crédit et la protection des investisseurs (objectif de réforme, décembre 2021).
- **intégrer les grands facturiers dans la plateforme du Bureau d'Information sur le Crédit** (BIC, objectif de réforme, décembre 2020). Cette mesure permettra d'accroître considérablement la population recensée par le BIC qui se situait 696.797 clients à fin septembre 2019. Pour rappel, le BIC collecte auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (eau, électricité, téléphone), des données disponibles sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un emprunteur. Ces informations sont exploitées pour fournir aux établissements de crédit des rapports de solvabilité détaillés.
- **élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière** (objectif de réforme, juin 2020). Cette stratégie permettra d'identifier les contraintes ainsi que les leviers pour promouvoir des services financiers accessibles. Cette stratégie pourra contribuer à la réduction de la pauvreté, des inégalités observées sur l'accès aux services financiers. La stratégie visera notamment à l'adaptation de l'offre de produits financiers par des innovations techniques, technologiques et organisationnelles, ainsi qu'à l'amélioration de la demande en assurant la protection des consommateurs et en donnant aux populations une meilleure connaissance des services financiers et des possibilités qu'ils renferment. Des indicateurs de suivi des performances seront mis en place.

14. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de réduire les disparités économiques et sociales entre zones urbaines et rurales et de renforcer les perspectives économiques des jeunes et des femmes. Avec le passage au budget programme, le gouvernement veillera à augmenter la part des projets orientés sur le genre dès la loi de finances 2020. En outre, les efforts du gouvernement porteront sur l'éducation de base ainsi que sur la formation professionnelle. En ce qui concerne l'éducation, le gouvernement réalisera une étude (évaluation d'impact) pour identifier des mécanismes susceptibles d'améliorer la scolarité des enfants dans l'enseignement secondaire (objectif de réforme, juin 2020). De plus, l'offre de formation et de qualification du système de formation technique et professionnelle sera adaptée aux besoins économiques et sociaux du pays. Les réformes envisagées portent sur (i) la finalisation et l'application de la loi d'orientation sur la formation professionnelle et technique d'ici à fin juin 2020 ; (ii) le renforcement des mécanismes de concertation et de coordination entre les secteurs public et privé ; (iii) l'amélioration des processus d'assurance qualité de la formation professionnelle ; (iv) l'amélioration de l'accès à la formation

professionnelle et à la certification des compétences ; (v) et l'appui à l'actualisation des annexes de classification des conventions collectives de branche.

15. Le cadre de gestion des ressources générées par les hydrocarbures sera renforcé avec l'élargissement du périmètre d'intervention du régulateur à l'aval du sous-secteur des hydrocarbures. Le cadre de régulation sera par conséquent étendu à l'ensemble du secteur de l'énergie d'ici à décembre 2020. En outre, le gouvernement entend poursuivre la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement en hydrocarbures, en tenant compte de la production domestique. Pour ce faire, un schéma directeur de développement de la logistique pétrolière et gazière sera établi et mis en œuvre d'ici à fin 2021.

16. L'accès à l'électricité partout et pour tous est une priorité du gouvernement. A cet effet, l'objectif du Sénégal est d'atteindre en 2022 un taux d'électrification urbaine de 95% et un taux d'électrification rurale de 75%. L'amélioration significative de la qualité et de la continuité de l'offre de service d'électricité sera poursuivie. Le gouvernement entend optimiser le mix énergétique par l'introduction du gaz produit des champs de GTA, de Yaakar-Teranga ou de SNE, précédée de la location d'une unité flottante de stockage et de re-gazéification (FSRU) de 120 MW utilisant ce combustible en import avant la fin du premier semestre de l'année 2020. L'augmentation de la capacité de production de la compagnie nationale d'électricité Senelec avec un mix qui tiendra compte progressivement du « Gas –To- Power » aura pour effet la baisse substantielle du prix du kWh. Cette stratégie renforcera la compétitivité de l'économie. Elle pourra réduire ou mettre un terme au besoin de subvention. Parallèlement, la transition énergétique est aussi une priorité du gouvernement et devrait faciliter l'atteinte de l'objectif d'accès universel à l'électricité. Ainsi, l'ambition du Sénégal est de porter le taux de pénétration des énergies renouvelables hors hydroélectricité à 18% à l'horizon 2022.

PILIER II : CONSOLIDER LA STABILITE MACROECONOMIQUE GRACE A UNE POLITIQUE BUDGETAIRE PRUDENTE

17. Le Sénégal s'est engagé, dans le cadre du PSE, à promouvoir une croissance économique durable et inclusive. L'atteinte de cet objectif nécessite un cadre macroéconomique stable reposant sur une gestion équilibrée des finances publiques grâce à une plus forte mobilisation des ressources intérieures et une gestion plus efficiente des dépenses publiques. Le gouvernement entend respecter l'ensemble des critères de convergence de l'UEMOA avec la mise en œuvre du présent programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE) et à maintenir ses ratios d'endettement sur une trajectoire soutenable.

18. Le gouvernement s'est engagé à consolider ses acquis budgétaires. A cet effet, une première version de la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) sera préparée d'ici décembre 2019 et sera finalisée d'ici juin 2020 (objectif de réforme, juin 2020). Elle a pour objectif d'accroître la mobilisation des ressources intérieures afin d'atteindre le potentiel contributif réel et d'assurer ainsi de meilleures conditions de financement des programmes de développement, tout en préservant la stabilité macro-budgétaire du Sénégal. Le gouvernement s'est également

engagé à parachever la réforme du cadre global des finances publiques avec la transposition de la directive de l'UEMOA relative au régime financier des collectivités territoriales.

D. Une politique budgétaire prudente conforme aux critères de convergence de l'UEMOA

19. Objectifs budgétaires de court terme. Le gouvernement entend maintenir la cible de déficit budgétaire de 3 % en 2019 comme pour les années à venir dans le cadre du programme économique financier appuyé par l'ICPE. A cet effet, des mesures de court terme ont été initiées pour accroître le rythme de recouvrement des recettes et atteindre les objectifs de la loi de finances rectificative de juillet 2019 :

- En ce qui concerne la fiscalité intérieure, les mesures à court terme consistent (i) au resserrement du suivi des déclarations et au traitement rapide de la défaillance ; (ii) à l'élargissement du taux de couverture du contrôle fiscal et (iii) à l'accélération du recouvrement des dettes fiscales des fournisseurs de l'Etat ;
- S'agissant des mesures initiées par les services des Douanes, elles s'articulent autour (i) de l'élargissement de l'assiette des droits et taxes sur les opérations d'importation du secteur dit informel, en mettant un accent particulier sur la valeur, l'espèce et le poids déclarés et la suppression du dédouanement forfaitaire ; (ii) du renforcement des contrôles sur les régimes économiques et particuliers ainsi que sur les régimes dérogatoires ; (iii) de l'amélioration du dispositif de gestion du portefeuille des créances douanières et du suivi du paiement des moratoires et de la TVA suspendue ; (iv) de la consolidation de la réforme du dédouanement de proximité ; (v) et de l'optimisation de l'utilisation du scanner par un passage obligatoire des containers en circuit rouge pour lesquels une visite à domicile est autorisée.

20. En parallèle, la composition des dépenses a été profondément modifiée, de manière à pouvoir assurer le paiement de la totalité des obligations impayées de l'année 2019 et des obligations impayées envers le secteur de l'énergie au titre des exercices antérieurs tout en restant dans le respect de la cible de déficit de 3 % du PIB. Ces modifications ont rendu nécessaire une seconde loi de finances rectificative, qui a été soumise au parlement le 15 octobre 2019 (LFR 2). La LFR 2 va s'inscrire dans la consolidation budgétaire afin de faciliter le respect de la cible du déficit de 3% du PIB. Afin d'assurer la réalisation des objectifs de déficit au cas où il resterait un manque-à-gagner résiduel au niveau des recettes, une réserve de 25 milliards de FCFA sera constituée.

21. En raison de l'effet combiné du gel des tarifs et de la hausse des prix du baril dans les marchés internationaux, SENELEC a dû faire face à des difficultés récurrentes de trésorerie. Ainsi, pour améliorer la situation financière de Senelec, le gouvernement a décidé de lui transférer 125 milliards de FCFA. Il s'agit d'une opération ponctuelle visant à rétablir la situation financière de SENELEC. Elle augmentera le déficit budgétaire en 2019 de 100 milliards de FCFA (ou 0,7% du PIB), ce qui conduira à un déficit budgétaire global de 3,7% du PIB. Le déficit global sera limité à 3 % du PIB en dehors de cette opération exceptionnelle.

22. Le gouvernement veillera à mettre en œuvre le décret décrivant le mécanisme de révision des prix des carburants régulièrement afin d'éliminer les pertes commerciales sur une base annuelle. Si le mécanisme n'est pas suivi et l'ajustement des prix est suspendu, l'Etat s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants de pertes commerciales et de compensation tarifaire dus dans les 90 jours après validation (objectif de réforme continue, décembre 2019). De même, si les tarifs dans le secteur de l'électricité sont inférieurs au niveau de recouvrement des coûts, l'Etat s'engagera à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants dus dans les 90 jours après leur validation.

23. Une stratégie et un calendrier d'apurement des impayés antérieurs à 2019 a été adoptée et incluse dans le projet de LFI 2020 afin d'assurer leur paiement sur la période 2020-2022, sur la base des pièces justificatives fournies par les différents départements sectoriels. C'est dans le cadre de ce plan d'apurement que la LFI 2020 a positionné un montant global de FCFA 112.6 milliards de FCFA, afin de liquider diverses obligations impayées dans les secteurs de l'énergie, des Bâtiments et travaux publics (BTP) de l'agriculture, de l'immobilier public, de l'eau, etc. ...et de répartir le paiement du reste des obligations (estimées à 235 milliards de FCFA) de manière globalement égale sur 2021-22,

24. Pour faciliter la gestion de la trésorerie les soldes créditeurs de comptes de dépôts seront assainis avec l'application de l'arrêté n° 14117 modifiant l'arrêté n° 21136 du 21 novembre 2017 portant conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôt auprès des comptables directs du Trésor. En effet, les soldes créditeurs ont baissé de 174,1 milliards en 2018 pour s'établir à 221,8 milliards. Ces efforts d'assainissement seront renforcés par le dégonflement à fin 2019 de 100 milliards sur les soldes reportés en 2019 et de 121.8 milliards en 2020 (tel que reflété dans le plafond du financement net de l'Etat) et la poursuite de l'annulation intégrale des soldes créditeurs fonctionnement et le report des soldes créditeurs d'investissement hors ressources propres à hauteur de 5% seulement.

25. Objectifs du projet de loi de finances initial (LFI) 2020. La préparation du budget 2020 vise à accroître la mobilisation de recettes d'au moins 0.5% du PIB et tient compte de la nécessaire prise en charge des engagements financiers de l'Etat au titre des exercices antérieurs, pour un montant de 1.3 % du PIB. L'accroissement des recettes sera tiré par (i) l'augmentation du nombre de contribuables enregistrés y compris grâce au croisement des informations avec la douane, et (ii) l'approfondissement du contrôle fiscal, notamment au travers d'un suivi rapproché de la conformité des déclarations spontanées et de l'accroissement du taux de couverture des entités vérifiées. Une meilleure articulation des plans d'engagement, de passation des marchés et de trésorerie, dont la fréquence et la crédibilité seront harmonisées, notamment pour les grands projets d'investissement, permettra de mieux tenir compte de la trésorerie disponible et d'atteindre la cible de déficit budgétaire.

E. Renforcer la mobilisation des recettes domestiques

26. A compter de 2020, le gouvernement mettra en œuvre une Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT). Cette stratégie aura pour objectif d'améliorer significativement et de manière durable le recouvrement des recettes budgétaires, pour atteindre un taux de pression fiscale²¹ de 20% à l'horizon 2023, permettant à la fois de financer des programmes de développement inscrits dans le PSE II et de maintenir la stabilité macro-budgétaire du Sénégal.

27. Pour mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des recettes, le gouvernement s'appuiera sur quatre (4) principaux leviers : (i) l'achèvement de la transformation numérique des administrations en charge des recettes (ii) l'adaptation des ressources humaines aux enjeux actuels et futurs pour la maîtrise de l'assiette et le contrôle et (iii) les réformes institutionnelles et du système de gouvernance du programme de mobilisation des recettes et enfin (iv) les mesures de législation, notamment celles de politique fiscale.

28. La SRMT est essentiellement articulé autour de mesures administratives. Le diagnostic du système fiscal montre un faible trop faible nombre de contribuables et d'importateurs qui paient leurs impôts. Pour renverser cette situation, la SRMT vise les objectifs spécifiques suivants :

- (i) élargir l'assiette fiscale et douanière, en centralisant et en exploitant des données et des renseignements sur des contribuables inconnus des services en charge des recettes ;
- (ii) contrôler la cohérence des déclarations ;
- (iii) maîtriser la valeur en douane et réduire les détournements de destination et de régimes économiques ;
- (iv) améliorer la productivité des services de recettes par l'optimisation de leurs processus ;
- (v) réduire les coûts supportés par les contribuables pour se conformer à leurs obligations fiscales et douanières.

29. Les principales mesures de politique fiscale de la SRMT viseront à faciliter la formalisation des entreprises et à élargir l'assiette fiscale. Elles incluront entre autres une réforme du régime fiscal des petites entreprises, de l'impôt des sociétés et de l'impôt minimum forfaitaire, de même qu'une diminution des dépenses fiscales, notamment par un meilleur ciblage des incitations à l'investissement. L'impôt foncier sera réformé afin de contribuer à terme à l'identification des contribuables et de leurs actifs, la simplification des droits de timbre et d'enregistrement sera poursuivie et le système de remboursement de la TVA sera amélioré afin d'éviter qu'elle ne pèse sur les entreprises. À court terme, les acomptes en douane sur les impôts sur le revenu seront majorés pour les contribuables non-maîtrisés afin de les inciter à se formaliser (objectif de réforme, juin 2020).

²¹ Ratio impôts hors ressources naturelles/PIB hors ressources naturelles.

30. Le Ministère en charge des finances mettra en œuvre les actions suivantes pour maîtriser et élargir l'assiette :

- *la poursuite de la dématérialisation* des déclarations ainsi que des procédures fiscales et douanières qui sont riches en données sur des entités économiques qui sont en dehors du portefeuille existant ou qui contribuent peu aux recettes ;
- *la poursuite de la centralisation* et lecture des données financières par les différentes administrations et leur traitement en vue de lutter contre l'évasion fiscale ;
- *la facilitation de l'accès* des services de la DGD aux données de fiscalité intérieure (détails des transactions et charges intérieures, états financiers etc.) de la DGD pour une meilleure optimisation des travaux de la direction en charge des enquêtes douanières ; et finalisation de l'interconnexion de la DGD et DGID y compris un rapport trimestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information (objectif de réforme, trimestriel à partir de janvier 2020) ;
- *la mise en œuvre d'une stratégie de « recrutement » et de fidélisation de nouveaux contribuables* ou de primo-déclarants. Un dispositif d'accompagnement sera mis en place pour identifier les acteurs non immatriculés et les acteurs du secteur informel pour une durée d'au moins deux ans, en fournissant un appui/accompagnement dans le processus de déclaration et une procédure de rappel des échéances ;
- *l'immatriculation, l'identification et la géolocalisation* des unités économiques pour renforcer les activités de contrôle et de recouvrement ;
- *l'amélioration de l'efficacité des missions de contrôle* et l'intensification de la fonction de renseignement.

31. Le programme spécial de mobilisation des contributions foncières participera à l'élargissement de l'assiette sur la fiscalité intérieure. Le déploiement de solutions applicatives pour le recensement de l'immobilier (géolocalisation des immeubles et adressage à Dakar) permettra de disposer d'une meilleure assiette. Les premières actions de cette stratégie de recensement et d'imposition des propriétés immobilières seront réalisées dans la région de Dakar en 2020.

32. Le gouvernement poursuivra l'extension du périmètre des téléprocédures et des télépaiements à d'autres contribuables et à d'autres procédures fiscales. Ensuite, dans le cadre de la SRMT, le gouvernement adoptera des initiatives visant à renforcer les paiements électroniques dans l'économie. En ce sens, elle adoptera un cadre légal et réglementaire pour accompagner les tendances actuelles de réduction des transactions en numéraire qui favorisent l'informalité, afin de développer l'assiette fiscale. En outre, le gouvernement mettra en service le M-tax pour permettre aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts par téléphone mobile (objectif de réforme, décembre 2020).

33. Des mesures seront prises pour renforcer l'efficacité budgétaire de la TVA. La Direction générale des Douanes renforcera les effectifs dédiés au suivi, au contrôle et au recouvrement de la

TVA suspendue. A travers le parachèvement de sa stratégie numérique, la Direction générale des Douanes développera également des solutions pour le suivi du stock de TVA suspendue. Dans le même sillage, la Direction générale des Impôts et des Domaines adoptera des solutions numériques (machines électroniques de facturation, système e-TVA etc.) pour le contrôle en temps réel des factures afin de renforcer le contrôle sur les chiffres d'affaires et les déductions.

34. La maîtrise et l'élargissement de l'assiette sera également renforcé au cordon douanier par le biais des actions suivantes :

- le renforcement du contrôle sur les opérations commerciales en mettant l'accent sur les éléments de taxation (valeurs, espèces et poids) et la suppression du dédouanement forfaitaire ;
- l'optimisation de l'utilisation du scanner ;
- la généralisation de GAINDE dans les bureaux intérieurs ;
- la dématérialisation des formalités du transit et extension du suivi électronique des expéditions de marchandises à tous les corridors ;
- la consolidation de la réforme du dédouanement de proximité ;
- la dématérialisation intégrale des procédures de dédouanement et des formalités administratives ;
- l'automatisation de la gestion de la TVA suspendue ;
- l'extension de l'application informatique de gestion des exonérations et des régimes économiques douaniers (GRED) aux autres régimes, en dehors du code minier.

35. Pour un suivi efficace des exonérations et le renforcement de la lutte contre la fraude, le recoupement et le contrôle de cohérence entre les activités de l'importateur bénéficiaire, le montant des exonérations obtenues et la nature des biens bénéficiaires seront renforcés au stade de l'analyse des risques et au stade du contrôle après dédouanement d'ici juin 2020.

F. Améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses

36. D'importantes mesures de rationalisation des dépenses ont été prises et seront renforcées dans le cadre de la préparation du budget 2020. Afin de poursuivre cette dynamique :

- le gouvernement conduira une étude de la chaîne de la dépense avec l'assistance technique du FMI, afin de limiter la part des dépenses exécutées en procédures simplifiées et des marchés publics passés sans appel à la concurrence (objectif de réforme, juin 2020). Sur la base des recommandations de la mission, un texte réglementaire actualisera l'encadrement des dépenses éligibles aux procédures simplifiées (objectif de réforme, décembre 2020). En outre, le gouvernement révisera l'arrêté de novembre 2018 encadrant les lettres d'engagement budgétaire afin de les limiter au seul secteur de la défense et de la sécurité (objectif de réforme, décembre 2020) ;

- les nouveaux projets d'investissement inscrits en loi de finances 2021 seront soumis à un arbitrage, au regard des contraintes budgétaires, afin de donner la priorité aux projets en cours. Les projets récurrents, séjournant sans limite dans le programme d'investissement et les projets d'appui finançant essentiellement des dépenses de fonctionnement, seront supprimés. L'inscription de tout nouveau projet d'investissement d'un montant de plus d'un milliard de FCFA dans le budget est assujettie à une évaluation concluante par la méthode coût/avantage du Ministère en charge de la planification (objectif de réforme, décembre 2020). La loi de finances 2021 présentera également un programme d'investissement cohérent avec les plafonds d'autorisations d'engagement pour les 3 prochaines années (objectif de réforme, décembre 2020) et les rapports annuels de performance (RAP) annexés à la loi de règlement de l'exercice 2020 devront rendre compte de l'exécution physico-financière des principaux projets financés dans les programmes budgétaires, au regard de leurs objectifs initiaux ;
- la carte diplomatique sera restructurée et rationalisée avec la fermeture de certains consulats et bureaux économiques et une diminution du budget alloué au ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger ;
- les dépenses de téléphonie mobile seront mieux maîtrisées, conduisant à des économies évaluées à au moins 15 milliards FCFA en année pleine. Ainsi, depuis le 1er septembre 2019, le décret n° 2019-1310 du 14 août 2019 accorde une allocation mensuelle aux fonctionnaires pour l'usage professionnel de leur téléphone, en lieu et place du paiement direct de ces coûts, souvent beaucoup plus élevés. D'autres dépenses de fonctionnement seront ainsi rationalisées d'ici fin 2019 et en 2020 ;
- Le processus de restructuration des agences qui est engagé donnera lieu à des dissolutions, fusions et absorptions concernant 24 agences et structures assimilées. Il permettra de dégager des économies budgétaires substantielles sur les dépenses de fonctionnement et de personnel et de recentrer les missions des agences. Ce processus s'appuie sur une analyse de la situation financière et sociale des agences et structures assimilées, la proposition d'un plan social pour les entités à liquider ou à fusionner, la création d'un Fonds de Restructuration pour faire face à toutes les diligences concernant la liquidation des droits des travailleurs, ainsi que la mise en place d'un processus de redéploiement pour certains d'entre eux vers la fonction publique (pour les fonctionnaires en détachement), la liquidation des créances et le recouvrement des dettes, la dévolution du patrimoine et la poursuite des contrats et programmes d'investissements à travers les nouvelles entités ;
- la gestion des véhicules administratifs sera réformée. Pour parvenir à une gestion plus efficiente de son parc automobile, l'Etat envisage de rationaliser la flotte de véhicules mise à disposition de certaines catégories de hauts cadres. Ces mesures permettront d'infléchir la croissance du parc et de maîtriser graduellement les dépenses liées à l'acquisition de ces véhicules, à leur entretien et à l'achat de carburant qui pèsent sur le budget de l'Etat.

37. Le gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre des directives de l'UEMOA dans le domaine de la gestion des finances publiques des janvier 2020. Le Sénégal a transposé sept des huit (8) directives du cadre harmonisé des finances publiques, à l'exception de la directive portant régime financier et comptable des collectivités territoriales. En particulier, la loi organique

relative aux lois des finances (LOLF) consacre les principes qui sous-tendent les nouvelles pratiques budgétaires et comptables : le passage d'un budget de moyens à un budget axé sur les résultats, de la comptabilité de caisse à une comptabilité patrimoniale en droits constatés, ainsi que le renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Assemblée nationale et de la Cour des comptes.

38. Les réformes budgétaires prévues par la LOLF seront pleinement mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020. Afin d'assurer la réussite du passage en budget de programme, le gouvernement entend poursuivre la mise en cohérence du cadre juridique des finances publiques en révisant le décret n° 2011-1880 du 11 novembre 2011 relatif au Règlement général sur la Comptabilité publique et en élaborant un décret portant cadre de gestion budgétaire de l'État qui vient préciser les règles de gestion des autorisations budgétaires. Le gouvernement mettra en production un nouveau système d'information financière de l'Etat (Système intégré de Gestion de l'Information financière – SIGIF), qui intègre les opérations relatives à l'élaboration du budget, son exécution, son contrôle et sa reddition en fin d'exercice. Le gouvernement mettra en place un mécanisme de suivi de ses engagements pluriannuels, avec un échéancier des Crédits de Paiement (CP) associés aux Autorisations d'Engagement (AE) pour tous les projets (nouveaux et en cours d'exécution).

39. Au cours de la période récente, le gouvernement s'est engagé dans l'amélioration de la transparence et de l'accessibilité de l'information budgétaire. L'évaluation de la transparence des finances publiques publiée en 2018 identifie les principales réformes pour renforcer la transparence de la gestion publique et pour mieux maîtriser les risques budgétaires :

- Le processus d'élaboration de la loi de finances pourrait favoriser la participation inclusive afin de mieux identifier les besoins et d'informer les choix budgétaires. Avec l'appui de ses partenaires, le gouvernement entend améliorer la participation du public avec la diffusion d'un budget citoyen.
- La Direction générale du budget prévoit d'une part de développer et de compléter la documentation budgétaire afin qu'elles répondent aux meilleurs standards internationaux et d'autre part, de la publier aussitôt après sa validation. Ces améliorations porteront sur l'ensemble des annexes des projets de lois de finance, des rapports pluriannuels et infra-annuels. Elles intégreront la nomenclature fonctionnelle.
- La maîtrise des risques budgétaires figure en bonne place dans le Document de Programmation Budgétaire et Politique (DPBEP 2020-2022). Afin de mieux appréhender et gérer les risques budgétaires, une stratégie des participations l'Etat et une déclaration des risques budgétaires seront élaborées, avec l'assistance technique du FMI. La déclaration des risques budgétaires sera annexée à la loi de finances (objectif de réforme, décembre 2021).
- Le gouvernement poursuivra la consolidation du compte unique du trésor en 2020 avec l'intégration de 20 organismes publics, et la fermeture de la totalité des comptes restants dans les banques commerciales à l'exclusion des comptes des projets financés sur ressources extérieures, Le rapatriement de leur solde au compte unique du trésor sera effectué d'ici à fin 2021 (objectif de réforme).

40. Le dispositif mis en place pour éliminer le financement par le Trésor de la compensation de la poste fonctionne bien. Le prochain défi consiste à placer le groupe La Poste sur une base financière solide. La restructuration de La Poste nécessaire pour y parvenir est en cours et différentes options seront examinées, notamment la transformation de Postes Finances en une institution financière.

G. Maintenir la soutenabilité de la dette publique

41. La politique d'endettement vise une gestion prudente de la dette pour assurer la soutenabilité des finances publiques, tout en favorisant le développement économique. Ainsi, elle cherche à préserver la viabilité de la dette et des finances publiques en général par l'élaboration, l'application et le suivi de la stratégie d'endettement. Le gouvernement s'engage à maintenir une politique prudente d'endettement, tout en mobilisant des ressources conséquentes pour financer la croissance. Aujourd'hui, la politique d'endettement est de plus en plus orientée vers le choix d'instruments innovants tels que les obligations assimilables, les adjudications ciblées réservées à des spécialistes en valeurs du Trésor, les financements structurés de projets. L'Etat explorera également les sources alternatives de financement comme le développement des partenariats publics – privé (PPP) pour certains projets d'envergure et le renforcement du climat des affaires pour développer les investissements directs étrangers.

42. La stratégie d'endettement demeure orientée vers la réduction des vulnérabilités liées à la structure de la dette, de même que l'amélioration des conditions financières (risque de refinancement, de taux de change et de taux d'intérêt). Elle cherche à combler le besoin de financement annuel avec le meilleur compromis coût – risque. Les choix d'instruments d'endettement privilégient les emprunts extérieurs offrant les taux de concessionnalité les plus élevés ainsi que les financements intérieurs offrant les maturités les plus longues. L'Etat veillera à assurer une diversification de son portefeuille d'emprunts en assurant un bon équilibre entre les emprunts sur le marché régional et les emprunts extérieurs pour limiter les risques liés à ces derniers. Pour le reste, les caractéristiques des prêts sont considérées en fonction de la nature des projets à financer. En outre, l'Etat du Sénégal contribuera au développement du marché sous-régional à travers une participation active.

43. Le Comité national de la Dette publique (CNDP) sera redynamisé afin de faciliter la coordination de la gestion de la dette publique. En particulier, le comité de coordination du CNDP tiendra des réunions régulières visant à faciliter la coordination et les échanges d'informations entre les différentes entités ayant un mandat lié à la gestion de l'endettement public (MFB, MEPC). En outre, les ressources humaines de la Direction de la Dette publique (DDP) et en particulier celles l'unité de « middle office » seront renforcées afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de secrétariat permanent du CNDP et de centralisateur des activités d'engagement de prêts, d'émissions de titres, de décaissements ou de paiement du service de la dette. Le CNDP sera chargé d'examiner toutes les nouvelles propositions d'endettement extérieur du gouvernement central et des entités publiques, ainsi que les projets en financement PPP. Un manuel de procédures du CNDP sera finalisé d'ici à fin juin 2020 (objectif de réforme).

44. Le stock de la dette de l'administration centrale est arrêté à fin 2018 à 7346,4 milliards (dont 6436,5 milliards de dette extérieure et 910,2 milliards de dette intérieure). Le ratio d'endettement de l'administration central à 56,3% en 2018 reste contenu dans la limite de la norme communautaire plafonnée à 70%. Le service de la dette devrait s'établir à 919,0 milliards.²²

45. La mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette permettra de maintenir le stock de la dette du secteur public (en termes nominaux) en dessous de 62 % du PIB 2020. En termes de ratio du PIB, le stock de dette publique devrait culminer en 2019 avant de commencer à diminuer graduellement, pour se rapprocher de 56% du PIB à l'horizon de 2024.

46. A travers la couverture de change de 2019, l'Etat a cherché à limiter l'impact des fluctuations USD/FCFA sur le service de la dette des eurobonds. La stratégie de couverture retenue (intégrant un reprofilage du remboursement de 2021 entre 2020 et 2022), limite le risque de change, lisse le service de la dette et réduit les vulnérabilités liées au remboursement de l'eurobond de 2011, et participe ainsi au maintien de la soutenabilité de la dette publique.

47. A la faveur de l'élargissement du champ de la dette aux entités du secteur parapublic, il est institué, en relation avec la Direction du Secteur parapublic (DSP), un reporting visant un meilleur suivi de l'endettement direct desdites entités, ainsi que des garanties octroyées par l'Etat. Ainsi, les entreprises du secteur parapublic ont l'obligation de communiquer régulièrement, leur situation d'endettement à la DSP qui, en retour les transmettra à la Direction de la Dette publique qui en assure le suivi. Ces travaux serviront également à établir le bilan financier de l'Etat. De même, le Sénégal entend poursuivre ses efforts d'élargissement du champ de la dette aux collectivités territoriales.

PILIER III : ASSURER UNE GESTION SOUTENABLE ET TRANSPARENTE DU SECTEUR DES HYDROCARBURES

48. Le Sénégal dispose depuis 2019, d'une loi portant Code pétrolier et qui régit les activités d'exploration, d'exploitation et de partage de production. Une autre loi relative au contenu local est entrée en vigueur la même année afin de faire bénéficier le secteur privé local des externalités positives induites par l'exploitation des hydrocarbures. Ce dispositif juridique sera complété ultérieurement par deux autres lois en cours de préparation et traitant d'une part de la répartition, de l'encadrement et de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures et d'autre part des modalités de contributions des ressources gazières à la réduction des coûts de l'énergie et au renforcement de la compétitivité de l'économie. Par ailleurs, le gouvernement et PETROSEN participent aux activités de contractualisation avec le secteur privé et mettent en œuvre les orientations et recommandations issues du COS-PETROGAZ. Il est envisagé dans ce cadre d'inclure dans la prochaine loi traitant de la répartition et de la gestion desdites ressources, la

²² Le stock de dette du secteur public, qui comprend les entités parapubliques et Sociétés d'Etat, se monte à 8014,2 milliards (61,4% du PIB) à fin 2018, contre 7445,2 milliards en 2017 (61,2% du PIB).

création d'un Fonds intergénérationnel dont la gestion sera assurée par le FONSIS et d'un fonds de stabilisation.

49. Le gouvernement entend adopter un dispositif pour l'ancrage à long terme des règles budgétaires et qui repose sur les principes suivants : (i) la cohérence avec les règles de l'UEMOA en matière de politique budgétaire qui, reflètent déjà un ensemble bien défini d'objectifs macroéconomiques (ii) la simplicité pour garantir la transparence (iii) le Principe de prudence à travers l'édition de réserves de gestion qui tiennent compte de l'exposition du Sénégal aux risques de l'exploitation des hydrocarbures et (iv) la définition d'un mécanisme pour faire face aux chocs imprévus et qui ont un caractère permanent.

50. Le gouvernement compte adopter dans les meilleurs délais un projet de loi de répartition et de gestion des revenus qui reflète les meilleures pratiques en la matière. Le gouvernement entend adopter une règle d'ancrage budgétaire à long terme qui sera défini autour d'un cadre garantissant le partage des recettes avec les générations futures. Le gouvernement compte adopter une règle budgétaire d'opérationnalisation à court terme (hors ressources pétrolières et gazières) afin d'avoir une meilleure appréciation de sa politique budgétaire (objectif de réforme, fin décembre 2020). Cette approche tiendra compte des risques budgétaires qui découlent des incertitudes liées au recouvrement (prix, quantités etc.) des recettes attendues du secteur.

51. Le gouvernement entend mettre en place un dispositif cohérent et transparent de gestion des ressources issues de l'exploitation des hydrocarbures. Pour cela, le projet de texte législatif sur la répartition, l'encadrement et la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures (objectif de réforme, juin 2020) a retenu entre autres principes directeurs : (i) la budgétisation intégrale des recettes fiscales et non-fiscales tirées de l'exploitation des hydrocarbures ; (ii) la planification de la gestion des ressources issues de l'exploitation des hydrocarbures et son arrimage aux documents budgétaires ; (iii) le renforcement des mécanismes de surveillance de la gestion des finances publiques ; et (iv) l'interdiction de toute cession anticipée des réserves d'hydrocarbures. Dans le cadre de la préparation de la loi et du cadre institutionnel, le gouvernement réalisera un diagnostic sur les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour une gestion qui répond aux meilleures pratiques internationales.

Suivi du programme

52. Le suivi du programme sera assuré à travers des cibles quantitatives, des cibles continues et des objectifs de réforme. Des cibles quantitatives pour fin décembre 2019, fin juin 2020 et fin décembre 2020 ainsi qu'une cible quantitative à surveiller en continu, sont proposées (tableaux 1a et 1b). Le gouvernement et les services du FMI se sont également mis d'accord sur les objectifs de réforme indiqués dans le tableau 2. La première revue devrait être terminée avant le 30 juin 2020, la deuxième revue avant le 31 décembre 2020, la troisième revue avant le 30 juin 2021, la quatrième revue avant le 31 décembre 2021, la cinquième revue avant le 30 juin 2022 et la sixième revue avant le 31 décembre 2022. Les définitions sont fournies dans le protocole d'accord technique qui figure en pièce jointe à la présente déclaration.

Tableau 1a. Sénégal: Cibles quantitatives pour 2019–2020

	2019		2020		
	Déc. OQ		Juin. OQ		Déc. OQ
	Prog.	Réal. Statut	Prog.	Réal. Statut	Prog. Act. Statut
Cibles quantitatives					
Plancher pour les prêts nets / emprunts ¹	523		300		452
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat ²	623		..		573
Plafond pour les instances de paiement	40		40		40
Plancher pour les recettes fiscales	2.328		1.297		2.595
Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15		15		15
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35		35		35
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion)	9.114		..		9.563
Plafond sur les dépenses en procédure exceptionnelle ³	0		0		0
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) ⁴	0		0		0
Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire					
	20		20		20
Pour mémoire:					
Dons en appui budgétaire					
Liquidation du stock de comptes de dépôt d'avant 2019	100				121

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹ Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.

² Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019.

³ Cible quantitative continue.

⁴ Cible quantitative continue.

Tableau 1b. Sénégal : Cibles continues

- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes
- Ne pas introduire ou modifier les pratiques de devises multiples
- Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII
- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements

Tableau 2. Sénégal : Mesures Préalables et Cibles de Reforme Possibles Pour 2019–21

Mesures préalables		
<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre au parlement une deuxième loi de finances rectificative compatible avec un objectif de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire, avec des hypothèses et des mesures réalistes. [Mesure remplie] 		
<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre au parlement une loi de finances 2020 compatible avec un objectif de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire et incluant une stratégie et un calendrier d'apurement des arriérés. [Mesure remplie] 		
Cibles de réforme		
Objectif	Options	Date cible
Pilier I. Réaliser une croissance inclusive		
Améliorer le climat des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • La dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégré et centralisé 	Fin juin 2021
	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer des tribunaux de première instance et d'appel pour mettre en place à terme un ordre juridictionnel en matière commerciale. 	Fin décembre 2021
Promouvoir la numérisation des procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en service le M-tax pour permettre aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts par téléphone mobile 	Fin décembre 2020
Investir dans la formation de capital humain afin d'accompagner la transformation structurelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement préparera une étude pour identifier des mécanismes susceptibles d'améliorer la scolarité des enfants dans l'enseignement secondaire 	Fin juin 2020
	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre au parlement un nouveau code du travail et réglementations qui l'accompagneront 	Fin décembre 2021
Promouvoir l'accès au crédit/l'inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> • Relever le niveau d'inclusion financière en mettant en place une stratégie nationale d'inclusion financière 	Fin juin 2020
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des grands facturiers dans la plateforme BIC 	Fin décembre 2020

	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un registre unique de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des suretés meubles et des hypothèques en coopération avec la BCEAO 	Fin décembre 2021
Pilier II. Consolider la stabilité macroéconomique et améliorer la gestion des finances publiques		
Accroître les recettes	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser une stratégie de recettes à moyen terme visant à atteindre en 2023 un ratio impôts hors ressources naturelles/PIB hors ressources naturelles de 20 %. 	Fin juin 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Préparer un rapport trimestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information entre la DGID et la DGD. 	Trimestriellement à partir de janvier 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Majorer les acomptes en douane sur les impôts sur le revenu pour les contribuables non-maîtrisés afin de les inciter à se formaliser. 	Fin juin 2020
Améliorer l'efficacité des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le décret décrivant le mécanisme de révision des prix des carburants régulièrement. Si le mécanisme n'est pas suivi et l'ajustement des prix est suspendu, l'état s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants de pertes commerciales dus dans les 90 jours après validation. 	Continu à partir de janvier 2020
	<ul style="list-style-type: none"> L'inscription dans le budget de tout nouveau projet d'investissement d'un montant de plus d'un milliard de FCFA est assujettie à une évaluation ex-ante concluante par la méthode coût/avantage du Ministère en charge de la planification (hors projets de souveraineté). 	Fin décembre 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Soumettre au parlement un cadre légal révisé pour les PPP qui spécifiera que tous les projets d'investissement de plus de deux milliards de FCFA doivent être soumis à une évaluation préalable et, dans le cas des offres spontanées, à une contre-expertise du Ministère en charge des PPPs. 	Fin juin 2020
	<ul style="list-style-type: none"> La loi de finances 2021 présentera un programme d'investissement cohérent avec les plafonds d'autorisations d'engagement pour les 3 prochaines années. 	Fin décembre 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement révisera l'arrêté de novembre 2018 encadrant les lettres d'engagement budgétaire afin de les limiter au seul secteur de la défense et de la sécurité 	Fin décembre 2020

Renforcer la gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement conduira une étude de la chaîne de la dépense avec l'assistance technique du FMI, afin de limiter la part des dépenses exécutées en procédures simplifiées et des marchés publics passés sans appel à la concurrence 	Fin juin 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base de l'étude de la chaîne de la dépense, un texte réglementaire actualisera l'encadrement des dépenses éligibles aux procédures simplifiées 	Fin décembre 2020
Améliorer la gestion de la trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la clôture des comptes de toutes les agences et établissements publics dans les banques commerciales et rapatrier les soldes dans le compte unique du trésor, à l'exclusion des comptes des projets financés sur ressources extérieures 	Fin décembre 2021
Renforcer la gestion de la dette et maîtriser les risques budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser un manuel de procédures du CNDP 	Fin juin 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques budgétaires 	Fin juin 2021
	<ul style="list-style-type: none"> Publier une déclaration des risques budgétaires en annexe du projet de loi de finances 2022 	Fin décembre 2021
Pilier III. Gérer le secteur pétrolier et gazier de manière transparente et durable		
Renforcer le cadre juridique et budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de texte législatif relatif à la répartition, à l'encadrement et à la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures conforme aux meilleures pratiques internationales. 	Fin juin 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un nouveau cadre budgétaire tenant compte de toutes les questions relatives au pétrole et au gaz naturel, qui soit calé sur une règle d'ancrage macroéconomique à long terme qui sera défini autour d'un cadre garantissant le partage des recettes avec les générations futures et une règle opérationnelle à court terme (hors ressources pétrolières et gazières). 	Fin décembre 2020

Pièce jointe : Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les objectifs quantitatifs ainsi que les objectifs continus décrits dans la déclaration de politique pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de coordination de la politique économique sur la période janvier 10, 2020 – janvier 09, 2023. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme. Les revues évalueront les objectifs quantitatifs à des échéances spécifiées et sur une base continue. Plus précisément, la première revue évaluera la performance à l'échéance de fin décembre 2019, la deuxième revue évaluera la performance à l'échéance de fin juin 2020 et la troisième revue évaluera la performance à l'échéance de fin décembre 2020.

A. Définitions

2. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale budgétaire de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4).

3. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités territoriales et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

4. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.

- (a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs

donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;

- (ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service et
 - (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- (b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.
 - (c) Dette garantie. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
 - (d) Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créateur.

B. Objectifs quantitatifs dans le cadre du programme

Plancher pour les prêts nets / emprunts (définition programme)

5. **Définition.** Prêts nets/emprunts, ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

6. **Ajustement.** Le plancher pour les emprunts nets est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 20 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 de la déclaration de politique).

7. **Délai de transmission des informations** Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de six semaines après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'État

8. **Définition** Le besoin de financement net de l'État est défini comme étant la somme des deux éléments suivants : i) le solde budgétaire global, comme défini au paragraphe 7 de ce Protocole d'accord technique ; et ii) l'emprunt additionnel par le Trésor pour financer les comptes créditeurs des comptes de dépôt et les compensations pour les recettes d'ordre et autres transactions au-dessous de la ligne. Pour fin décembre 2019 et 2020, ce critère d'évaluation doit être inférieur ou égal au montant indiqué au Tableau 1 de la déclaration de politiques.

9. **Ajustement.** Le plafond pour dons compris est ajusté à la hausse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 20 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 de la déclaration de politiques).

10. **Délai de transmission des informations.**

- Les données concernant l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du trimestre. Ceci comprend : le financement lié aux comptes créditeurs des comptes de dépôt et le financement lié aux compensations pour les recettes d'ordre et autres transactions au-dessous de la ligne.
- Les données concernant le besoin de financement global seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ces données doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; (ii) le remboursement du principal de la dette totale de l'État et (iii) toutes les garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les détails concernant tout emprunt de l'État (y compris les emprunts rétrocedés et toute garantie accordée par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée) seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocedés et aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée.

Plafond pour les instances de paiement et suivi des dépenses dérogatoires

11. **Définition.** Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées) pour lesquelles le délai de paiement ne dépasse pas les délais réglementaires (90 jours après liquidation, à l'exception des instances de paiement sur le service de la dette financière intérieure dont le délai de paiement est de 30 jours suivant la date d'échéance). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

12. **Délai de transmission des informations.** Les autorités communiqueront aux services du FMI à la fin de chaque mois un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP, puis SIGIF quand il sera opérationnel) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP (ou SIGIF quand il sera opérationnel) ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor. Les instances de paiement sont réparties catégorie de dépense ainsi que par ancienneté.

Concernant les dépenses dérogatoires, les autorités communiqueront aux services du FMI à la fin de chaque trimestre : (i) les situations des comptes d'attentes et d'imputation provisoire présentant le stock des opérations en attente de régularisation, issus de la balance générale des comptes de l'Etat ; (ii) la situation des dépenses dérogatoires présentées par catégories de dépenses ; et (iii) la situation des comptes de dépôt et des engagements par lettre de confort. Les autorités présenteront également l'évaluation de la régularisation de ces dépenses d'un trimestre à l'autre.

Plancher pour les recettes fiscales

13. **Définition.** Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, sur les salaires et la main d'œuvre, sur le patrimoine, sur les biens et services, sur le commerce extérieur et les transactions internationales et les autres recettes fiscales. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules et le FSIPP.

14. **Délai de transmission des informations.** Les exigences en matière de rapports sont les mêmes que pour le plancher sur les prêts / emprunts nets.

Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts

15. **Définition.** Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation

de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « non concurrentiels » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre ouvert et sans demande de renseignements et de prix ouverte. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au Code des Marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés de manière non concurrentielle exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur. Le plafond exclut également les avenants de nature administrative. Sont également exclus les avenants dont l'exécution avec le fournisseur est une condition nécessaire pour la livraison finale de biens et de services qui font l'objet du marché originel pour autant qu'ils respectent les dispositions du Code des Marchés publics.

16. **Délai de transmission des informations.** Le gouvernement communiquera aux services du FMI semestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

Plancher pour les dépenses sociales

17. **Définition.** Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme celles contenues dans le tableau sur les dépenses sociales).

18. **Délai de transmission des informations.** Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI les données semestrielles dans un délai de deux mois.

Plafond de la dette publique nominale totale

19. **Définition.** La dette publique nominale totale est définie comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus. Elle comprend la dette extérieure et intérieure du secteur public (c'est-à-dire les administrations publiques et les sociétés non financières publiques tel que défini au paragraphe 3) et est évaluée à sa valeur nominale.

20. **Délai de transmission des informations.** Les autorités communiqueront des données trimestrielles aux services du FMI dans les deux mois suivant la fin de chaque trimestre.

Plafond sur les dépenses effectuées en procédure exceptionnelle (continu)

21. **Définition.** Cet objectif quantitatif s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normales pour exécuter une dépense Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 23 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du président de la République.

22. **Délai de transmission des informations.** Les autorités communiqueront immédiatement aux services du FMI toute procédure de ce type.

Arriérés de paiements extérieurs du secteur public (continu)

23. **Définition.** Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés quand échus (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 4 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

24. **Délai de transmission des informations.** Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

C. Informations complémentaires pour le suivi et la transparence du programme

25. Le Gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- (a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- (b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - Les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;
 - Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
 - La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.
 - Le rapport trimestriel de la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques (DODP) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
 - Le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;
 - La balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor ;
 - Des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP (SIGIF quand il sera opérationnel) et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du

Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ;

- Un rapport trimestriel retraçant les opérations du FSE en recettes et en dépenses et ;
 - Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers, y compris une estimation de la subvention nécessaire ; au plus tard 4 semaines après la publication de la structure des prix.
- (c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

26. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

27. La Banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle et ;
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif Prudentiel, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

28. Le Gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites Internet prévus à cette fin, les informations suivantes :

- (a) Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois et
- (b) Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP (SIGIF quand il sera opérationnel), le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines.

Les informations sur les montants de la *Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les projets d'investissements du secteur électricité ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution ; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.

SÉNÉGAL

DEMANDE D'UN PROGRAMME DE TROIS ANS AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

12 décembre 2019

Approuvé par
Annalisa Fedelino et Maria Gonzalez (FMI) et Marcello Estevão (AID)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement (AID)

Sénégal	
Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>Modéré</i>
Risque global de surendettement	<i>Modéré</i>
Décomposition de la notation du risque	<i>Marge d'absorption des chocs restreinte à court terme ; marge considérable à long terme</i>
Recours au jugement	<i>Non</i>

Par rapport à l'AVD de janvier 2019, le risque de surendettement du Sénégal (extérieur et global) est passé de faible à modéré, du fait d'une évolution notable de la composition de la dette publique vers davantage de dette extérieure non concessionnelle, comprenant le financement d'investissements destinés à développer le secteur des hydrocarbures. De ce fait, l'AVD fait apparaître des dépassements plus sensibles et prolongés des seuils dans les scénarios de résistance pour trois des quatre ratios d'endettement extérieur clés, sous l'effet d'un alourdissement du service de la dette extérieure. Bien que le pays dispose d'une marge d'absorption des chocs restreinte à court terme, il conserve une marge considérable pour pouvoir emprunter à long terme. Le risque modéré de surendettement repose sur le respect de la trajectoire de rééquilibrage budgétaire prévue, une accélération des réformes et une stratégie d'emprunt prudente, surtout à moyen terme, comme l'indique la Déclaration de Politiques Économiques présentée par les autorités. Il sera crucial de gérer les risques budgétaires liés au secteur public dans son ensemble, y compris au secteur de l'énergie, pour fournir un point d'ancrage à la viabilité de la dette.

¹ La présente AVD a été établie d'après le nouveau cadre conjoint de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD-PFR). Elle met à jour l'AVD conjointe précédente (rapport pays n° 19/27). La capacité d'endettement du Sénégal, qui est calculée sur la base des éditions d'avril et d'octobre 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM), est jugée comme étant solide. Les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sont : 55 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB, 240 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 21 % pour le ratio service de la dette/exportations et 23 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère pour la valeur actuelle de la dette publique dans le cas d'une capacité d'endettement forte est de 70 % du PIB.

CONTEXTE

1. À la différence de l'AVD précédente (de janvier 2019, fondée sur le stock de la dette publique à fin 2017), l'AVD actuelle se sert du stock à fin 2018 comme base de référence. Comme l'AVD de janvier 2019, l'AVD actuelle continue d'utiliser une couverture plus large du secteur public, considérée comme étant exhaustive puisqu'elle englobe les dettes de 26 grandes entités parapubliques et entreprises publiques (encadré 1). En 2018, le ratio dette publique/PIB a légèrement augmenté, à 61,4 % si l'on inclut le surfinancement du budget 2018 (1,6 % du PIB) initialement placé sur un compte séquestre pour couvrir les besoins de financement en 2019. En revanche, la composition des nouveaux emprunts a notablement changé, avec surtout d'importantes émissions d'euro-obligations et une diminution de la part de la dette intérieure, l'État s'étant abstenu d'émettre des titres sur le marché obligataire régional pendant l'année. En outre, la part des emprunts extérieurs à court terme a augmenté de manière rapide et inopinée, avec la signature par l'État de deux prêts-relais, de respectivement 125 milliards de FCFA pour financer un transfert public exceptionnel en faveur de l'entreprise publique d'électricité Senelec et de 150 milliards de FCFA pour couvrir les besoins de trésorerie. Cette évolution, combinée à l'introduction de financements additionnels (par rapport à l'AVD précédente) pour tous les investissements de Petrosen destinés à la réalisation de projets pétroliers et gaziers (voir encadré 2), s'est traduite par une augmentation notable du service de la dette extérieure à partir de 2020 par rapport aux projections passées. Tout au contraire, le changement de base du PIB opéré en 2018 a contribué à abaisser le ratio dette/PIB.

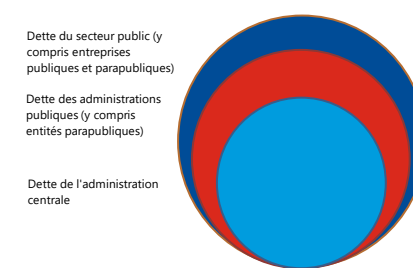
Encadré 1. Couverture des données du secteur public dans l'AVD

Comme la précédente, cette AVD repose sur une couverture plus large du secteur public, qui comprend : i) l'administration centrale, ii) les entités parapubliques faisant partie de l'ensemble des administrations publiques et iii) les entreprises publiques.

Toutes les données sur la dette publique, y compris celle des entités parapubliques et des entreprises publiques, sont fournies par les autorités. Les données sur les recettes et dépenses des entités parapubliques et des entreprises publiques sont tirées des rapports d'assistance technique des départements des statistiques et des finances publiques du FMI. En ajoutant le déficit de 3,3 % du PIB pour l'administration centrale au reste des données relatives au secteur public, le déficit global du secteur public s'élève à 1,4 % du PIB à fin 2016. La mise en œuvre du programme d'investissements de l'ambitieux Plan Sénégal émergent (PSE) a porté le déficit global du secteur public à 2,5 % du PIB en 2017 puis 4,6 % en 2018. Avec la couverture élargie de la dette, le stock de dette à fin 2017 a atteint 61,2 % du PIB, y compris une dette de l'administration centrale correspondant à 50 % du PIB. En 2018, le ratio dette/PIB a légèrement augmenté, à 61,4%, avec une dette extérieure avoisinant 48,5 % du PIB, contre 39,8 % en 2017, en tenant compte des prêts accordés par la Banque régionale de développement (BOAD), reclassifiés en dette intérieure en 2018¹.

Les autorités restent déterminées à combler les lacunes des données sur la dette publique et à continuer d'améliorer la transparence de la dette. La couverture élargie des données du secteur public dans cette AVD à compter de 2017 crée une rupture structurelle avec les données rétrospectives.

Sénégal : dette publique totale, fin 2018



Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

¹Si le stock de dette de 2017 faisait l'objet de la même reclassification, le ratio dette extérieure/PIB tomberait à environ 46,5 %.

2. Dans l'ensemble, plusieurs facteurs essentiels ont contribué à l'accumulation rapide de la dette du secteur public depuis quelques années. Il s'agit entre autres i) de l'accélération des dépenses publiques, en particulier au cours de la période 2017-18 ; ii) des dépenses du Trésor au-dessous de la ligne ; et, plus récemment, iii) de l'inclusion de la dette d'entreprises publiques telles que Senelec et Air Sénégal, avec des investissements ponctuels considérables ; et (iv) d'emprunts extérieurs non concessionnels de montant élevé.

3. Comme les dettes des entreprises publiques sont pour la plupart couvertes par l'AVD, le test de résistance sur les passifs conditionnels tient compte des risques associés aux PPP en cours et aux marchés financiers. La valeur des PPP, estimée à environ 6-7 % du PIB (comme durant l'AVD de janvier 2019), augmente la taille du choc sur les passifs conditionnels de 2 % du PIB (soit 35 % du stock de PPP total). Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont fixés au minimum à 5 % du PIB, ce qui équivaut au coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un pays à faible revenu depuis 1980 (tableau 1).

Tableau 1. Sénégal : couverture de la dette du secteur public et élaboration du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Sub-sectors covered
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	X
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	X
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publi	X
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8	Dette non garantie des entreprises publiques	X

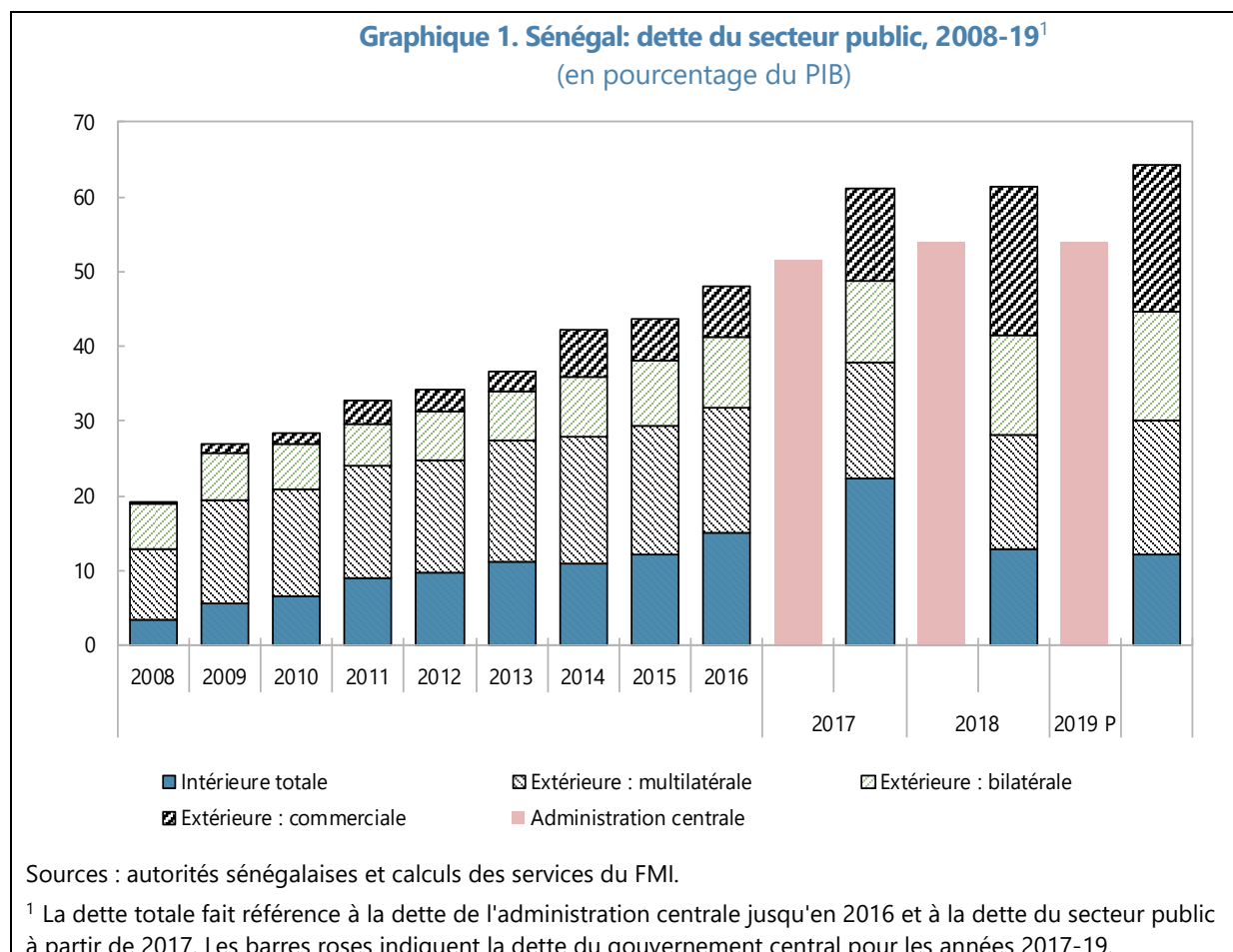
1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus fonds extrabudgétaires, Dette garantie par l'État, Dette non garantie des entreprises publiques.		
		Utilisés pour		
		Défaut	l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0	pourcentage du PIB	0,0
3	Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2	pourcentage du PIB	0,0
4	PPP	35	pourcentage du stock F	2,1
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5% est la valeur minimale)	5	pourcentage du PIB	5,0
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)		7,1		

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

4. La dette publique extérieure du Sénégal s'élevait à 48,5 % du PIB à fin 2018², en hausse de plus de 8 points par rapport à 2017, essentiellement en raison de l'euro-obligation de 2,2 milliards de dollars de mars 2018, qui était l'émission la plus importante jamais lancée au Sénégal et atteignait deux fois le montant émis lors de l'opération précédente (1,1 milliard de dollars), en 2017. Une partie du produit de l'émission obligataire a servi à racheter 40 % du montant qui aurait dû être remboursé à l'échéance (2021) de l'emprunt euro-obligataire de 500 millions de dollars émis en 2011. Ces émissions euro-obligataires sénégalaises ont contribué à dégager de l'espace sur le marché obligataire régional pour les pays de l'UEMOA sans accès aux marchés internationaux. Couplées aux grosses émissions d'euro-obligations de la Côte d'Ivoire, elles ont en outre aidé à accroître les réserves communes de l'UEMOA, qui avaient diminué en 2016.

² Dans cette AVD, la dette extérieure est définie sur la base de la monnaie plutôt que du pays de résidence.

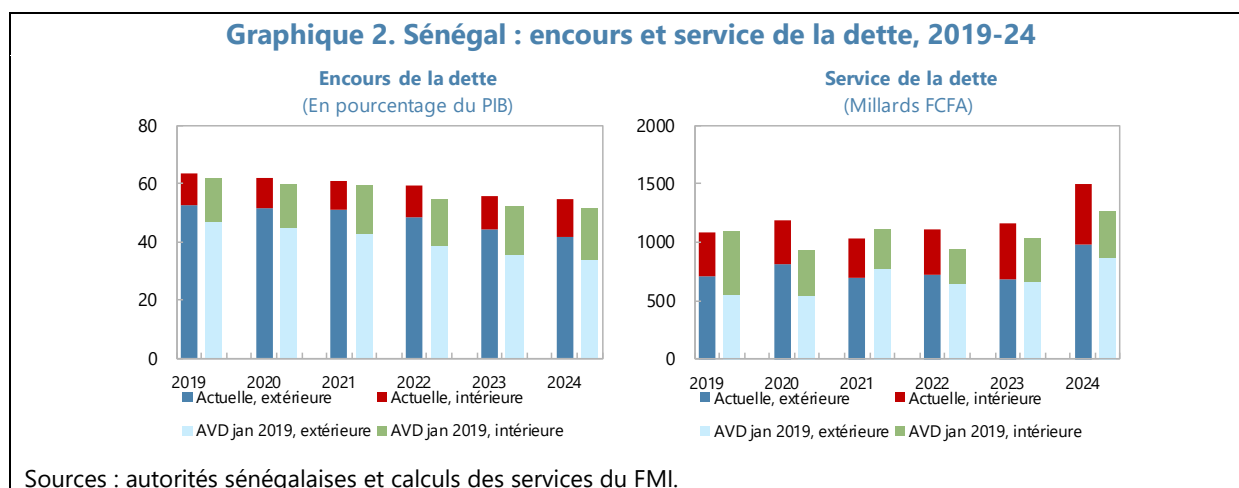
5. Les deux émissions euro-obligataires ont dans une large mesure supplanté les emprunts sur le marché régional, entraînant un recul de la dette intérieure (d'environ 21 % du PIB à fin 2017 à 13 % du PIB à fin 2018) et du même coup des modifications notables de la composition de la dette publique (graphique 1).



6. Selon les dernières évolutions, le ratio de la dette publique extérieure a continué d'augmenter en 2019. En 2019, la dette publique extérieure devrait représenter 53,5 % du PIB (47,2 % dans l'AVD précédente) et la dette publique totale, 63,7 %. Cette hausse reflète l'augmentation des besoins de financement du fait que le Trésor doit financer : i) la réduction du solde restant à fin 2018 dans les comptes de dépôt au-dessous de la ligne ; ii) le paiement des arriérés de la Senelec antérieurs à 2019 dans le cadre du plan appuyé par la Banque mondiale et destiné à rétablir la viabilité financière de l'entreprise, qui a été financé grâce à un prêt commercial extérieur à court terme de 125 milliards de FCFA (voir l'annexe III de la demande par le Sénégal d'un accord triennal au titre de l'instrument de coordination de la politique économique) ; iii) des investissements plus élevés que prévu dans Petrosen pour les projets pétroliers et gaziers) ; iv) l'achat d'avions par Air Sénégal ; et v) un crédit consorsial de 150 milliards de FCFA pour d'autres opérations du Trésor. Les autorités ont l'intention de refinancer ce crédit sur le marché régional des obligations libellées en FCFA, avec des titres assortis d'une échéance plus lointaine. Selon les estimations, la dette intérieure devrait encore diminuer, pour se situer aux alentours de 10 % du PIB à fin 2019, puisque la plupart des emprunts contractés pour financer ces grands projets sont extérieurs.

7. Le service de la dette extérieure a augmenté récemment et celui de la dette publique totale reste considérable. Le ratio service de la dette publique extérieure/exportations est passé d'environ 9 % en 2017 à 17,5 % en 2018 et devrait s'élever à 18,5 % en 2019. Le ratio service de la dette extérieure publique/recettes est passé d'environ 8 % en 2017 à 15,6 % en 2018 et devrait s'établir à 16 % en 2019. Le service de la dette publique totale, estimé à environ 28 % du total des recettes (dons compris) en 2019, reflète le recours accru à des emprunts non concessionnels au cours des deux dernières années.

8. Globalement, le poids plus important de la dette extérieure non concessionnelle et ses répercussions sur le service de la dette expliquent largement les différences entre l'AVD actuelle et la précédente. La dette intérieure représentait environ un tiers de la dette totale en 2017, année de référence de l'AVD précédente. Mais, à la fin de 2018 (année de référence pour l'AVD actuelle), sa part dans la dette publique totale était passée à 20 % (graphique 2). La dynamique du service de la dette a donc considérablement changé par rapport à l'AVD précédente (graphique 2).



HYPOTHÈSES ET PLAN D'EMPRUNT

9. L'AVD est conforme au cadre macroéconomique décrit dans le rapport des services du FMI.

Comme dans l'AVD précédente, le scénario de référence postule la mise en œuvre d'une politique macroéconomique saine, de réformes structurelles et d'un plan d'investissement ambitieux, conformément au PSE II. Il est également supposé que le déficit budgétaire de l'administration centrale sera maintenu à 3 % du PIB à long terme, conformément au critère de convergence de l'UEMOA. Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

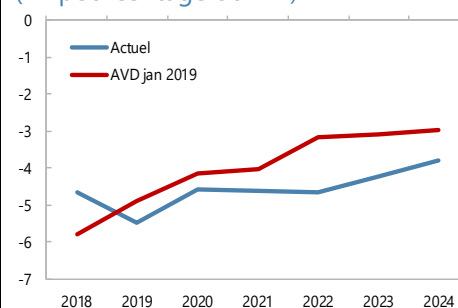
- **Ressources naturelles.** Le cadre actuel suppose la mise en œuvre de deux grands projets d'exploitation de pétrole et de gaz offshore (projets GTA et SNE), y compris les investissements et les emprunts préproduction, avec un démarrage de la production et de l'exportation de pétrole et de gaz prévu pour 2022. Tous les investissements pour la phase I, ainsi que les investissements prévisionnels pour les phases II et III des deux projets, ont été pris en compte, de même que les retombées potentielles de ces investissements sur la croissance du PIB, les exportations et les recettes publiques. *Tandis que l'AVD précédente ne retenait qu'une partie des*

investissements (600 millions de dollars) répartis à égalité sur trois ans pour la phase I de SNE et GTA, l'AVD actuelle prend en compte les trois phases de chacun des deux projets. Les dépenses d'équipement sont estimées au total à 1 452 millions de dollars, répartis sur la période 2020-26 pour GTA et 1 641 millions de dollars répartis sur 2020-32 pour SNE (encadré 2).

- La croissance du PIB réel** est estimée à 6 % en 2019, puis 6,8 % en 2020, contre 6,9 % et 7,5 % respectivement dans l'AVD précédente, conséquence d'un ralentissement de l'activité économique dans la période électorale de février 2019 et de l'effet négatif des engagements officiels non honorés dans le secteur de la construction. Le taux de croissance culmine à 11,6 % en 2023 et décélère à 8 % en 2024, du fait de l'incorporation de la production pétrolière et gazière. Par conséquent, les projections à moyen terme de la croissance du PIB réel (7,9 %) sont plus optimistes que les moyennes rétrospectives (4,8 %) mais cadrent mieux avec les résultats récents de 2016-18, ce qui signifie que l'amélioration devrait perdurer, pour peu que les réformes soient mises en œuvre et que les investissements produisent les rendements attendus. À long terme, la croissance du PIB réel devrait ralentir, s'inscrivant en moyenne à 5,1 % au cours de la période 2025-39 (légèrement au-dessus de la moyenne historique) et sans changement par rapport à l'AVD précédente. Cela correspond à la tendance observée à l'échelle internationale suivant laquelle, sur une longue période, le taux de croissance du PIB réel ralentit à mesure que les pays convergent vers le statut de pays à revenu intermédiaire.
- Inflation.** L'inflation devrait rester modérée, à moins de 2 % en 2019. Le déflateur du PIB devrait s'établir à 1,1 % en 2019 et rester aux alentours de 2 % à moyen terme.
- Déficit budgétaire.** Le déficit du secteur public devrait être d'environ 4,7 % du PIB en 2019 (en raison des investissements de Petrosen et d'Air Sénégal) et de 4,3 % du PIB à moyen terme, de nouveau en raison des investissements élevés de Petrosen (graphique 3). Ce déficit à moyen terme est légèrement supérieur à celui estimé dans l'AVD précédente (3,7 % du PIB), principalement en raison des investissements plus importants dans le secteur des hydrocarbures (encadré 2). À long terme, le déficit est fixé à environ 2,7 % du PIB, sans grand changement par rapport à l'AVD précédente et en intégrant certaines mesures destinées à améliorer les résultats financiers des entreprises publiques (tableau 2).
- Besoins de financement bruts.** À l'instar du déficit, les besoins de financement bruts moyens à moyen terme figurant dans l'AVD actuelle sont en hausse et s'élèvent à environ 9 % du PIB contre 7,5 % dans l'AVD précédente.
- Composition et termes du financement extérieur.** L'AVD part de l'hypothèse que la composition du financement sera compatible avec une stratégie d'emprunt prudente et visera à accroître progressivement la part de la dette intérieure et à rechercher de nouveaux financements extérieurs concessionnels à chaque fois que possible. L'AVD actuelle inclut également les deux prêts-relais (125 milliards de FCFA pour Senelec et un crédit syndiqué de

Graphique 3. Déficit budgétaire du secteur public, 2018-24

(En pourcentage du PIB)



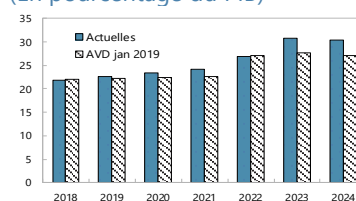
Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

150 milliards de FCFA) contractés en 2019 et remboursables en 2020. Néanmoins, conformément à la stratégie gouvernementale de gestion de la dette, le refinancement d'au moins 150 milliards de FCFA par l'émission d'obligations sur le marché régional est également pris en compte. Les autorités ont déjà obtenu de la BCEAO l'autorisation de placer un montant additionnel pouvant aller jusqu'à 275 milliards de FCFA en 2019 et la liquidité sur ce marché semble abondante (l'émission obligataire récente placée par le Sénégal a été sursouscrite à 300 %). Même si les emprunts récents indiquent un recours accru à la dette non concessionnelle, l'échéance moyenne des nouveaux prêts est supposée rester proche de 17 ans, avec une période de différé de 6 ans et un taux d'intérêt moyen de 4 %, sans changement notable par rapport à l'AVD précédente (différé de 7 ans et intérêt moyen de 4 %).

- **Emprunts intérieurs.** D'après les hypothèses, la dette intérieure représente en moyenne 35 % environ du total des financements sur la période 2019-24, dont 10 % sont assortis d'une échéance inférieure à un an. La nouvelle dette à moyen et long terme est assortie d'une échéance de 5 ans en moyenne (et la dette de certaines entreprises publiques bénéficie d'un différé d'amortissement).
- **Exportations.** Les exportations de biens et de services sont estimées à environ 23 % du PIB en 2019 et devraient avoisiner en moyenne 27 % à moyen terme, contre, respectivement, environ 22 % et 24 % dans la dernière AVD (graphique 4). À long terme, les exportations devraient s'établir en moyenne à 31 % du PIB, contre 28 % dans la dernière AVD.
- **Déficit du compte courant.** Le déficit du compte courant en 2018 a été plus élevé que ne le prévoyait l'AVD précédente (déficit effectif de 8,8 % du PIB, contre une projection à 7,3 % du PIB) et devrait demeurer élevé en 2019 (9,2 % du PIB alors qu'une prévision précédente l'établissait à 7,5 % du PIB) en raison de l'augmentation des importations de biens d'équipement et de pétrole et des services connexes. Le déficit du compte courant devrait rester élevé jusqu'en 2021 du fait des investissements dans le pétrole et le gaz durant la période précédant la production (graphique 5). À long terme, il est prévu que le déficit courant moyen converge vers 1,1 % du PIB (contre 1,2 % dans la dernière AVD) sous l'effet d'une croissance plus rapide des exportations, notamment dans le secteur pétrolier et gazier, et des investissements en cours dans les zones économiques spéciales (ZES). Les envois de fonds des travailleurs émigrés demeurent une composante importante du compte des transactions courantes mais devraient diminuer en pourcentage du PIB à moyen terme.
- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 % a été appliqué pour cette AVD, *comme pour la précédente.*

Graphique 4. Exportations de biens et services, 2018-24

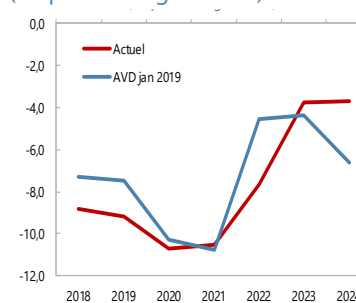
(En pourcentage du PIB)



Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

Graphique 5. Déficit du compte courant, 2018-24

(En pourcentage du PIB)



Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

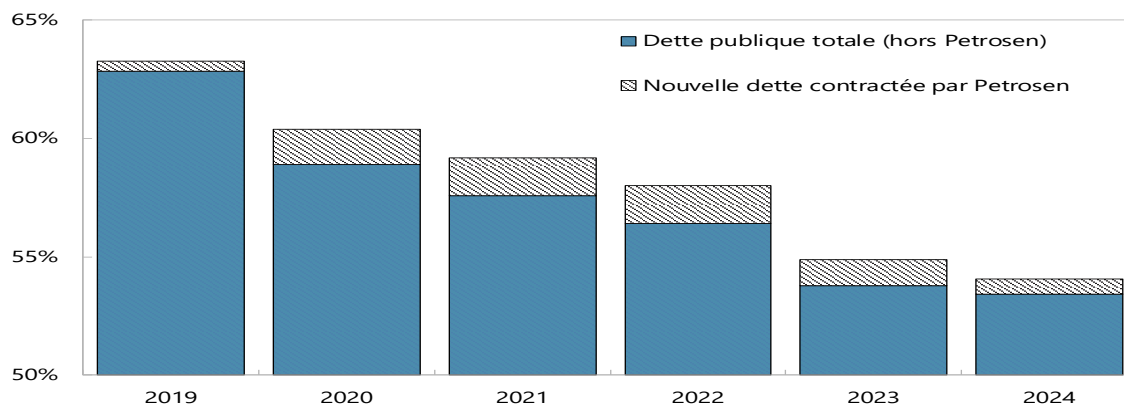
Encadré 2. Pétrole et gaz — hypothèses d'emprunts de Petrosen

La compagnie pétrolière nationale sénégalaise, Petrosen, a été créée en mai 1981 pour mettre en œuvre la politique pétrolière de l'État. Petrosen est placée sous la tutelle du ministère en charge du secteur de l'énergie. En collaboration avec le ministère, Petrosen prépare et négocie tous les accords et les contrats dans le domaine du pétrole. Le champ pétrolifère en eau profonde SNE devrait être le premier projet d'exploitation pétrolière en mer du Sénégal. Le champ est situé dans la zone couverte par le permis Sangomar Deep Offshore, à une centaine de kilomètres au sud de Dakar. Le projet gazier porte sur environ 15 billions de pieds cubes qui paraissent pouvoir être extraits d'un réservoir de grande qualité à 2 850 mètres de profondeur (Greater Tortue Ahmeyim-GTA) et il est exploité conjointement avec la Mauritanie.

Le développement des activités pétrolières et gazières pour les champs SNE et GTA comprend trois phases et les investissements de l'entreprise publique Petrosen pour la première phase s'élèvent à 1 140 millions de dollars (425 millions de dollars pour GTA et 715 millions de dollars pour SNE). La présente AVD met à jour l'AVD précédente – qui n'incluait que partiellement la première phase (600 millions de dollars) – et tient compte non seulement de l'intégralité des investissements de la phase I mais aussi des investissements concernant les deux phases restantes. Au total, les investissements de Petrosen dans le champ GTA sont estimés, pour les trois phases, à 1 452 millions de dollars. Pour SNE, le chiffre serait de 1 641 millions de dollars (voir le tableau du texte pour l'échelonnement dans le temps de ces différents investissements).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
SCENARIO DE RÉFÉRENCE													
	(Milliards FCFA)												
Hypothèse emprunts Petrosen	59	226	265	287	224	140	111	47	77	75	83	78	57
Dette extérieure publique totale (hors Petrosen)	7.416	7.606	8.107	8.496	8.933	9.398	9.754	10.024	10.094	10.143	10.154	10.400	10.636
Dette extérieure publique totale	7.475	7.832	8.372	8.783	9.156	9.538	9.865	10.071	10.171	10.218	10.236	10.478	10.693
Dette publique totale	8.904	9.337	9.983	10.738	11.514	12.423	13.326	14.238	15.257	16.353	17.555	18.854	20.238
	(Pourcentage du PIB)												
Hypothèse emprunts Petrosen	0,4	1,5	1,6	1,6	1,1	0,6	0,5	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2
Dette extérieure publique totale (hors Petrosen)	53,0	50,4	49,4	47,2	43,4	41,4	40,0	38,2	35,7	33,5	31,2	29,6	28,1
Dette extérieure publique totale	53,5	51,9	51,0	48,8	44,5	42,0	40,4	38,4	35,9	33,8	31,5	29,8	28,3
Dette publique totale	63,7	61,9	60,8	59,6	56,0	54,7	54,6	54,3	53,9	54,1	54,0	53,6	53,6

Sénégal : dette du secteur public, impact des investissements de Petrosen¹ (en pourcentage du PIB)



¹ Il est supposé que les prêts de Petrosen sont contractés pour une période de 10 ans, avec un taux d'intérêt de 7 % par an et une période de différé de 4 ans (le remboursement commencerait en 2024, mais serait assez faible).

Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

10. Plusieurs vérifications confirment que le cadre macroéconomique est réaliste (graphique 9). La nature des flux générateurs d'endettement à moyen terme est comparable à celle des données rétrospectives. L'ajustement budgétaire prévu pour les trois prochaines années est très en dessous du quartile supérieur de la distribution des programmes du FMI en faveur des pays à faible revenu qui ont été approuvés depuis 1990. Les plans d'assainissement budgétaire qui devraient être mis en œuvre vont dans

le sens du critère de convergence régionale des déficits budgétaires dans l'UEMOA (3 % du PIB), que les autorités se sont engagées à respecter. S'agissant de la relation entre l'ajustement budgétaire et les trajectoires de croissance, la projection de référence s'écarte peu des trajectoires de croissance en 2020, avec les multiplicateurs budgétaires habituels des PFR fournis par les études empiriques. La contribution des investissements publics à la croissance du PIB réel est prudente et reste du même ordre que par le passé.

Tableau 2. Sénégal : évolution des principaux indicateurs macroéconomiques, 2016-19

	2016	2017	2018	2019	Moy. term ¹	Long term ²
Croissance du PIB réel						
Présente AVD	6,4	7,1	6,7	6,0	7,9	5,1
Précédente AVD	6,2	7,2	6,2	6,9	8,3	5,1
Déficit budgétaire global (% du PIB)						
Présente AVD	3,3	2,5	4,1	4,7	4,0	2,4
Précédente AVD	3,3	2,8	5,1	4,3	3,7	2,8
Déficit du compte courant (% du PIB)						
Présente AVD ³	4,0	7,3	8,8	9,2	7,6	1,2
Précédente AVD ⁴	4,0	7,3	7,3	7,0	7,5	1,2
Exportations de biens et services (% du PIB)						
Présente AVD	21,5	21,9	21,8	22,7	26,4	31,3
Précédente AVD	21,5	21,7	22,0	22,3	24,0	28,1

Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

¹ Défini comme les 5 premières années de la période de projection . Pour la mise à jour de l'AVD présente, le moyen terme couvre les années 2019-24.

² Défini comme les 15 dernières années de la période de projection . Pour la mise à jour de l'AVD présente, le long terme couvre les années 2025-39.

³ Déficit budgétaire global des administrations publiques et du secteur public.

⁴ Overall fiscal deficit of Central Government.

CLASSIFICATION DU PAYS ET SCÉNARIOS DES TESTS DE RÉSISTANCE

11. La capacité d'endettement du Sénégal demeure solide. Les valeurs des composantes de l'indicateur synthétique, qui reflète les moyennes décennales, n'ont changé que légèrement depuis l'AVD précédente (tableau 3 du texte). Les seuils utilisés pour l'évaluation de la viabilité de la dette sont donc restés inchangés par rapport à la dernière AVD. Les principales contributions au score de l'indicateur sont la note EPIN, qui reflète la qualité des institutions et des politiques économiques, et la couverture des importations par les réserves.

12. Les tests de résistance se servent de paramètres normalisés, auxquels est ajouté un choc lié au financement de marché. Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance sur les passifs conditionnels se fonde sur la quantification des passifs conditionnels évoqués plus haut. Le choc lié au financement de marché est le seul test adapté applicable au Sénégal en raison d'une euro-obligation en circulation. Ce test postule un renchérissement temporaire de 400 points de base d'une nouvelle dette commerciale extérieure, combiné à une dépréciation nominale de 15 % du FCFA par rapport au dollar et à un raccourcissement des échéances et des périodes de différé.³

Tableau 3. Sénégal : capacité d'endettement

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes de la note IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
ÉPIN				
Taux de croissance réelle (en pourcentage)	0.385	3.818	1.47	44%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	2.719	7.598	0.21	6%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	4.052	39.075	1.58	47%
Envois de fonds (en pourcentage)	-3.990	15.269	-0.61	-18%
Croissance de l'économie mondiale (en pourcentage)	2.022	10.587	0.21	6%
	13.520	3.559	0.48	14%
Note IC			3.34	100%
Note IC			Élevé	

Sources : estimations et projections des services.

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

13. Les indicateurs d'endettement extérieur demeurent au-dessous de leurs seuils dans le scénario de référence, à l'exception du ratio service de la dette/exportations, et devraient suivre une trajectoire descendante à moyen terme (graphique 6). Le ratio service de la dette extérieure publique/recettes devrait culminer à environ 20 % en 2020, avant que la tendance ne s'inverse. Le ratio service de la dette extérieure publique/exportations devrait culminer à environ 23 % en 2020 puis diminuer les années suivantes. Bien que d'autres indicateurs d'endettement restent très inférieurs à leurs seuils, le ratio service de la dette/exportations dépasse le sien une fois (en 2020) légèrement (environ 2 points de pourcentage), principalement en raison du remboursement de la portion non refinancée (125 milliards de FCFA) des deux prêts-relais contractés en 2019, mais aussi, entre autres, du service de la dette euro-obligataire, qui dépasse 125 milliards de FCFA⁴. Le dépassement dans le scénario de référence est de nature temporaire (un an) et, d'après la note d'orientation relative au CVD pour les pays à faible revenu, n'influe pas sur la notation du risque. Dans l'AVD précédente, ce même ratio était inférieur à son seuil

³ Ce raccourcissement des échéances de la dette extérieure commerciale prend la forme suivante : si l'échéance initiale est supérieure à 5 ans, la nouvelle est fixée à 5 ans. Sinon, elle est raccourcie de 0,7 an.

⁴ C'est largement plus que dans l'AVD précédente, car le remboursement à l'échéance de l'intégralité de l'euro-obligation de 2011, initialement prévu pour 2021, a été reprofilé et étalé sur trois ans (2020-22).

d'environ 7 points en 2020. La valeur actualisée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) est estimée à environ 46 % du PIB en 2019 et devrait baisser à environ 38 % du PIB en 2024 et 25 % en moyenne à long terme (très au-dessous du seuil de 55 %). Ce scénario de référence part de l'hypothèse que les réformes avancent de manière satisfaisante et continuent d'être accompagnées de mesures prises par le gouvernement visant à pérenniser la croissance et garantir l'efficacité des investissements publics. En revanche, le scénario rétrospectif de l'AVD illustre à quel point l'absence de progrès des réformes et le retour à une croissance atone placeraient la dette sur une trajectoire ascendante et intenable (graphique 6). Dans ce scénario⁵, la plupart des indicateurs dépasseraient leurs seuils respectifs à moyen ou long terme. Le scénario rétrospectif souligne l'importance d'une mise en œuvre résolue des réformes structurelles pour le maintien d'une croissance vigoureuse.

14. Même si ce n'est que brièvement, tous les indicateurs d'endettement dépassent leurs seuils dans les tests de résistance. Les quatre indicateurs relatifs à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dépassent leur seuil respectif dans les tests de résistance en 2020, mais pour une courte période (trois ans au maximum). Tous les dépassements sont pertinents pour la détermination de la cote de crédit, à l'exception de dépassement du ratio service de la dette/recettes, qui n'est observé qu'un an dans le scénario d'une dépréciation du taux de change. En outre, un tel choc est peu susceptible de survenir du fait de l'arrimage du franc CFA. En ce qui concerne les trois autres indicateurs, le choc le plus extrême est le choc frappant les exportations pour les ratios dette/exportations et service de la dette/exportations, tandis que le choc de type combinaison serait le pire pour le ratio VA de la dette/PIB. Les écarts les plus élevés qui sont observés concernent le ratio service de la dette/exportations et le ratio dette/exportations, qui culminent à environ 26 % en 2020 et environ 310 % en 2021, respectivement (soit à près de 30 % au-dessus de leurs seuils). Les tests de résistance adaptés concernant le risque de financement de marché montrent un franchissement du seuil du ratio service de la dette/exportations atteignant 23 % en 2020 (graphique 10).

15. Du fait de l'évolution de la dette extérieure, le Sénégal est exposé à un risque modéré de surendettement extérieur. Même en tenant compte de certains facteurs ayant influencé la dynamique de la dette sénégalaise comme i) le changement d'année de référence pour le calcul du PIB, ii) la gestion active des passifs (rachat en 2018 de 40 % de l'euro-obligation de 2011, qui a permis de réduire le pic de remboursement à l'échéance en 2021), et (iii) le début de la production et des recettes liées au pétrole et au gaz à partir de 2022 ainsi que l'augmentation connexe des exportations et de la croissance du PIB, les indicateurs d'endettement se détériorent notablement par rapport à l'AVD précédente, ce qui indique un risque modéré de surendettement. Les résultats restent inchangés même si certaines hypothèses de l'AVD sont modifiées, y compris dans un scénario où la moitié des financements de Petrosen serait affectée au financement de projets et où cette moitié serait retirée des calculs de l'AVD après la période de construction de chaque phase.

⁵ Il simule l'incidence d'un déficit courant hors intérêts et d'une stabilisation de l'IDE à -5,4 % du PIB et 1,8 %, respectivement ; en outre, le PIB réel et le déflateur du PIB augmenteraient, passant respectivement à 4,8 % et -1,2 %.

16. Ce changement de notation résulte d'une combinaison de facteurs influençant à la fois le numérateur et le dénominateur des principaux ratios d'endettement. Le risque de surendettement était déjà considéré faible mais à la limite du modéré dans l'AVD précédente : l'augmentation continue de la dette, et en particulier l'inflexion vers plus de dette extérieure non concessionnelle, ainsi que la détérioration de certains indicateurs macroéconomiques à court terme (comme les déficits budgétaire et courant et la croissance du PIB réel) par rapport aux projections précédentes expliquent le changement de notation. Par comparaison avec la dernière AVD, le service de la dette a augmenté d'en moyenne 19 % environ pour la période 2019-24 (graphique 2). La marge d'absorption des chocs est faible à court terme, mais, à long terme, le Sénégal bénéficie d'une marge considérable pour emprunter (graphique 11).

ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

17. Les indicateurs de la dette publique totale et du service de la dette font état d'une vulnérabilité modérée. Le ratio dette/PIB s'inscrit à la baisse à partir de 2020, s'accroissant en 2023 avec la montée en puissance de la production d'hydrocarbures et l'accroissement du PIB nominal. La valeur actuelle nette de la dette publique totale devrait diminuer, de 57 % en 2019 à 49 % du PIB d'ici 2039, demeurant très au-dessous de la barre des 70 % qui sert de référence (graphique 7 et tableau 5). Dans le test de résistance le plus extrême, un choc sur la croissance du PIB entraîne un dépassement prolongé du seuil, mais il est possible que le test de résistance surestime l'ampleur de la vulnérabilité de la dette dans le cas du Sénégal, car l'augmentation forte et constante du déficit primaire dans la simulation standardisée ne cadre ni avec la politique budgétaire que le Sénégal entend mener ni avec les données rétrospectives, et les recettes pétrolières et gazières attendues à compter de 2022 ne feront que corroborer cette conclusion.⁶ Dans le scénario rétrospectif, la VA de la dette publique totale suit une tendance à la hausse, mettant en évidence le risque que présentent des réformes insuffisantes, conjuguées à une faible croissance, pour la dynamique de la dette publique. Les risques pour la viabilité de la dette publique sont globalement modérés, mais les tests de résistance soulignent la nécessité de continuer de réduire le déficit budgétaire, y compris en soutenant une croissance forte tirée par le secteur privé puis en accroissant les recettes, et de contrôler rigoureusement les montants et les conditions des emprunts non concessionnels.

18. L'AVD publique fait état de la vulnérabilité liée au service de la dette. Le service de la dette devrait tomber d'environ 39,5 % du total des recettes en 2018 à environ 28 % en 2019 grâce à une hausse des recettes. Il devrait baisser encore pour s'établir en moyenne à 23 % des recettes durant la période 2020-2028, grâce à l'augmentation constante des recettes, à la diminution des besoins de financement bruts et à l'arrivée à échéance de grosses émissions d'euro-obligations. Malgré ce recul, le service de la dette absorbe toujours une partie considérable des recettes, réduisant ainsi l'espace pour d'autres dépenses essentielles telles que l'investissement dans les infrastructures, la santé et l'éducation. Comme

⁶ Le dépassement du seuil pour le ratio dette du secteur public/PIB sous l'effet d'un choc sur le PIB a des répercussions considérables et durables pendant toute la période de projection en causant une hausse importante et constante du déficit primaire, soit environ 4 points de PIB de plus que le scénario de référence en 2021 et après. Le scénario rétrospectif est bien en deçà du scénario du choc le plus extrême et le choc sur le solde primaire n'entraîne pas de dépassements du seuil d'endettement, ce qui montre encore une fois que les risques liés au scénario le plus extrême sont peut-être surestimés dans le cas du Sénégal.

c'est le cas dans l'AVD extérieure, cela montre combien il est important de mettre en œuvre des politiques et des réformes importantes pour maîtriser les dépenses et accroître les recettes afin de financer le développement économique de manière durable.

RISQUES INFLUENÇANT L'ÉVALUATION

19. Les risques pouvant influencer l'évaluation s'équilibrent. Sur le plan positif, des recettes minières additionnelles et des exportations de gaz supérieures aux prévisions pourraient encore stimuler les exportations, les recettes publiques et la croissance. Du côté négatif, le ralentissement observé au premier semestre 2019 pourrait se prolonger, surtout si l'investissement privé ne remonte pas. Des dérapages dans le domaine des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires ou celui de l'assainissement des finances publiques, y compris l'apurement d'obligations impayées de l'État à l'égard de fournisseurs, pourrait aggraver la situation. La nécessité d'investir davantage ou le démarrage tardif des projets dans le secteur pétrolier et gazier ou encore des changements touchant à la production dans ce secteur pourraient modifier l'évolution des recettes liées aux hydrocarbures. Sur le plan extérieur, le terrorisme et de fortes fluctuations des prix de l'énergie pourraient peser sur la croissance et sur les résultats globaux de l'évaluation.

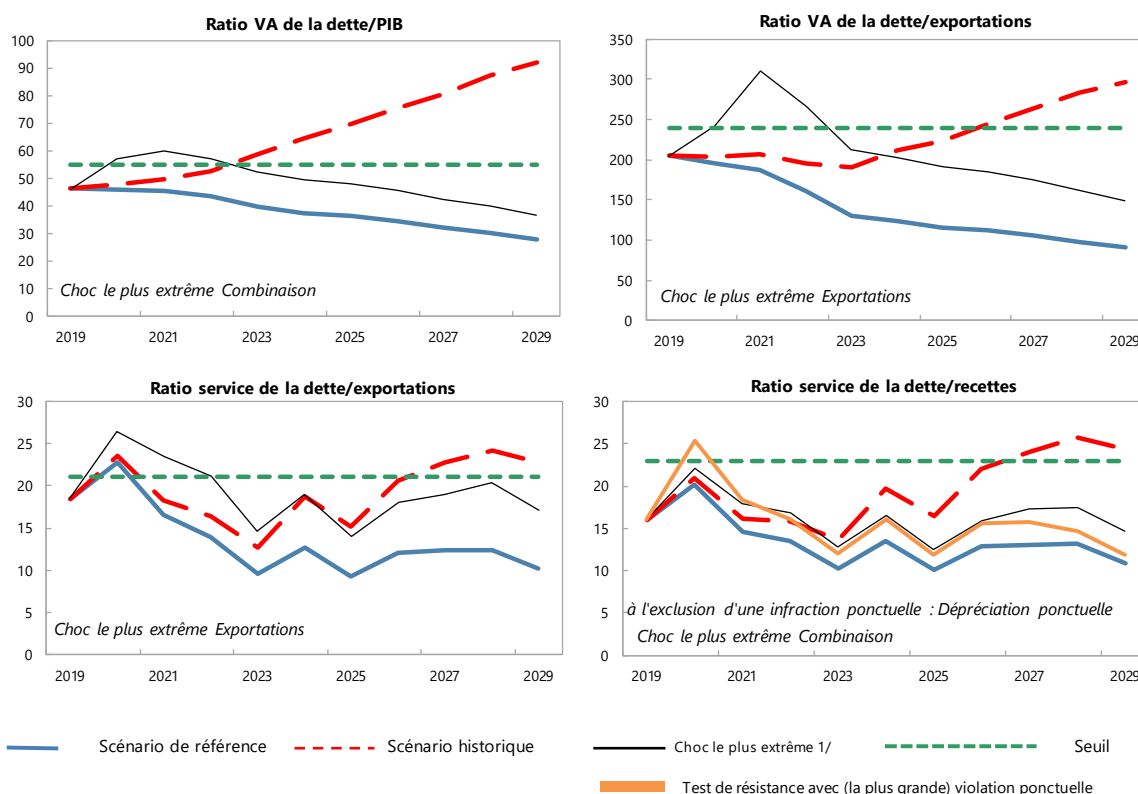
CONCLUSION

20. Le risque de surendettement du Sénégal est passé de faible à modéré principalement en raison des investissements temporaires importants dans la production d'hydrocarbures et d'une modification notable de la composition de la dette au profit des emprunts non concessionnels; à long terme, le pays conserve toutefois une marge de manœuvre confortable pour emprunter. La plupart des indicateurs d'endettement dépassent leurs seuils dans les tests de résistance. Les projections actuelles indiquent que la hausse de la dette et du service de la dette, en particulier extérieure, impose la prudence à l'égard des emprunts commerciaux. Les ratios du service de la dette devraient rester assez élevés en dépit de leur baisse à moyen terme, ce qui indique qu'une nouvelle détérioration des conditions d'emprunt pourrait accentuer les facteurs de vulnérabilité liés à la dette. D'un autre côté, la mise en œuvre complète de la politique budgétaire adossée aux critères de convergence de l'UEMOA, ainsi qu'une gestion rigoureuse de la dette, entraîneraient une évolution favorable de la dette. Dans ce contexte, les services du FMI recommandent un suivi attentif et continu des besoins de financement et des plans d'emprunt, la constitution d'un portefeuille transparent de projets susceptibles d'être financés et le renforcement de la gestion de la dette. Il faudrait en particulier renforcer la coordination entre le ministère des Finances et du Budget et le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération pour évaluer les nouvelles possibilités de financement extérieur. Pour réduire au maximum les coûts d'emprunt et atténuer les risques associés à l'endettement extérieur, il pourrait être utile de placer plus régulièrement des émissions sur le marché obligataire régional.

21. Les autorités sont déterminées à réduire les ratios d'endettement à moyen terme. Elles s'efforcent d'y parvenir en poursuivant l'assainissement des finances publiques, en améliorant le solde du compte courant et en renforçant la gestion de la dette, notamment en accordant une plus grande attention aux conditions et au volume des financements extérieurs non concessionnels. Il sera important aussi de s'attaquer aux risques budgétaires liés au secteur public dans son ensemble, y compris le secteur de l'énergie.

22. Point de vue des autorités. Les autorités ont souligné que, grâce aux emprunts publics, le pays s'était doté d'infrastructures de premier plan et, en permettant de développer la production de pétrole, assureraient aux générations futures un complément de ressources considérable. Elles ont précisé qu'elles auraient préféré que le risque de surendettement reste jugé faible, en indiquant qu'après 2019, le ratio dette/PIB serait fermement orienté à la baisse. Les autorités ont également insisté sur le fait qu'elles sont déterminées à restreindre les emprunts non concessionnels et ont convenu avec les services du FMI de mener une stratégie prudente de gestion de la dette. Elles entendent continuer d'élargir la couverture de la dette du secteur public.

Graphique 6. Sénégal : indicateurs de la dette publique contractée ou garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2019-29



Adaptation des paramètres par défaut		
	Volume	Interactions
Tests adaptés		
Ensemble des passifs cond.	Oui	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	s.o.	s.o.
Financement sur le marché	Non	Non

Note : « Oui » indique tout changement du volume ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance ; « s.o. » indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Défaut	Personnalisées
Part de la dette marginale		
Dette extérieure MLT CGE	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollar	4.0%	4.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne	6	6

* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires dus aux chocs dans les tests de résistance sont supposés être couverts par une dette extérieure à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État dans l'AVD extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale se fondent sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Les tests de résistance avec dépassement ponctuel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ces dépassements ponctuels sont supposés inexistantes pour les signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Tableau 4. Sénégal : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016-39
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										Moyenne 8/		
	Effectif			Projections							Scénario historique	Projections	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039		
De dette extérieure (nominale) 1/	56.1	65.1	70.2	79.6	79.0	79.1	77.5	71.9	67.5	54.2	41.6	53.2	68.5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	32.4	39.8	48.5	53.5	51.9	51.0	48.8	44.5	42.0	31.5	21.3	30.1	42.9
Variation de la dette extérieure	-1.2	9.0	5.1	9.4	-0.6	0.1	-1.6	-5.6	-4.4	-2.1	-0.9		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-1.1	-0.2	-0.9	1.3	0.9	0.8	-2.6	-8.0	-5.5	-4.4	-2.8	3.0	-3.1
Déficit extérieur courant hors intérêts	2.6	6.1	6.8	6.7	8.1	8.2	5.3	1.6	1.5	-0.6	0.5	5.4	3.0
Déficit de la balance des biens et services	11.0	13.9	15.2	15.6	17.1	18.1	13.2	7.0	7.5	4.3	7.1	14.1	9.6
Exportations	21.5	21.9	21.8	22.7	23.5	24.1	26.9	30.8	30.4	31.0	32.1		
Importations	32.5	35.8	36.9	38.2	40.6	42.2	40.1	37.8	37.9	35.3	39.2		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-9.5	-9.4	-8.6	-9.1	-9.5	-10.1	-9.7	-8.6	-9.1	-8.7	-8.4	-9.5	-9.1
<i>dont : officiels</i>	-0.4	-0.4	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.2	1.6	0.3	0.2	0.5	0.2	1.8	3.3	3.1	3.8	1.8	0.8	2.5
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.3	-2.4	-2.6	-3.7	-4.8	-4.7	-4.3	-4.0	-4.0	-2.6	-2.2	-1.8	-3.8
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.3	-3.9	-5.1	-1.7	-2.4	-2.7	-3.7	-5.6	-2.9	-1.2	-1.0		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.4	1.2	2.0	2.5	2.6	2.3	2.3	2.1	2.3	1.6	0.9		
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.4	-3.6	-3.9	-4.2	-5.0	-5.0	-6.0	-7.8	-5.2	-2.8	-1.9		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.4	-1.4	-3.3		
Résiduel 3/	-0.1	9.2	6.0	8.1	-1.5	-0.7	1.0	2.5	1.1	2.3	1.9	0.6	1.7
<i>dont : financement exceptionnel</i>	2.3	0.6	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	41.1	46.4	45.8	45.2	43.4	39.9	37.5	28.1	18.8		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	188.7	204.5	195.1	187.6	161.2	129.5	123.4	90.8	58.6		
Ratio service de la dette CGE/exportations	10.4	8.9	17.5	18.5	22.7	16.5	14.0	9.5	12.7	10.2	6.2		
Ratio service de la dette CGE/recettes	12.0	7.8	15.6	16.0	20.1	14.5	13.5	10.2	13.4	10.9	6.8		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.9	1.4	2.1	2.1	2.7	2.6	1.9	0.6	1.1	0.5	0.8		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.4	7.1	6.7	6.0	6.8	7.0	8.4	11.6	8.0	5.3	4.7	4.8	6.8
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	0.7	2.6	5.3	-4.2	0.7	2.9	2.3	3.3	2.3	2.0	2.0	-1.2	1.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	2.7	2.4	3.4	3.6	3.5	3.2	3.2	3.2	3.5	3.0	2.3	2.2	3.3
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	2.9	12.2	11.5	5.7	11.2	13.1	23.8	31.9	9.1	8.1	7.7	4.2	12.2
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-1.8	21.3	15.8	5.1	14.1	14.5	5.4	8.5	10.7	5.4	9.5	3.2	8.0
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	18.1	14.4	12.4	13.6	14.4	12.8	19.7	18.0	...	15.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.5	25.1	24.4	26.1	26.5	27.4	27.9	28.7	28.8	28.9	29.1	18.1	28.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.9	1.0	1.0	0.8	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	1.0	1.7		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	3.5	2.8	2.7	2.5	2.2	2.1	2.0	1.7	...	2.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	33.2	34.7	33.4	37.6	41.7	38.9	54.2	52.2	...	41.6
PIB nominal (milliards de dollars EU)	19	21	23	24	26	28	31	36	40	57	112		
Croissance du PIB nominal en dollars	7.1	10.0	12.3	1.6	7.5	10.0	10.8	15.3	10.4	7.4	6.8	3.5	8.4
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	62.8	72.5	72.8	73.3	72.1	67.3	63.1	50.8	39.1		
En pourcentage des exportations	288.5	319.7	310.5	304.2	268.0	218.5	207.3	164.0	121.8		
Ratio service de la dette/exportations	14.6	13.0	21.6	23.2	28.8	21.9	17.9	13.1	17.0	13.1	7.6		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	9.7	11.1	11.7	12.8	13.6	14.4	15.0	16.0	21.1		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	6.0	2.9	4.0	2.9	2.6	1.6	0.0	0.6		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	3.7	-3.0	1.7	-2.7	8.7	8.1	7.0	7.2	5.9	1.5	1.3		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

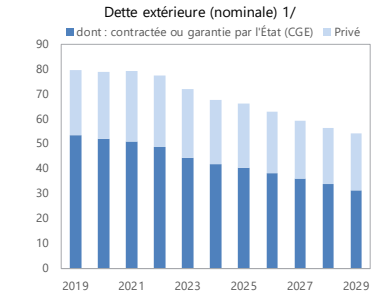
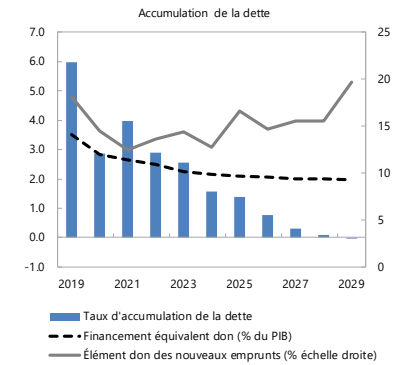
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

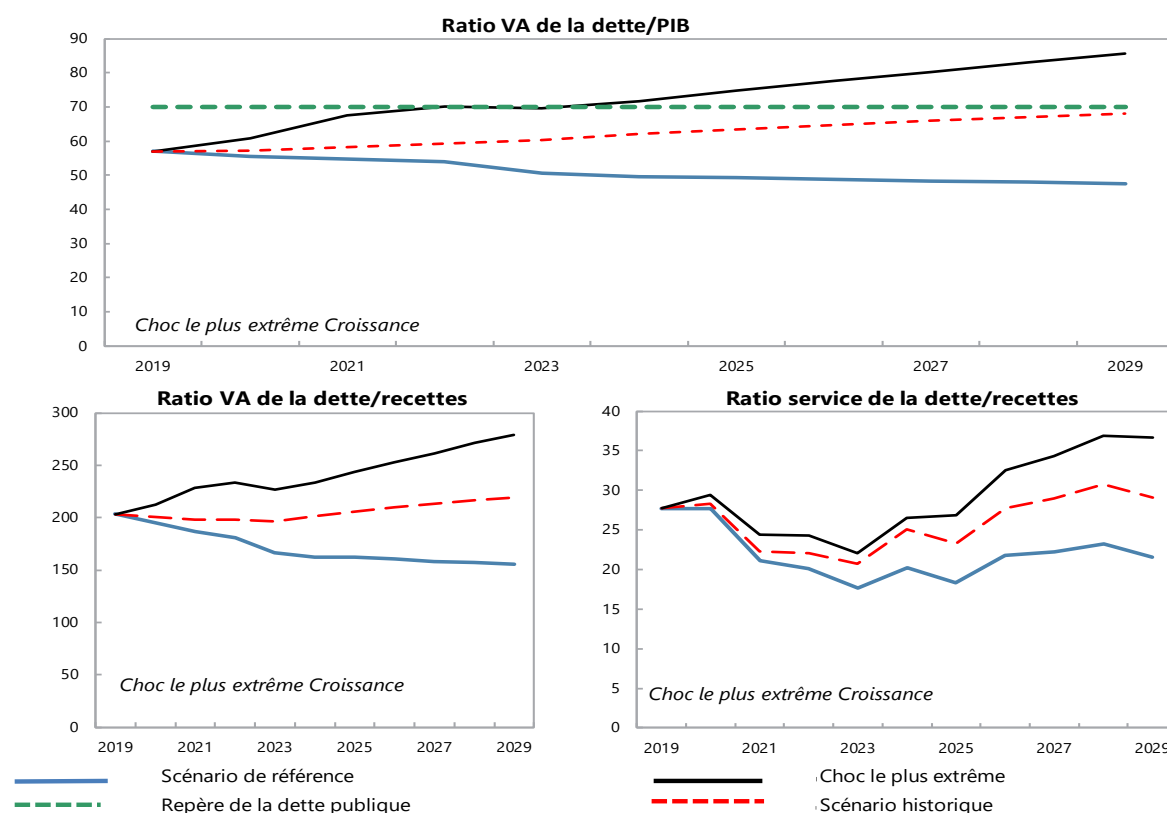
7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement dérivées pour les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données, tandis que les moyennes de projection concernent la 1ère année de projection et les 10 prochaines années.

Définition de la dette extérieure/intérieure	basé sur les devises
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui



Graphique 7. Sénégal : indicateurs de la dette publique dans d'autres scénarios, 2019-29



Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Personnalisé
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	48%	48%
Dette intérieure à moyen et long terme	45%	45%
Dette intérieure à court terme	5%	7%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.1%	4.1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3%	3%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Les tests de résistance avec dépassement ponctuel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ces dépassements ponctuels sont supposés inexistant pour les signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) serait présenté.

Tableau 5. Sénégal : cadre de viabilité de la dette, scénario de référence, 2016-39
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	47,5	61,2	61,4	63,7	61,9	60,8	59,6	56,0	54,7	54,0	51,4	41,6	57,1
dont : libellée en devises	32,4	39,8	48,5	53,5	51,9	51,0	48,8	44,5	42,0	31,5	21,3	30,1	42,9
Variation de la dette du secteur public	15,1	21,4	13,0	10,2	10,0	9,8	10,9	11,5	12,7	22,5	30,1		
Flux générateurs d'endettement identifiés	3,0	13,7	0,2	2,3	-1,8	-1,1	-1,2	-3,6	-1,3	0,0	-0,2		
Déficit primaire	1,2	-4,7	2,0	2,6	-0,6	-0,9	-1,2	-3,6	-1,3	-0,1	-0,2	2,2	-0,5
Recettes et dons	1,6	0,6	2,2	2,7	1,9	2,3	2,4	2,1	1,7	1,4	0,7	2,5	1,8
<i>dont : dons</i>	20,7	27,3	26,3	28,0	28,4	29,3	29,7	30,5	30,5	30,5	30,5	20,2	29,9
Dépenses primaires (hors intérêts)	2,2	2,2	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7	1,6	1,6	1,4		
Dynamique automatique de la dette	22,3	27,9	28,5	30,7	30,4	31,6	32,1	32,6	32,1	31,8	31,1	22,7	31,7
<i>dont : contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance</i>	-0,4	-5,3	-0,1	-0,2	-2,5	-3,2	-3,6	-5,7	-3,0	-1,4	-0,9		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-1,4	-2,3	-2,4	-1,7	-2,5	-2,9	-3,5	-5,1	-3,1	-0,8	-0,5		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	1,2	0,8	1,5	1,8	1,6	1,2	1,2	1,0	1,1	1,9	1,9		
<i>dont : contribution de la dépréciation du taux de change réel</i>	-2,7	-3,2	-3,8	-3,5	-4,0	-4,0	-4,7	-6,2	-4,1	-2,7	-2,3		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	1,0	-3,0	2,2	0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résiduel	1,8	18,4	-1,8	1,2	-1,3	-0,5	-0,1	-0,6	0,1	-0,6	-0,4	2,1	-0,4
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	55,6	57,0	55,5	54,8	54,1	51,1	50,2	50,6	48,9		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	211,2	203,5	195,2	187,2	181,9	167,9	164,9	166,2	160,6		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	35,6	26,0	39,5	27,7	27,8	21,4	20,7	18,5	21,4	25,6	28,1		
Besoin de financement brut 4/	7,4	6,3	12,8	10,5	9,8	8,6	8,5	7,8	8,2	9,2	9,2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6,4	7,1	6,7	6,0	6,8	7,0	8,4	11,6	8,0	5,3	4,7	4,8	6,8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3,2	2,6	4,1	4,4	4,0	3,7	3,7	3,6	3,7	3,7	3,5	2,6	3,8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	5,2	4,5	4,3	5,1	5,9	4,3	4,8	3,6	3,7	4,0	4,0	4,6	4,3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	3,3	-9,8	5,9	2,9	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1,0	0,6	0,6	1,1	1,1	1,8	1,2	2,4	2,3	2,0	2,0	0,7	1,8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	10,6	34,0	9,0	14,4	5,5	11,2	10,3	13,1	6,5	5,4	4,8	8,8	7,9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-1,4	-13,1	2,0	0,5	3,7	3,4	3,6	5,8	3,0	1,4	0,9	-4,2	2,5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.

2/ La VA sous-jacente du ratio de la dette extérieure au PIB dans le cadre de l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente. and other debt creating/reducing flows.

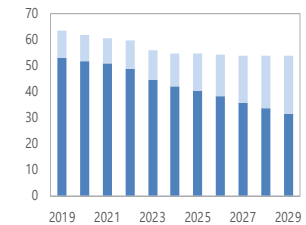
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	basé sur les devises
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dettes du secteur public 1/

■ dont : libellée en monnaie locale
■ dont : libellée en devises



■ dont : détenue par les résidents
■ dont : envers les non-résidents

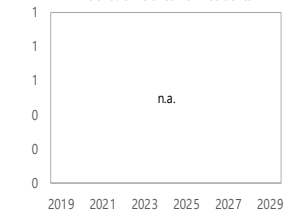


Tableau 6. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2019-29
(En pourcentage)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	46	46	45	43	40	38	36	34	32	30	28
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 2/	46	48	50	53	59	65	70	75	80	87	92
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	46	49	51	49	45	43	41	39	37	34	32
B2. Solde primaire	46	46	47	45	41	39	38	36	34	32	30
B3. Exportations	46	49	55	53	48	45	44	42	39	37	34
B4. Autres flux 3/	46	49	52	50	46	43	42	40	37	35	32
B6. Dépréciation	46	58	50	48	44	42	40	38	35	33	31
B6. Combinaison de B1-B5	46	57	60	57	53	50	48	46	43	40	37
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	46	49	48	47	43	41	40	38	36	34	32
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	46	51	51	49	45	42	41	39	36	34	31
Seuil	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	204	195	188	161	129	123	116	112	105	98	91
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 2/	204	203	206	196	191	212	223	245	263	283	297
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	204	195	188	161	129	123	116	112	105	98	91
B2. Solde primaire	204	198	194	167	134	128	121	117	111	103	96
B3. Exportations	204	243	310	266	213	203	191	186	175	162	149
B4. Autres flux 3/	204	210	216	185	148	142	133	129	122	113	104
B6. Dépréciation	204	195	164	141	114	108	102	98	92	86	80
B6. Combinaison de B1-B5	204	247	215	233	187	178	168	163	153	142	131
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	204	209	201	173	139	134	128	124	117	110	103
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	204	195	188	162	131	125	117	112	105	98	90
Seuil	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	18	23	17	14	10	13	9	12	12	12	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 2/	18	24	18	16	13	19	15	21	23	24	23
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	18	23	17	14	10	13	9	12	12	12	10
B2. Solde primaire	18	23	17	14	10	13	10	12	13	13	11
B3. Exportations	18	26	23	21	15	19	14	18	19	20	17
B4. Autres flux 3/	18	23	17	15	10	13	10	13	14	14	12
B6. Dépréciation	18	23	17	13	9	12	9	12	12	11	9
B6. Combinaison de B1-B5	18	25	22	19	13	17	13	16	18	18	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	18	23	17	14	10	13	10	13	13	13	11
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	18	23	17	15	11	16	15	17	13	11	8
Seuil	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	16	20	15	13	10	13	10	13	13	13	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 2/	16	21	16	16	14	20	16	22	24	26	24
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	16	21	17	15	12	15	11	15	15	15	12
B2. Solde primaire	16	20	15	14	10	14	10	13	14	14	11
B3. Exportations	16	20	15	15	11	15	11	14	15	16	14
B4. Autres flux 3/	16	20	15	14	11	14	11	14	14	15	13
B6. Dépréciation	16	25	18	16	12	16	12	16	16	15	12
B6. Combinaison de B1-B5	16	22	18	17	13	16	13	16	17	17	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	16	20	15	14	11	14	11	13	14	14	11
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	16	20	15	14	11	17	16	18	14	11	8
Seuil	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 7. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019-29
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	57	56	55	54	51	50	50	50	50	51	51
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 2/	57	57	58	60	61	63	65	67	68	70	72
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	57	61	68	70	70	72	76	79	82	86	89
B2. Solde primaire	57	57	58	57	54	53	53	53	52	53	53
B3. Exportations	57	59	64	63	59	58	58	57	57	56	56
B4. Autres flux 3/	57	59	62	61	57	56	56	56	55	55	55
B6. Dépréciation	57	68	64	60	54	51	49	47	45	43	41
B6. Combinaison de B1-B5	57	56	57	57	55	54	55	55	56	57	57
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	57	62	61	60	57	56	56	55	55	55	55
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	57	56	55	54	52	51	51	50	50	50	50
Repère dette publique	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	204	195	187	182	168	165	166	165	165	166	166
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 2/	204	201	198	199	198	204	210	216	221	227	233
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	204	213	229	234	228	236	248	259	268	281	292
B2. Solde primaire	204	200	197	191	176	173	173	173	172	173	173
B3. Exportations	204	206	218	210	193	189	189	188	186	185	184
B4. Autres flux 3/	204	208	210	203	187	183	183	183	181	180	179
B6. Dépréciation	204	239	219	204	179	168	162	154	147	141	135
B6. Combinaison de B1-B5	204	196	196	192	179	178	180	182	183	186	188
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	204	219	209	203	187	183	183	182	181	182	182
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	204	195	188	183	169	166	167	166	164	165	166
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	28	28	21	21	18	21	20	24	25	27	26
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 2/	28	28	23	23	22	27	25	31	33	35	34
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	28	29	25	25	23	28	29	35	38	41	42
B2. Solde primaire	28	28	22	21	19	23	22	25	26	28	27
B3. Exportations	28	28	22	22	20	22	21	25	26	29	28
B4. Autres flux 3/	28	28	22	22	19	22	21	25	26	28	27
B6. Dépréciation	28	29	25	24	21	24	21	26	27	28	26
B6. Combinaison de B1-B5	28	27	23	23	20	23	22	26	28	30	29
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	28	28	24	22	20	26	25	26	26	28	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	28	28	22	21	20	24	25	28	26	25	23

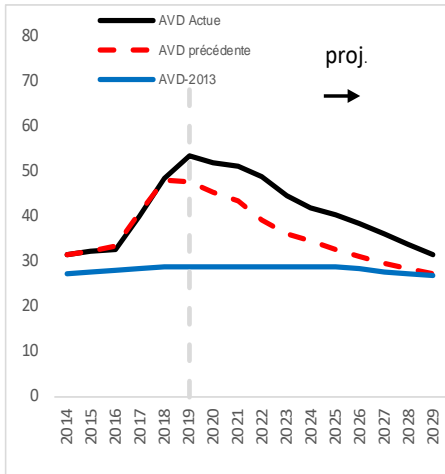
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB, le solde primaire en pourcentage du PIB.
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 8. Sénégal : dynamique de la dette, scénario de référence, 2014-29

Dettes extérieures

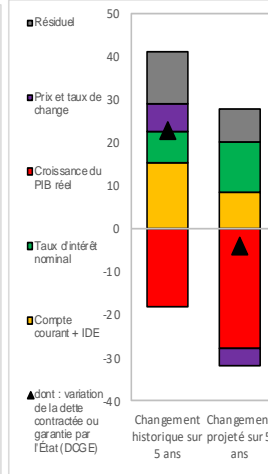
Dettes Extérieures Brut, Nominale

(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



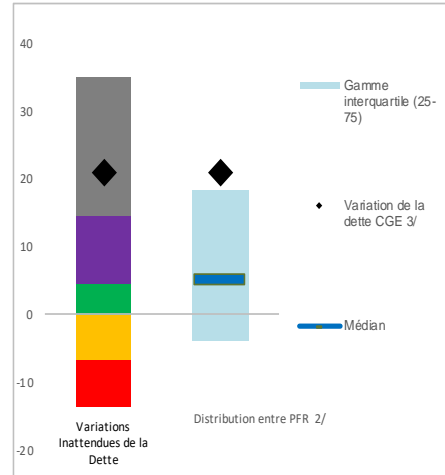
Flux Créateurs d'Endettement

(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues

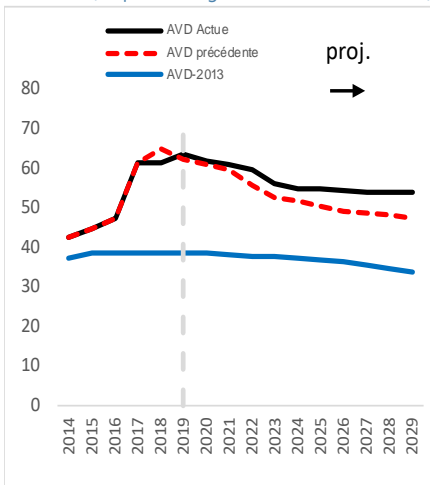
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



Dettes publiques

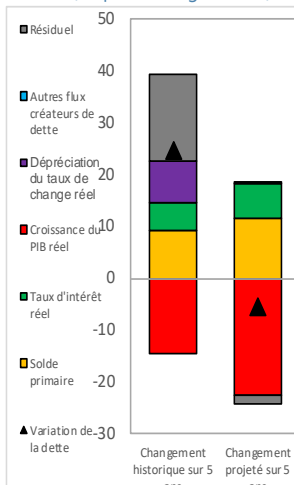
Dettes Extérieures Brut, Nominale

(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



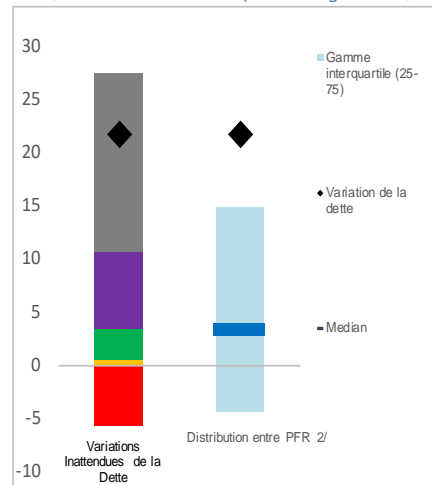
Flux Créateurs d'Endettement

(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/

(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



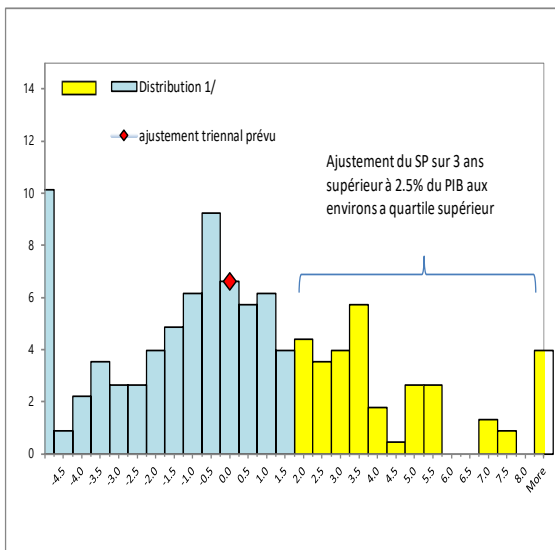
1/ Différence entre les contributions anticipées et effectives sur les ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

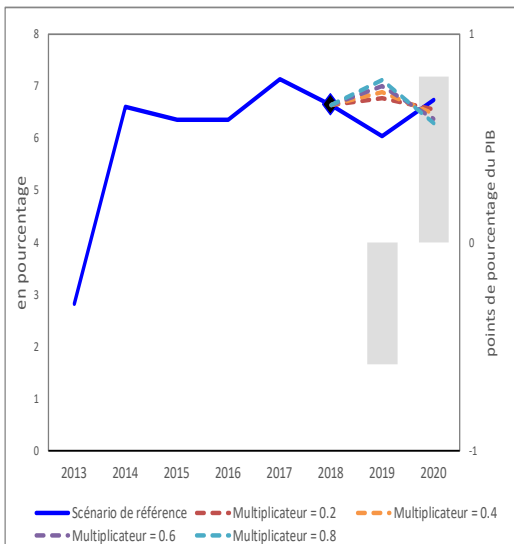
Graphique 9. Sénégal : outils de réalisme, 2014-24

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



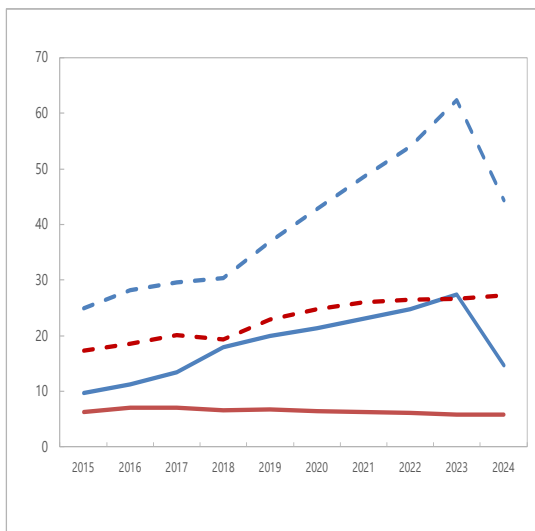
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles



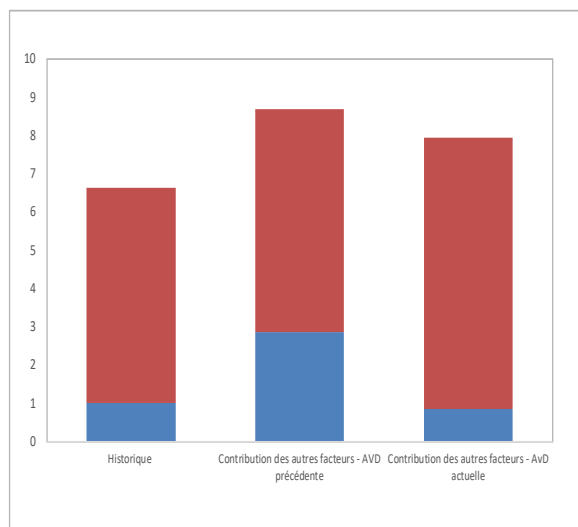
1/ Les barres font référence à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(% du PIB)



— Investissement public - AVD précédente
— Investissement public - AVD actuelle
- - - Investissement privé - AVD précédente
- - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



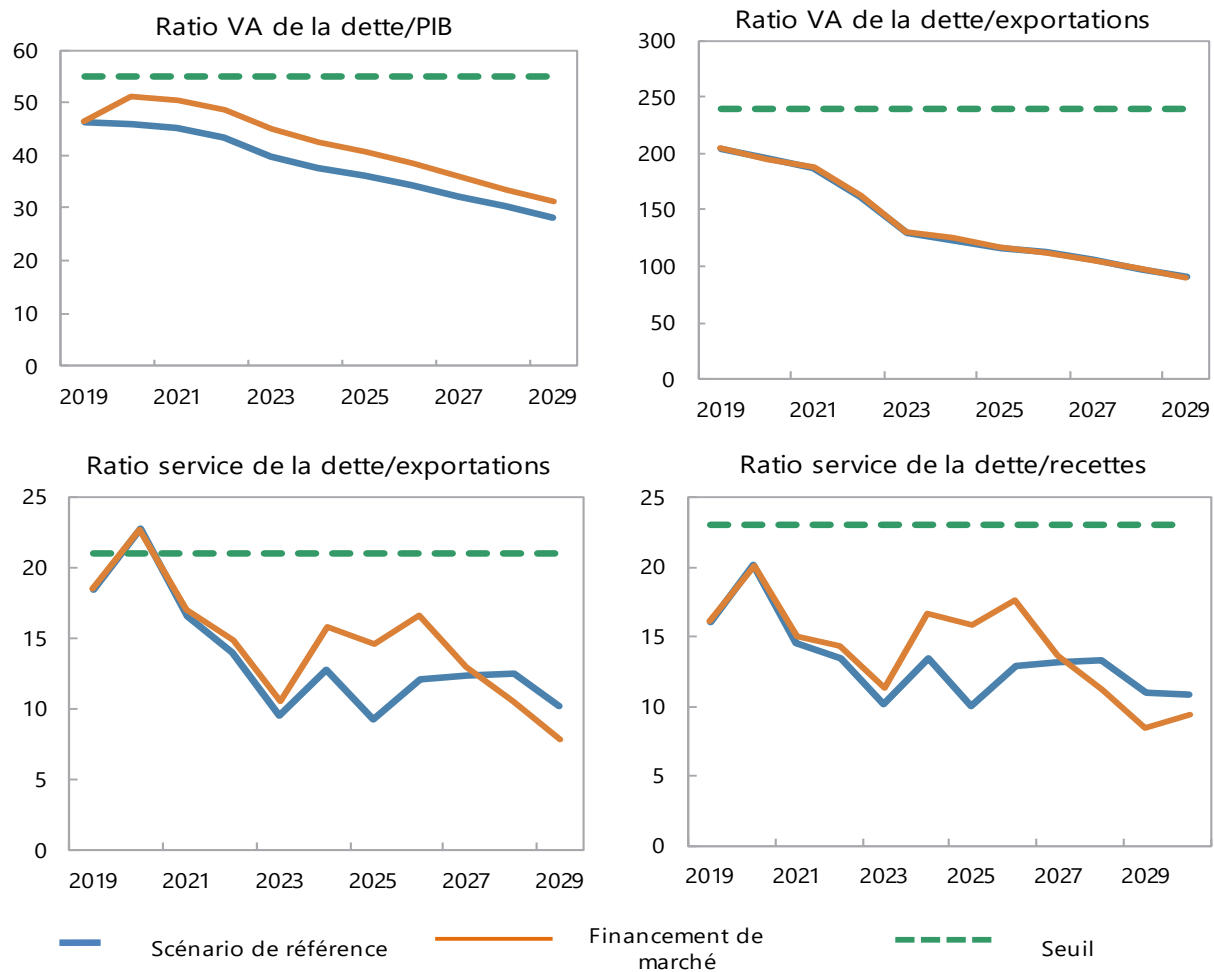
■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution de l'investissement public

Graphique 10. Sénégal : indicateurs du risque lié au financement sur le marché, 2019-29

	BFB	1/	EMBI	2/
Repères	14		570	
Valeurs	10		470	
Dépassement du repère	Non		Non	
Hausse potentielle des besoins de liquidité	Fabile			

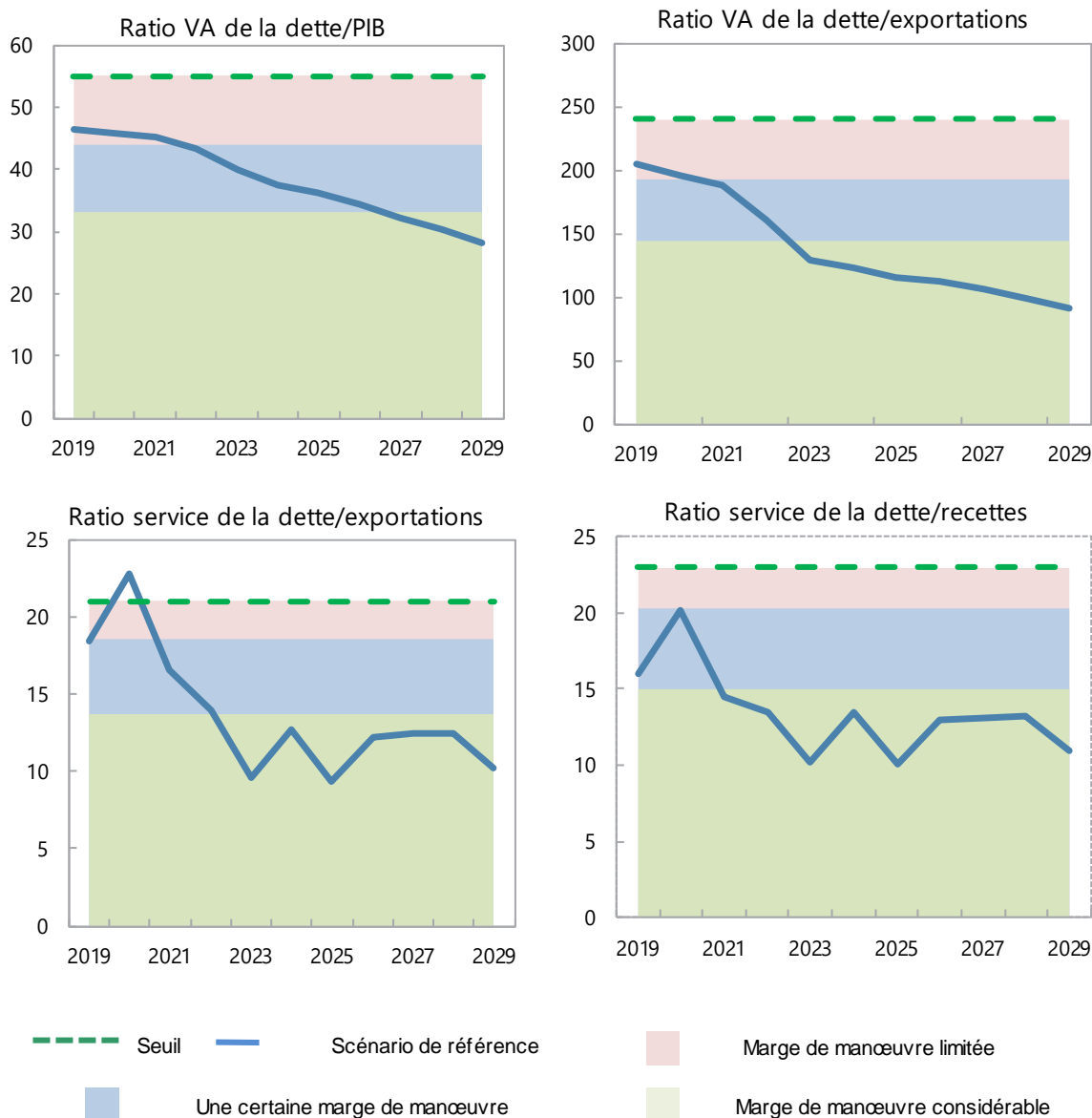
1/ Maximum des besoins de financement bruts (BFB) sur les 3 ans de la période de projection du scénario de référence.

2/ Les écarts EMBI correspondent aux dernières données disponibles.



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Graphique 11. Sénégal : qualification de la catégorie modérée, 2019-29¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Déclaration de Monsieur Mohamed-Lemine Raghani, administrateur et
Monsieur Oumar Diakite, conseiller de l'administrateur, sur le Sénégal
10 janvier 2020**

I. Introduction

1. Les autorités sénégalaises, que nous représentons, tiennent à remercier la direction et les services du FMI pour le dialogue de qualité qui s'est engagé à l'occasion des entretiens sur un accord triennal au titre de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), et notamment pour les réunions constructives avec la directrice générale, en marge de la conférence internationale sur le thème « développement durable et dette viable » qui s'est tenue à Dakar au début du mois de décembre 2019.
2. Ces dernières années, le Sénégal a amplement fait la preuve de son engagement à mettre en œuvre les programmes soutenus par le FMI, ce qui lui a permis de renforcer sa stabilité macroéconomique et de maintenir son endettement à un niveau viable, tout en engageant des réformes d'envergure dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE). Le Sénégal connaît une croissance stable et vigoureuse, dépassant les 6 % depuis cinq ans. Les autorités sont bien résolues à consolider des avancées économiques et sociales durement acquises, en appliquant leur plan d'actions prioritaires (PAP 2019-23) dans le cadre de la deuxième phase du PSE. Pour ce faire, elles demandent de pouvoir bénéficier d'un nouveau programme au titre de l'ICPE pour faciliter la poursuite de leurs efforts visant à favoriser une croissance pérenne, inclusive et tirée par le secteur privé.

II. Évolution économique récente et perspectives

3. La dynamique économique insufflée par la mise en œuvre du PSE s'est poursuivie en 2019, avec une croissance estimée à 6 % et une inflation à 1 %. Le déficit budgétaire, si l'on excepte un versement ponctuel à la compagnie publique d'électricité SENELEC, devrait représenter 3 % du PIB, conformément au critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour ce qui concerne le secteur extérieur, le déficit du compte courant devrait s'être creusé pour atteindre 9,2 % du PIB, notamment en raison de la hausse des prix des produits pétroliers et de l'augmentation des importations de biens d'équipement.

4. Les perspectives économiques du Sénégal restent favorables. Si les autorités n'excluent pas un risque de révision à la baisse des perspectives, notamment en raison des menaces qui pèsent sur la sécurité régionale, de la montée des obstacles au commerce et de fortes variations des prix de l'énergie, elles notent également de fortes chances de révision à la hausse. Outre des projets prometteurs d'exploitation aurifère, les autorités sénégalaises comptent bien que la mise en œuvre de réformes ambitieuses et les bienfaits économiques considérables qui pourraient découler de la production gazière et pétrolière stimuleront la croissance à moyen terme.

III. Politiques et réformes dans le cadre de l'ICPE

5. La première phase du PSE a été marquée par une forte croissance ; les autorités entendent prolonger cet élan, tout en réduisant considérablement les inégalités et la pauvreté. Par conséquent, les politiques et réformes qu'elles entendent mener dans le cadre de l'ICPE serviront à atteindre les objectifs de la deuxième phase du PSE (2019-23) et reposeront sur trois piliers : i) promouvoir une croissance élevée, durable et inclusive ; ii) consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente et à une bonne gestion de la dette ; iii) gérer le secteur des hydrocarbures de manière durable et transparente.

Favoriser l'essor du secteur privé et la croissance inclusive

6. Les autorités reconnaissent pleinement l'importance d'un secteur privé solide pour promouvoir le développement, créer des emplois et accroître les recettes. Elles s'appuieront sur des projets stratégiques pour encourager l'investissement privé et stimuler la croissance. Un train de réformes visera à donner toute sa place au secteur privé, notamment en améliorant l'infrastructure matérielle, en développant le capital humain et en consolidant le cadre de gestion des ressources naturelles.
7. Le soutien au secteur privé suppose aussi de réaffirmer le rôle du secteur public, notamment en encourageant de nouveaux dispositifs de financement et en simplifiant les procédures administratives. En outre, les réformes fiscales, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la réforme du droit du travail et la promotion de la concurrence devraient contribuer à l'émergence d'un climat propice à l'essor du secteur privé. Des mesures sont également prises pour moderniser la législation relative aux investissements ainsi que le cadre juridique et juridictionnel, comme par exemple la création d'une cour d'appel, la dématérialisation du registre du commerce et la mise en place de nouvelles procédures, notamment au tribunal du commerce de Dakar.
8. La participation du Sénégal au Pacte du G-20 avec l'Afrique, conclu au cours de la présidence allemande du G-20 en 2017 dans le but de faire augmenter l'investissement privé en Afrique, est l'occasion d'accélérer la mise en œuvre de réformes visant à améliorer le climat des affaires, surtout dans les domaines

- prioritaires du droit du travail, de l'accès au foncier et au financement, du développement des PME et de la formation professionnelle.
9. Les autorités concluront des partenariats public-privé (PPP) pour accélérer les investissements, tout en tenant compte des risques budgétaires qui peuvent y être associés. Ainsi, la loi sur les PPP de 2014 sera largement révisée et une base de données dédiée sera créée. Il est envisagé que toutes les offres spontanées portant sur des projets d'investissement d'un montant de plus de 2 milliards de FCFA soient soumises à une évaluation préalable et à une contre-expertise du ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. L'accent sera mis sur les moyens d'encourager la participation du secteur privé national et régional.
 10. Les mesures prises par les autorités pour favoriser l'inclusion viseront aussi à réduire les disparités entre zones urbaines et rurales et à accroître les opportunités économiques des jeunes et des femmes. L'introduction d'un budget-programme permettra de mener davantage de projets consacrés à l'égalité entre les sexes dès le budget 2020. Par ailleurs, le gouvernement met en route plusieurs initiatives de protection sociale, comme par exemple le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et le Programme National de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF).
 11. L'élargissement de l'accès à l'électricité est une pièce maîtresse du programme de développement du gouvernement pour dynamiser le secteur privé et améliorer les conditions d'existence de la population : les autorités se sont donné pour objectif un taux d'électrification urbaine de 95 % et un taux d'électrification rurale de 75 % d'ici 2022. Pour atteindre ce but, elles s'attacheront à nettement améliorer la qualité et la continuité de la fourniture de courant, notamment par le recours au gaz naturel pour diversifier le bouquet énergétique.

Une politique budgétaire prudente, garante de la stabilité macroéconomique

12. Les autorités restent déterminées à mener une politique budgétaire prudente fondée sur un accroissement des recettes intérieures et une bonne gestion de la dépense publique. Elles sont bien décidées à respecter tous les critères de convergence de l'UEMOA à l'avenir, y compris la cible de déficit budgétaire de 3 % du PIB.
13. Concernant les recettes, un certain nombre de mesures sont prévues à court terme, dont l'amélioration du suivi des déclarations d'impôts et la lutte contre la fraude, l'extension du champ d'application des audits et l'accélération du recouvrement des arriérés. En matière douanière, les autorités ont notamment prévu d'élargir l'assiette des droits, d'éliminer les tarifs forfaitaires et de rationaliser les exonérations. À moyen terme, l'ambition des autorités est de faire passer le taux de pression fiscale de 17 % (projection pour 2019) à 20 % du PIB en 2023, de manière à se ménager un espace budgétaire suffisant pour financer la deuxième phase du PSE. À partir de 2020, la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) s'attachera à parachever la

dématérialisation de l'administration fiscale, à développer le capital humain pour faire face aux défis présents et futurs en matière d'identification des contribuables, et à réformer le cadre institutionnel et la gouvernance en matière de recouvrement des recettes.

14. Concernant les dépenses, l'un des principaux objectifs du budget rectificatif proposé en octobre consiste à modifier la composition des dépenses pour assurer le règlement de toutes les obligations impayées en 2019, ainsi que de celles qui se sont accumulées précédemment dans le secteur de l'énergie. Cependant, pour l'aider à surmonter ses difficultés récurrentes en matière de liquidité, l'État a décidé de procéder à un versement ponctuel à l'entreprise publique SENELEC ; cette décision, qui s'accompagne d'une hausse des prix, devrait permettre de rétablir la santé financière de la société nationale d'électricité. À moyen terme, les autorités continueront d'améliorer l'efficacité et la transparence de la dépense publique, en limitant le nombre de postes de dépenses bénéficiant de la procédure d'exécution simplifiée et en restreignant le recours aux lettres d'engagement aux secteurs de la défense et de la sécurité. En outre, l'État poursuivra la restructuration ou la fusion de 24 agences ou entités et améliorera l'efficacité du programme d'investissement public, ce qui lui permettra de réaliser des économies considérables. Les autorités sont également déterminées à accroître la diffusion des informations budgétaires, conformément aux recommandations de l'évaluation de la transparence des finances publiques de 2018.
15. La modernisation de la gestion de trésorerie va se poursuivre. La consolidation du compte unique du Trésor (CUT) progresse : les comptes de vingt organismes publics devraient y être intégrés en 2020. La clôture des derniers comptes existants auprès de banques commerciales et le rapatriement de leurs soldes sur le CUT interviendront en 2021, sauf pour les comptes consacrés à des projets financés sur ressources extérieures. La fin des opérations de compensation entre le Trésor public et La Poste est également en vue. Le gouvernement envisage plusieurs pistes pour assainir les finances du groupe La Poste, dont la transformation de Poste finances en établissement financier.

Préserver la viabilité de la dette

16. Les autorités ont pris bonne note des conclusions de la récente analyse de viabilité de la dette (AVD) menée par les services du FMI et de la Banque mondiale. Elles estiment que le recours accru à l'emprunt pour financer leur ambitieux programme d'investissement a permis de construire des infrastructures porteuses de croissance qui feront baisser le ratio dette/PIB. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à gérer la dette prudemment pour préserver la viabilité des finances publiques, tout en poursuivant les objectifs de développement économique et social du pays. Il s'efforcera de mobiliser des ressources pour financer des projets générateurs de croissance, notamment en utilisant des instruments financiers novateurs, en nouant des partenariats publics-privés et en attirant des investissements directs étrangers. La

stratégie d'endettement s'attachera à réduire les facteurs de vulnérabilité et à améliorer les conditions de financement. Afin d'assurer une meilleure gestion de la dette, il est également prévu de mettre en place un processus formalisé d'échange régulier d'informations et de coordination entre les entités participant à la gestion de la dette publique. En élargissant le périmètre de la dette publique aux entités parapubliques, les autorités s'efforceront également de mieux surveiller l'endettement de ces entités, ainsi que les prêts garantis par l'État.

Gestion responsable du secteur des hydrocarbures

17. L'essor du secteur des hydrocarbures fournit une source supplémentaire de croissance économique, de recettes et d'espace budgétaire, dont le pays compte bien tirer le meilleur parti possible. Pour ce faire, les autorités envisagent de consolider les cadres juridiques et budgétaires qui s'appliquent à la distribution et à la gestion des recettes tirées de ce secteur, conformément aux meilleures pratiques internationales. Une loi pétrolière régissant les activités du secteur et une loi sur le contenu local, qui doit permettre de tirer le plus grand profit possible des externalités positives pour le secteur privé, ont été adoptées en 2019. Le gouvernement consolidera la gestion des recettes tirées des hydrocarbures, notamment en créant un fonds intergénérationnel et un fonds de stabilisation qui permettront de lisser dans le temps les impacts d'éventuels chocs exogènes.

IV. Conclusion

18. Fortes des progrès qu'elles ont accomplis dans le cadre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), les autorités sénégalaises sont fermement résolues à mettre en œuvre les politiques et les réformes leur permettant d'atteindre les objectifs du Plan Sénégal Émergent. Pour les accompagner dans cette tâche, elles demandent au conseil d'administration de bien vouloir accéder à leur demande en approuvant un nouvel accord triennal au titre de l'ICPE.